

Réussite *à l'École,* réussite *de l'École*

RAPPORTEURE
Bernadette GROISON

2024-011
NOR : CESL1100012X
Mardi 25 juin 2024

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mandature 2021-2026
Séance du 25 juin 2024

Réussite à l'École, réussite de l'École

Avis et rapport du Conseil économique, social et environnemental sur proposition de la commission Éducation, culture et communication

Rapporteure :
Bernadette GROISON

Question dont le Conseil économique, social et environnemental a été saisi par décision de son bureau en date du 30 mai 2023 en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au Conseil économique, social et environnemental. Le bureau a confié à la commission Éducation, culture et communication, la préparation d'un avis et d'un rapport *Réussite à l'École, réussite de l'École*. La commission Éducation, culture et communication présidée par M. Jean-Karl DESCHAMPS, a désigné Mme Bernadette GROISON comme rapporteure.

sommaire

AVIS

Synthèse 4

Introduction 10

PARTIE 01 - ÉTAT DES LIEUX 14

- A. Redéfinir un projet pour l'École 14
- B. Engager des politiques publiques complémentaires à l'École 18
- C. Faire mieux société 21

PARTIE 02 - LES PRÉCONISATIONS 25

- A. Redéfinir les finalités de l'École, ses missions et son fonctionnement 25
 - ① Clarifier les finalités attendues de l'École 26
 - ② Revoir les missions de l'École 27
- B. Favoriser l'égalité et la mixité dans les territoires 29
 - ① Adopter un plan pluriannuel pour contribuer à la mixité sociale 29
 - ② Créer des observatoires de la mixité sociale et de la réussite éducative 31
 - ③ Redéfinir la carte scolaire et la carte de l'éducation prioritaire 32
 - ④ Garantir la mixité sociale dans l'enseignement privé 33
 - ⑤ Faire mieux connaître les fonds sociaux élèves 35
 - ⑥ Mettre en œuvre un plan d'urgence pluriannuel pour répondre aux besoins éducatifs des territoires ultramarins 36
- C. Conforter les acteurs de la communauté éducative au cœur des enjeux de transformation de l'École 38
 - ① Améliorer le bien-être des élèves et leurs conditions de scolarisation 38
 - ② Renforcer la démocratie scolaire 42
 - ③ Renouveler la formation initiale des enseignantes et des enseignants. 44
 - ④ Améliorer les plans de formation continue des enseignantes et des enseignants 45
 - ⑤ Rendre effectifs les espaces-parents 46
 - ⑥ Favoriser des temps de concertation pour les équipes éducatives pluridisciplinaires et reconnaître leur professionnalité 48
 - ⑦ Mettre en œuvre un plan de relance des PEDT 49
 - ⑧ Faire aboutir le plan de rénovation du bâti scolaire 50

D. Rendre les métiers de l'Éducation nationale attractifs	52
❶ Mettre en place un plan d'urgence de recrutement des enseignantes et des enseignants des premier et second degré	52
❷ Revaloriser les rémunérations des enseignantes et des enseignants	54
❸ Reconnaître et valoriser tous les personnels qui contribuent au service public d'éducation	54
Déclarations des groupes	58
Scrutin	74
Annexes	76

synthèse

Les 20 préconisations de l'avis avec rapport *Réussite à l'École et réussite de l'École* s'articule autour de 4 axes :

A - REDÉFINIR LES FINALITÉS DE L'ÉCOLE, SES MISSIONS ET SON FONCTIONNEMENT

PRÉCONISATION #1

Le CESE préconise l'organisation d'un débat démocratique (convention citoyenne, états généraux...) associant tous les acteurs de la communauté éducative et tous les publics pour redéfinir les finalités de l'École aujourd'hui afin d'assurer la réussite de tous les élèves.

PRÉCONISATION #2

Le CESE préconise au Gouvernement de prioriser les finalités attendues de l'École pour qu'elle assure la réussite de tous les élèves, d'en garantir les moyens, de la maternelle au lycée et de substituer le principe de réussite de tous les élèves à celui d'égalité des chances.

PRÉCONISATION #3

Atteindre l'objectif de la réussite de toutes et tous à l'École demande d'établir un véritable socle commun de connaissances, de compétences et de culture pour tous les élèves, de la maternelle au lycée. En conséquence, le CESE préconise de remplacer le Conseil supérieur des programmes par une instance indépendante, s'appuyant sur les expertises professionnelles et les travaux de la recherche en éducation, pour définir ce socle.

B - FAVORISER L'ÉGALITÉ ET LA MIXITÉ DANS LES TERRITOIRES

PRÉCONISATION #4

Le CESE préconise un plan pluriannuel afin de mettre en place une réelle mixité sociale inter et intra établissements scolaires. Ce plan devra comporter un premier objectif de réduction de la ségrégation sociale et des écarts des Indices de Position Sociale de plus de 30 % entre les établissements scolaires, qu'ils soient publics ou privés au sein d'un même territoire. Ce plan mobilisera tous les leviers de la politique éducative ainsi que de l'ensemble des politiques publiques (urbanisme, aménagement du territoire...) en concertation avec les collectivités territoriales.

PRÉCONISATION #5

Le CESE préconise que le ministère en charge de l'Éducation nationale avec les collectivités territoriales installe partout, au niveau national et territorial, des observatoires de la mixité sociale et scolaire et de la réussite éducative. Ils devront réunir l'ensemble des acteurs concernés et indispensables en faveur d'une politique de mixité scolaire et sociale. Ces observatoires seront chargés de faire l'état des lieux et le diagnostic, au niveau académique et infra académique, en matière de ségrégation sociale et scolaire dans tous les établissements concourant au service public de l'Éducation, de faire des recommandations pour éclairer la décision publique et évaluer les résultats.

PRÉCONISATION #6

Le CESE préconise que le ministère en charge de l'Éducation nationale révise la carte scolaire et en redéfinisse les critères.

Le CESE préconise qu'il redéfinisse la carte de l'éducation prioritaire à partir d'un bilan prenant en compte les évolutions territoriales.

Pour rendre concrètes toutes les mixités et mieux délimiter le périmètre de recrutement des écoles et établissements, le CESE préconise de s'appuyer sur l'Indice de position sociale.

PRÉCONISATION #7

Le CESE préconise d'instaurer, pour chaque établissement d'enseignement privé, un contrat d'objectif et de moyen renouvelable tous les 3 ans, sur le modèle du contrat d'objectif prévu pour les établissements publics à l'article L.421-4 du Code de l'éducation.

Ce contrat fixera également les objectifs en matière de mixité sociale et scolaire en utilisant par exemple l'indice de position sociale comme indicateur. En cas de non-respect du contrat, le CESE préconise de diminuer les financements.

PRÉCONISATION #8

Le CESE préconise qu'une information systématique et un accompagnement aux familles soient assurés sur l'existence des fonds sociaux élèves, que les procédures d'attribution soient facilitées et que le recours à ces fonds soit étendu à tous les élèves de l'école primaire jusqu'au lycée. Il conviendra de mesurer les effets de ces évolutions sur les familles et de déterminer les besoins d'ajustement des budgets alloués à ces fonds sociaux.

PRÉCONISATION #9

Le CESE préconise un plan d'urgence pluriannuel pour répondre aux besoins éducatifs des territoires ultramarins qui privilégie une adaptation des politiques éducatives aux réalités locales et aux besoins des territoires sur la base d'un diagnostic partagé entre l'État et les territoires. Il s'agit de rejoindre un niveau d'éducation équivalent à celui de la moyenne nationale en mobilisant les moyens humains et financiers nécessaires.

C - CONFORTER LES ACTEURS DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE AU CŒUR DES ENJEUX DE TRANSFORMATION DE L'ÉCOLE

PRÉCONISATION #10

Le CESE préconise que le ministère en charge de l'Éducation nationale organise nationalement et localement une concertation avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative pour améliorer le bien-être des élèves et des jeunes et leurs conditions de scolarisation (effectifs par classe, temps de transport, aides aux devoirs, restauration, santé physique et psychique, accès aux soins, emplois du temps, pédagogie différenciée, classe dehors et école hors les murs, aménagements des espaces, etc.).

PRÉCONISATION #11

Le CESE préconise que le ministère en charge de l'Éducation nationale fasse un bilan des pratiques de la vie démocratique au sein des écoles et des établissements scolaires.

Le ministère en charge de l'Éducation nationale doit renforcer la démocratie scolaire par une meilleure prise en compte de la parole et du rôle des élèves, dans leur diversité, au sein des écoles et des établissements. Cette démarche doit conforter leur apprentissage de la citoyenneté.

PRÉCONISATION #12

Le CESE préconise que la formation initiale des enseignantes et enseignants soit renouvelée pour permettre de sécuriser une entrée progressive dans le métier avec un haut niveau de savoirs disciplinaires, de compétences didactiques et pédagogiques, de niveau master. Cette formation universitaire doit notamment développer les compétences pour favoriser le travail en équipe et avec l'ensemble des acteurs de l'École.

PRÉCONISATION #13

Le CESE préconise que les plans de formation continue des enseignantes et des enseignants soient véritablement centrés sur leurs besoins, individuels et collectifs notamment au sein des écoles et des établissements, diversifiés, professionnalisants et certifiants. Ces plans doivent également former aux grands enjeux de transitions notamment écologique.

La formation continue doit être réalisée, organisée et intégrée aux obligations de service des enseignants et enseignantes et des formateurs et formatrices.

PRÉCONISATION #14

Le CESE préconise l'application dans toutes les écoles, collèges et lycées de la loi de 2013 avec la mise en place obligatoire d'un « espace-parents » à l'usage des parents d'élèves et de leurs délégués. Une charte permettra de définir le cadre de dotation des moyens financiers dédiés, l'accessibilité des parents à tout moment de la journée, une information à leur attention et une co-animation par des parents d'élèves et des membres volontaires de l'équipe éducative.

PRÉCONISATION #15

Le CESE préconise de conduire une véritable politique de reconnaissance et de valorisation du travail en équipe au sein des écoles et des établissements scolaires et des temps de concertation avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative. Ces différents temps doivent notamment contribuer à construire les projets pédagogiques et assurer un espace d'initiatives et de libertés d'organisation au service de la réussite de tous les élèves.

PRÉCONISATION #16

Le CESE préconise que le ministère en charge de l'Éducation nationale et les collectivités territoriales mettent en œuvre un plan de relance des projets éducatifs territoriaux (PEDT).

Ce plan de relance devra s'appuyer à la fois sur un bilan quantitatif et qualitatif des PEDT incluant l'ensemble des parties prenantes et notamment les financeurs, sur un bilan des activités péri et extrascolaires et sur des financements assurant leur existence et leur déploiement.

PRÉCONISATION #17

Le CESE préconise que le plan de restauration écologique des écoles incluant la rénovation énergétique du bâti scolaire annoncé en 2023 soit complété d'un engagement financier (plan financier pluriannuel) de l'État envers les collectivités territoriales et d'un plan d'aménagements des abords des infrastructures scolaires. Le principe d'une péréquation entre collectivités territoriales pour aider celles qui ont le moins de ressources financières doit aussi être organisé.

Le CESE préconise que ce plan soit renforcé par une concertation de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative en particulier les élèves afin de prendre en compte les impératifs environnementaux, de bien-être, d'accessibilité, de santé, de climat scolaire et d'égalité de genre.

D - RENDRE LES MÉTIERS DE L'ÉDUCATION NATIONALE ATTRACTIFS

PRÉCONISATION #18

Le CESE préconise un plan d'urgence de recrutement des enseignantes et des enseignants des premier et second degré. Ce plan doit prévoir une programmation pluriannuelle de recrutements permettant de mettre en œuvre toutes les missions de l'école, répondant à la pénurie de candidats aux concours, au déficit de remplacement des personnels et ainsi réduire le recours aux emplois précaires.

PRÉCONISATION #19

Le CESE préconise le vote d'une loi de programmation de revalorisation des rémunérations des enseignantes et des enseignants qui donne une perspective de carrière à celles et ceux qui entrent dans ces métiers et celles et ceux qui sont déjà en poste. Cette revalorisation devra permettre de rattraper au moins le retard pointé par l'OCDE.

PRÉCONISATION #20

Le CESE préconise un plan de recrutement et de revalorisation des personnels non enseignants de l'État et des collectivités territoriales qui participent tous à travers leurs missions à la réussite des élèves.

introduction

Le projet de l'École est un projet de société qui doit donc en définir le cap. En déterminer le rôle nécessite d'avoir en conséquence une vision partagée de ce futur. L'éducation des générations futures est ainsi un investissement sur l'avenir.

Si les apprentissages d'aujourd'hui porteront leurs fruits dans le temps, il est important d'élaborer dès à présent des réponses adaptées aux problématiques multiples et aux défis à la fois présents et à venir (difficultés économiques et sociales, dérèglement climatique et effondrement de la biodiversité, mutations numériques et technologiques, crise démocratique...).

Cette ambition interroge les finalités de l'École, ses missions et son fonctionnement, de l'école maternelle au lycée. Qu'il s'agisse d'élaborer une culture commune pour fabriquer du commun et faire société, permettre l'émancipation de chacun et chacune pour construire une société libre et démocratique, définir les connaissances et compétences à enseigner pour répondre aux besoins de la société, mettre en œuvre des pratiques pédagogiques variées comme la coopération et l'entraide entre pairs pour construire une société plus solidaire en lieu et place d'une compétition entre élèves aujourd'hui trop valorisée... Autant d'enjeux éducatifs qui participent d'un projet de société.

Les attentes des citoyennes et des citoyens sont fortes pour que l'École prépare les futures générations à faire face aux défis de demain. Mais aujourd'hui, la société ne s'accorde plus sur les missions qui doivent être celles de l'École. Ses demandes sont aussi parfois contradictoires plaçant l'École en tension. Ainsi, elle est mise en demeure de réduire les inégalités ou de créer davantage de mixité, alors que la société est profondément inégalitaire et n'assure pas la mixité sociale dans les territoires. Malgré un engagement fort au quotidien des personnels, les inégalités scolaires persistent et la société semble douter de son institution scolaire¹. Pourtant, des réussites sont évidentes comme l'élévation du niveau de connaissance de la population et l'émancipation individuelle et collective des futurs citoyens. L'École a fait progresser les élèves : le taux de réussite au baccalauréat a augmenté et celui d'élèves décrocheurs a diminué. Aujourd'hui, une personne sur deux est diplômée de l'enseignement supérieur. Pour autant, il n'y a jamais eu « d'âge d'or » de l'École et celle-ci n'a pas encore réussi sa démocratisation dans le sens où elle n'a pas réussi à rendre effective l'égalité du droit de chaque enfant à être éduqué ; elle peine à faire réussir tous les jeunes.

Pourtant c'est bien ce principe qui est assigné à l'École dans le Préambule de la Constitution de 1946 : « *la Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture.* »

L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État ». Un droit à l'éducation pour toutes et tous que la France a confirmé en ratifiant la Convention internationale des droits de l'enfant² qui stipule que « *les États parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation [...]* », et ce, « *sans distinction aucune [...]* ». Inscrite aux frontons des édifices, la promesse républicaine de garantir l'égalité reste un défi pour un système éducatif où les inégalités scolaires restent fortes et corrélées aux inégalités sociales. Le poids de l'origine sociale sur les parcours scolaires est supérieur en France par rapport aux autres pays de l'OCDE. Lorsqu'on est de milieu défavorisé, on a clairement moins de droits à la réussite que dans tous les autres pays qui nous sont comparables. La réalité de l'École n'est pas la même pour tout le monde, elle peut être différente aussi selon les territoires. Une situation qui crée de la défiance à l'égard des institutions et met à mal la cohésion sociale.

Le CESE estime qu'il est urgent de placer les questions éducatives au cœur des enjeux actuels. Parler de « *Réussite à l'École, réussite de l'École* » revient à poser la double problématique de réussite individuelle et collective et d'affirmer que l'une ne va pas sans l'autre pour y parvenir. La réussite de l'École serait de permettre à chacun et chacune de trouver, tout au cours de son parcours scolaire, de l'école maternelle au lycée, les conditions d'accueil, de scolarisation et les instruments de sa réussite aussi bien personnelle que professionnelle.

¹ <https://www.senat.fr/rap/r21-543/r21-5432.html>

² Articles 2 et 28 Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989.

Un enjeu vital, car apprendre ne s'arrête pas avec la fin de la scolarité. Posséder aujourd'hui une solide formation initiale est indispensable pour pouvoir s'inscrire dans une formation tout au long de sa vie. La réussite de l'École est également la capacité de la société à répondre à ses besoins par l'éducation et la formation. Un moyen aussi de fabriquer du commun, d'assurer le vivre ensemble.

Les orientations stratégiques³ du CESE définies en 2021 posent la question de savoir comment l'École répondra aux défis du XXI^e siècle : « *notre système éducatif et nos politiques associatives, sportives et culturelles permettront-ils à chaque personne d'être suffisamment créative pour ne pas subir les transformations et contribuer à inventer le monde qui vient ?* ».

Déjà en 2002⁴, le CESE écrit : « [...] *il s'agit aujourd'hui de mettre en place les moyens nécessaires pour garantir le droit à la réussite scolaire pour tous, quelle que soit la catégorie sociale* ».

En 2011, « *Le Conseil économique, social et environnemental tient à souligner l'urgence de renouer avec une véritable ambition éducative et un effort constant qui garantissent une augmentation effective et régulière du niveau d'éducation et de qualification de la population.* ». Enfin, en 2015, le CESE rappelle « *qu'il est essentiel de se préoccuper de la réussite de tous. Permettre à tous les enfants, à tous les jeunes de devenir un jour des citoyens dans une démocratie, pleinement insérés dans la société, tel est le défi que l'école doit relever* ». Ces objectifs restent toujours à atteindre.

Le présent avis s'appuie sur une contribution de la Délégation aux Outre-mer du CESE⁵, sur les contributions de 11 CESER⁶ ayant participé aux travaux de la commission de l'Éducation, de la Culture et de la Communication et sur les échanges avec les citoyennes et citoyens rencontrés dans les territoires et lors de la journée délibérative du 21 novembre 2023 organisée au CESE⁷.

3 Orientations stratégiques du CESE, mandature 2021-2026, 26 octobre 2021.

4 Trois avis du CESE : (1) *Favoriser la réussite scolaire*, rapporteure : Mme Claude Azéma, octobre 2002. (2) *Les inégalités à l'école*, rapporteur : M. Xavier Nau, septembre 2011.

(3) *Une école de la réussite pour tous*, rapporteure : Mme Marie-Aleth Grard, mai 2015.

5 Cette contribution est en annexe du rapport joint à cet avis.

6 Les 11 CESER concernés sont les suivants : CESER Normandie, CESER Pays de la Loire, CESER Bretagne, CESER Grand Est, CESER Centre Val de Loire, CESEC Corse, CESER Hauts-de-France, CESER Réunion, CESER, Guadeloupe, CESER Région Sud, CESER Ile-de-France.

Un encart, page 102, dans le rapport fait la présentation de ce partenariat. Les contributions écrites des CESER sont disponibles sur le site Internet du CESE.

7 Cette journée a été organisée à partir de trois déplacements dans les collèges Marie-Curie et Gérard Philipe (à Paris), au lycée Raymond Queneau (à Yvetot en Seine-Maritime) et aux écoles Vayssières (à Marseille). Elle a réuni 52 participants et participantes (enseignant.es, personnels de direction, personnel administratif et technique, élèves, représentant.es de parents d'élèves, élus, représentant.es d'associations...). Un encart, page 138, dans le rapport fait la présentation de cette journée.

L'École est à l'image de la société actuelle. Elle n'est pas isolée des fractures et des problématiques qui la traversent. Les inégalités scolaires se forgeant déjà en dehors de l'École, des politiques publiques complémentaires à celle de l'École doivent être mobilisées : culture, logement, transport, environnement, santé... Et l'ensemble des acteurs doit être mieux associé pour les co-construire dans les territoires. Parallèlement, une transformation profonde du système éducatif doit être engagée pour assurer la réussite de toutes et tous les élèves.

Il est urgent pour cela de définir un nouveau projet pour l'École et d'opérer un changement de paradigme : rompre avec un système méritocratique pour aller vers un système qui assure réellement la réussite de tous et toutes les élèves.

L'enjeu est double : offrir à tous les jeunes la possibilité de devenir des citoyens et citoyennes capables de comprendre le monde et d'y agir pour faire société.

L'École est le creuset de la société future. Le projet de l'École c'est de manière explicite ou implicite un véritable projet de société qui pour le CESE doit être mené de manière démocratique. Participer à ce débat, c'est l'ambition de cet avis.

PARTIE 01

État des lieux

La dernière enquête PISA de 2023 montre que le niveau moyen des élèves français est comparable à celui des autres pays de l'OCDE. Mais cette moyenne cache des écarts importants entre les meilleurs élèves et les moins bons, écarts qui s'accroissent de plus en plus. L'École doit agir sur les inégalités scolaires,

en lien avec d'autres politiques publiques complémentaires à celle de l'École, qui contribuent à réduire les inégalités sociales. Cela suppose également une meilleure coordination de tous les acteurs (personnels de l'Éducation nationale, élèves, parents, associations, collectivités...) dans les territoires.

A. Redéfinir un projet pour l'École

L'OCDE constate que la France reste l'un de ces pays où l'acquisition des compétences à 15 ans est la plus liée au milieu social. Une corrélation entre les résultats scolaires et le milieu social qui s'observe aussi à travers le choix des filières des jeunes. Si la part des élèves par génération obtenant le baccalauréat a fortement augmenté, atteignant 79 % en 2023⁸ (pour 5 % en 1950 et 65 % en 2010), elle est liée essentiellement à la filiarisation des baccalauréats (développement des bacs professionnels), avec des clivages sociaux importants entre ces filières. En effet, 70 % des enfants d'ouvriers ont un baccalauréat professionnel ou technologique et 75 % des enfants de cadres obtiennent un baccalauréat général⁹.

Les parcours scolaires et l'orientation des élèves sont en France davantage déterminés par leur origine sociale que par leur choix et leurs compétences. Des enfants de milieux défavorisés et particulièrement ceux issus de familles en situation de pauvreté sont exclus de fait, dès le plus jeune âge, des parcours ordinaires de scolarisation et se retrouvent rapidement dans des classes types SEGPA ou d'institutions comme les IME. Cela ne leur permet pas de développer leurs apprentissages à égalité des autres. Un ou une jeune peut-il ou peut-elle considérer comme une réussite l'obtention d'un diplôme qui lui a été imposé lors de son orientation ?-

8 DEPP, L'état de l'École 2023, octobre 2023, page 6.

9 Camille Peugny, *Le destin au berceau, inégalités et reproduction sociale*, Seuil, 2013. Jean Paul Delahaye, *L'École n'est pas faite pour les pauvres*, pour une école républicaine et fraternelle, Le bord de l'eau, 2022.

Si la France est la septième puissance économique mondiale, l'enquête PISA montre que « *l'école française réussit aux élèves les plus favorisés*¹⁰ ». Or un jeune sur six est en situation de pauvreté. Plus de 10 % des élèves vivent dans des conditions de grande pauvreté. De fait, 30 % des élèves, massivement issus des milieux populaires, sont en difficulté à l'École¹¹. Leurs conditions de vie sont autant de situations d'insécurité cumulées (logement, santé, alimentation...), alors que ce sont des droits fondamentaux. Ces insécurités empêchent leurs apprentissages. Leur vécu, non pris en compte, se traduit par une non estime de soi et parfois par un conflit de loyauté difficile à dépasser. Quand le vécu est trop différent entre l'École et la famille ou le quartier, l'enfant peut être amené à bloquer sur des apprentissages pour ne pas trahir son milieu. Il se sent, de manière implicite, mis en demeure de choisir entre les valeurs de l'École et celles de sa famille¹².

Si les inégalités se forgent en dehors de l'École, celle-ci les reproduit et parfois les amplifie. Le droit constitutionnel qui dispose que « *la Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture*¹³ » n'est de fait pas respecté. Cette situation n'est plus acceptable, il est urgent de trouver des solutions.

Face aux difficultés scolaires persistantes, on assiste à l'émergence de propositions multiples : classement des établissements invitant les familles à choisir parmi eux, prolifération d'articles

de presse, d'ouvrages révélant les « *meilleures stratégies* » pour obtenir de bons résultats, multiplication de cours privés, recours à des coaches éducatifs, multiples dispositifs d'accompagnement notamment en ligne... Cette marchandisation de la réussite à l'École renforce les inégalités. Difficile pour les familles, qui en ont la possibilité et les moyens, d'y résister tant l'enjeu de la réussite de leur enfant leur paraît légitime. Les inquiétudes de certaines familles par rapport au déclassement social et à l'insertion professionnelle de leurs enfants provoquent des stratégies individuelles comme le refus de la mixité sociale. Laisser cette situation en l'état, c'est accepter que l'École publique soit assignée à ne pas remplir correctement sa mission. C'est accepter aussi que les inégalités entre les jeunes, entre les familles se maintiennent, voire progressent.

L'École est quant à elle sous pression. On lui demande beaucoup sans prendre le temps d'un réel diagnostic, ni considérer les nombreux aléas politiques qui la fragilisent. Elle se trouve alors en tension entre des demandes multiples et des injonctions contradictoires comme assurer la réussite des élèves dans un système éducatif qui n'est pas organisé pour atteindre cet objectif ou encore faire mixité alors que la société elle-même n'est pas organisée pour cela. En conséquence, la société semble douter de la capacité de son institution scolaire à remplir ses missions. Elle ne s'accorde pas pour autant sur leur priorisation et leur articulation. A cela s'ajoute le poids des évaluations (des

¹⁰ <https://inegalites.fr/pisa>

¹¹ Camille Peugny, *Le destin au berceau, inégalités et reproduction sociale*, Seuil, 2013. Jean Paul Delahaye, *L'École n'est pas faite pour les pauvres*, pour une école républicaine et fraternelle, Le bord de l'eau, 2022.

¹² Recherche CIPES (choisir l'inclusion pour éviter la ségrégation), l'égalité dignité des invisibles, quand les sans voix parlent de l'école, Marie Aleth Gard.

¹³ Préambule de la Constitution de 1946.

élèves et de l'École) qui pèsent sur le système éducatif bien plus que les apprentissages eux-mêmes. En ce qui concerne les notes, si elles ne sont pas essentielles pour apprendre, elles deviennent trop souvent, pour les élèves, leurs familles ou pour le système éducatif, l'objectif à atteindre et encouragent la compétition entre les élèves en prenant le risque de laisser de côté les élèves qui n'obtiennent pas les meilleures notes. Une démesure qui n'est pas surprenante dans une société elle-même empreinte de l'objectif de performance. Il est temps de clarifier les finalités de l'École et de passer d'une École de la compétition à celle de la coopération.

Aujourd'hui, l'École est sous les feux de l'actualité. Le Gouvernement a annoncé un « *Choc des savoirs* » pour relever le niveau des élèves. Un projet qui se déclinera à partir de la rentrée scolaire de 2024, en plusieurs mesures : groupes de niveau au collège, validation du brevet pour le passage en seconde, possibilité de redoublement, refonte des programmes du primaire, labellisation des manuels scolaires... mesures auxquelles s'ajoutent celles du Pacte enseignant¹⁴, déjà effectif, la réforme de la voie professionnelle¹⁵ et la réforme de la formation initiale des enseignantes et enseignants à venir. Ces annonces, dans la philosophie de la loi de 2019 *Pour une école*

de la confiance, continuent de bouleverser le système éducatif. Mais ces dispositions peinent à convaincre les personnels comme certains parents. Les représentants et représentantes des personnels de l'ensemble des organisations syndicales les ont rejetées en Conseil supérieur de l'éducation (CSE). La mesure des groupes de niveaux prévus en français et mathématiques en classe de 6^e et 5^e est particulièrement contestée et constitue pour les organisations syndicales une « *rupture d'égalité* » en organisant un tri social des élèves sans remédier pour autant à la question des inégalités scolaires. « *Les solutions apportées par le gouvernement sont plus individuelles que structurelles* » selon le sociologue Pierre Merle, pour qui « *la réussite scolaire ne dépend pas d'un élève en particulier mais des conditions d'apprentissage telles que le nombre d'élèves par classe et les pédagogies mises en œuvre*¹⁶ ». Cette logique de l'isolement de l'élève dans son rapport au savoir et de segmentation ou d'homogénéisation des groupes de niveau a déjà été essayée par le passé ou dans d'autres pays et a été clairement analysée comme inefficace voire aggravant la situation. Elle fait fi notamment des éléments de la recherche en éducation¹⁷ sur l'importance du groupe de pairs et de la coopération

14 Mis en place à l'été 2023, le Pacte enseignant permet aux enseignants volontaires des écoles, collèges et lycée, de travailler davantage contre rémunération en effectuant, par exemple, des missions complémentaires en plus de celles habituelles ou encore des remplacements de courte durée de leurs collègues absents.

15 Elle a débuté à la rentrée 2023.

16 Revue *POUR* n°256, avril 2024.

17 <https://www.meirieu.com/ARTICLES/pourquoiletgdge.pdf>

entre élèves pour apprendre. En imposant un modèle d'organisation pédagogique, ces mesures entraîneront très certainement une perte de liberté pédagogique, d'expertise professionnelle et d'autonomie des équipes éducatives et enseignantes.

Nous pouvons définir la réussite à l'École comme la possibilité donnée à chacun et chacune, dès le plus jeune âge, de devenir acteur et actrice de ses choix personnels et professionnels. Cet objectif sera atteint par l'acquisition de savoirs, de compétences, par l'accès à la culture, l'émancipation, le développement de l'esprit critique et de sa propre opinion, la compréhension du monde et la capacité d'y agir, le renforcement de l'estime de soi et la nécessité d'être reconnu aux yeux des autres pour trouver sa place et apprendre à vivre en société. Mais réussir à l'École ne relève pas de la seule responsabilité individuelle. On peut vouloir mais ne pas pouvoir, voire être empêché si les conditions ne sont pas créées. Pour cela, l'École doit donc être repensée dans ses contenus et réorganisée dans son fonctionnement. Cela commence dès l'école maternelle et des efforts plus conséquents doivent être faits pour conforter le rôle de l'école primaire. La scolarisation des enfants de 2 ans doit être développée notamment pour les enfants en situation de pauvreté comme l'a déjà préconisé le CESE¹⁸.

Permettre aux jeunes de réussir, c'est aussi leur permettre d'exprimer leurs aspirations, de choisir leur orientation et non de la subir. A cet effet, ils pourraient

notamment bénéficier davantage des expériences métiers des parents d'élèves et des expériences associatives et d'entreprises par le biais de présentation en classe de primaire, collège et lycée.

Tout cela implique un fonctionnement différent du système éducatif. Les trois voies du lycée doivent être reconnues de façon égale avec des passerelles de l'une à l'autre dans le cadre d'une orientation choisie par les élèves. Le lycée professionnel qui concerne 1/3 des lycéennes et lycéens doit être reconnu à sa juste importance.

La réussite de l'École est pour une société un moyen de créer du collectif et de l'engagement, de se doter d'une communauté de destin. C'est aussi avoir la capacité de former des citoyens éclairés et en lien avec les autres en capacité de répondre aux multiples défis actuels et à venir de la société (économiques, sociaux, environnementaux et culturels).

L'éducation et la formation sont des outils essentiels pour y parvenir. Les enjeux de la transition écologique qui s'imposent face aux changements climatiques et à l'effondrement de la biodiversité appellent à développer la coopération, l'autonomie, l'imagination, la sobriété, le respect du vivant. Ces compétences et valeurs ne se limitent pas à la sensibilisation ou à l'attention sur le bâti scolaire. Elles induisent également de revoir les objectifs et composantes d'un socle commun de connaissances, de compétences et de culture, de la maternelle au lycée.

<https://www.esf-scienceshumaines.fr/education/368-la-cooperation-ca-s-apprend.html>

18 Les inégalités à l'école, rapporteur : M. Xavier Nau, septembre 2011. Une préconisation de cet avis indique en page 20 que « l'Éducation nationale doit en particulier conforter l'école maternelle dans sa mission et favoriser la socialisation dès 2-3 ans ». Une école de la réussite pour tous, rapporteure : Mme Marie-Aleth Grard, mai 2015. En page 74, la première préconisation de ce dernier avis est la suivante : « Le CESE demande que soit garantie, comme le précisent les textes officiels, pour tout enfant une place en école maternelle dans de bonnes conditions, et dès 2 ans, prioritairement dans les quartiers définis en Réseau d'Éducation prioritaire (REP et REP+) ainsi que dans les territoires à faible densité le nécessitant ».

Il est temps aujourd'hui de changer de paradigme pour l'École. L'âge d'or d'une école égalitaire est un mythe tout comme l'idée que l'École puisse corriger les aspects les plus négatifs de la société. Le principe d'égalité des chances est trompeur car il n'assure pas l'effectivité du droit à l'éducation ni à la réussite de l'élève. Il le met en demeure d'assurer lui-même sa réussite. Or, il revient à l'École de l'accompagner pour y parvenir. Car la réussite scolaire est un enjeu individuel autant que collectif.

La société doit se départir d'un modèle éducatif fondé principalement sur la sélection des élites qui n'est ni juste socialement ni pertinent pour répondre aux différents besoins de la société. Elle doit redéfinir un projet d'École qui se fixe l'objectif d'obligation de réussite pour tous et toutes les élèves de l'école maternelle au lycée. En conséquence, c'est une profonde transformation du système éducatif qu'il faut opérer. La société doit se saisir de cet enjeu par un débat démocratique.

B. Engager des politiques publiques complémentaires à l'École

Les inégalités scolaires sont pour une grande part le fruit des inégalités de conditions de vie (transports, revenus, logement, alimentation, etc.) et d'accès à des activités enrichissantes sur le temps libre (sportives, culturelles, centres de loisirs et colonies de vacances, etc.). La crise de l'École est, de fait, révélatrice des crises sociales et économiques et de l'abandon de politiques sociales ou de loisirs ambitieuses et adaptées. Les crises écologique, économique, sociale, démocratique... impactent l'École. Pour réduire les inégalités scolaires, il faut donc chercher aussi à résorber les inégalités dans la société. Or aujourd'hui, trop de politiques publiques, nécessaires pour conforter le rôle de l'École, comme celles de l'implantation des services publics dans les territoires, du logement, de la santé ou encore de la culture sont en recul et voient leur budget contraint.

Les politiques d'aménagement du territoire, depuis les années 1970, ont favorisé notamment en région parisienne la ségrégation sociale. Des orientations politiques récentes comme les lois et projets de loi Kasbarian présentent le risque de la conforter.

Il faut également penser les problématiques du monde à venir et mettre en place des politiques éducatives pour y répondre. Ainsi, l'éducation est un outil essentiel pour réussir les transitions nécessaires et engager nos sociétés vers un modèle de développement humain durable. Répondre aux enjeux de la transition écologique implique un engagement fort de l'État et des collectivités territoriales pour améliorer les conditions de scolarisation des élèves, les accompagner dans la prise de conscience de leur lien fondamental avec la nature, comprendre et mesurer les enjeux et les impacts de leurs choix sur l'environnement.

De même, le développement de politiques et d'actions culturelles dans tous les territoires est important tant il est avéré que c'est un élément essentiel dans la réussite scolaire des élèves.

La réduction des inégalités sociales doit être l'objectif de toutes les politiques publiques. Elle passe par la restauration des liens sociaux dans les territoires. Il est nécessaire pour cela de penser une meilleure complémentarité de ces politiques entre elles. La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) relève que « *la ségrégation sociale des collèves n'est pas seulement liée aux politiques éducatives mais intègre aussi celles du logement ainsi que les conséquences des mobilités géographiques des familles*¹⁹ ».

Cela confère un rôle particulier non seulement à l'État mais aussi aux collectivités territoriales et aux associations. L'accueil des élèves en dehors du temps scolaire est assuré à 45 % par les associations et à 55 % par les collectivités territoriales²⁰. Les territoires sont un espace géographique et juridique, des lieux de vie économique, sociaux, culturels. Si l'action éducative touche beaucoup de secteurs au niveau national comme local, les différentes politiques éducatives s'additionnent, s'ignorent, se percutent parfois plus qu'elles ne s'articulent entre elles. Elles se réfléchissent encore trop en silo (sport, culture, loisirs, enseignement scolaire) et pour des publics différents (petite enfance, enfance, jeunes). Aujourd'hui, aucune structure n'est chargée de conjuguer ces politiques publiques entre elles. Sur le plan de l'éducation, rien n'est

prévu pour cela. Les différents acteurs (personnels, parents, élèves, élus et élus, représentantes et représentants d'associations) affirment vouloir travailler ou dialoguer ensemble car ils mesurent l'importance de cette concertation sur la réussite des élèves. Cependant, ils assurent se côtoyer plus que de travailler réellement ensemble. Un fait renforcé par des instances qui, si elles existent à tous les niveaux, sont plus des lieux d'information et de consultation que de décisions réduisant ainsi la qualité d'échanges et le poids des différents acteurs. Il faut davantage coordonner les politiques publiques, qu'elles soient mises en œuvre par les collectivités territoriales ou par l'État : faciliter le dialogue entre les différents acteurs est un outil qui reste à inventer. Une approche éducative plus globale prenant en compte l'ensemble des acteurs éducatifs autour de projets est indispensable pour garantir une véritable continuité éducative. La mise en place des cités éducatives est une des tentatives de réponse, mais qui peut aussi renforcer des inégalités²¹.

La question des rythmes scolaires reste entière avec l'articulation des temps de vie des élèves, de loisirs, sportifs et culturels, des temps d'apprentissage, des temps de vie et de travail des parents, des temps familiaux... Ainsi 25 % du temps disponible des enfants et adolescents relève des temps et lieux tiers, 32 % du temps scolaire (devoirs compris) et 30 % d'un temps du « faire » en famille (repas et loisirs partagés en famille, activités à la maison), auxquels peuvent s'ajouter des temps à la maison sans activité partagée avec sa famille²².

19 Note d'information de la DEPP n°24.19 de mai 2024.

20 Entretien avec M. Arnaud Tiercelin, vice-président CNAJEP et directeur des relations institutionnelles et partenariales de la Ligue de l'enseignement, 27 mars 2024.

21 <https://www.vie-publique.fr/en-bref/285159-cites-educatives-enjeux-obstacles-bilan-depuis-2019>.

22 Les temps et les lieux tiers des enfants et des adolescents hors maison et hors scolarité, rapport adopté le

Cette question suppose un bilan de la réalité et de la qualité de l'offre de ces temps d'éducation hors de l'école dans les territoires et une réflexion sur la construction de projets prenant en compte les besoins des élèves. Il faut rappeler que pour de multiples raisons tant d'organisation institutionnelle, de politiques publiques, que de manque de moyens ou d'autres freins, les familles les plus précaires ont peu d'accès aux loisirs. Aujourd'hui, le projet de réduction des vacances des élèves les plus en difficulté à l'école ne semble traiter la question qu'en termes de temps et non de qualité de ce temps. Ce n'est pas plus d'École qu'il faut aux élèves en difficulté mais mieux d'École. Le droit aux vacances et de pouvoir mener des activités culturelles, sportives et de loisirs est indispensable y compris pour vivre mieux à l'École et y avoir de meilleurs résultats. Ces activités sont essentielles pour élargir les horizons et pouvoir mieux se projeter. Le rapport au temps et à l'espace sont socialement différenciés²³. Il faut donc donner les moyens aux associations permettant d'offrir à ces jeunes des vacances, des loisirs, du sport et de la culture pour vivre ensemble, éprouver du plaisir et apprendre autrement.

Il est nécessaire d'en finir aussi avec un recours parfois à des « prestataires » d'activités éducatives et d'aller vers plus de co-construction de projets éducatifs entre les différents acteurs. Ce qui implique une reconnaissance du rôle des différents acteurs dans la réussite de tous et de toutes. Ce qui exige plus de temps pour les acteurs pour construire ces projets. Tout ce qui favorise la co-construction des politiques éducatives et les projets éducatifs de territoire doit être encouragé. Dans d'autres pays européens, l'École est davantage vue comme un lieu de vie. L'École n'est pas le seul lieu d'éducation des enfants et des jeunes. La famille, première éducatrice de l'enfant, et les associations offrent autant de moments d'éducation qui peuvent favoriser la réussite scolaire. Mobiliser tous ces acteurs dans un cadre territorial pour construire ensemble des initiatives et des projets éducatifs est nécessaire. Il faut créer les conditions de l'interconnaissance des acteurs et de la création de partenariats pérennes. Les projets éducatifs territoriaux, tel que le PEDT, sont des outils pour cela et doivent être développés.

20 février 2018, Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA). Calcul Conseil enfance - HCFEA sur la base de données Insee élaborée pour le Conseil (enquêtes Emplois du temps relatifs aux 11-17 ans). Temps disponible calculé sur 24 heures auxquelles on retire les temps de sommeil et d'hygiène. Il n'y a pas de données précises sur les 3-10 ans.

23 Nicolas Duvoux, *l'avenir confisqué, inégalités de temps vécu, classes sociales et patrimoine.*

C. Faire mieux société

La société est aujourd'hui fracturée et se retrouve en difficulté pour réellement vivre ensemble. L'École n'est pas indifférente à cet état de la société : inégalités sociales notamment résidentielles et culturelles, angoisse face aux transformations en cours comme le dérèglement climatique, insécurité dans certains quartiers, crises économiques, conflits internationaux... Autant de situations et de sujets qui impactent l'École, de débats de société qui s'invitent en son sein. Cela provoque parfois des tensions, détériorant le climat scolaire voire compliquant l'enseignement lorsque par exemple les valeurs et/ou convictions et les attentes sont différentes entre la famille et l'École. La difficulté scolaire n'est pas circonscrite aux quartiers prioritaires de la ville, elle concerne des élèves de tous les établissements. Et elle est particulièrement importante dans certains territoires ultramarins.

Les enfants, adolescentes, adolescents et jeunes adultes doivent déjà composer avec ces crises. 74 % des Françaises et des Français estiment que l'éducation à la nature et à l'environnement n'est pas suffisamment développée en France aujourd'hui²⁴. Les instruments de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) permettent de favoriser l'engagement citoyen sur les questions de transition écologique. C'est dès l'enfance que doit être prise l'habitude et le goût du contact avec la nature.

La question de la mixité dans la société se pose. L'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP) la définit ainsi : « *l'idée de coexistence dans un même espace de groupes sociaux aux multiples caractéristiques différentes. La mixité sociale fait donc référence aux mélanges de classes et groupes sociaux et peut concerner tous les domaines de la vie sociale*²⁵ ». L'École doit y jouer un rôle. La carte scolaire est un outil important pour faire de la mixité entre les différents publics scolaires et ce dès l'école primaire. La carte de l'éducation prioritaire doit aujourd'hui être révisée pour prendre en compte les évolutions sur les territoires. Mais la mixité sociale à l'École suppose qu'il y ait davantage de mixité sociale dans toute la société. Comment demander à l'École de faire mixité alors que la société elle-même ne le fait pas ? Il est donc nécessaire de construire des politiques publiques complémentaires aux politiques éducatives que ce soit en matière économique, sociale, d'aménagement du territoire, de logement... Une récente note du CEREQ²⁶ indique que « *la mixité sociale produit des effets positifs sur la réussite scolaire, mais aussi sur l'insertion professionnelle, et plaiderait pour une réduction de la ségrégation sociale sur les bancs de l'école, du collège et du lycée* ». La mixité sociale et scolaire est une nécessité pour la cohésion sociale et le renforcement démocratique. Elle est bénéfique à tous les élèves en leur permettant d'être plus ouverts aux autres et au monde.

24 IFOP pour FNE, H&B, la SNPN, la SFDE, la LPO, la SHF et l'ASPAS, janvier 2022.

25 *Les enjeux de la mixité sociale en France – Fiches repère*, INJEP, mars 2019.

26 *Origine sociale, diplôme et insertion professionnelle : la force des liens*, Bref n°452, CEREQ, mai 2024.

Les collectivités territoriales interviennent à la hauteur de 30 % des dépenses dans le total des dépenses publiques pour l'enseignement scolaire. Ayant une bonne connaissance de leur territoire, des besoins de la population, de leurs difficultés, les collectivités territoriales ont un rôle particulier à jouer dans la lutte contre les inégalités et pour favoriser les mixités. Pour permettre aux collectivités de mieux jouer leur rôle, des instances de réelle concertation à tous les niveaux des territoires et des organismes d'observation et d'évaluation doivent être mis en place.

La loi²⁷ assigne au système éducatif l'objectif de mixité sociale. Le service public d'éducation comprend les écoles et établissements publics et ceux privés sous contrat²⁸. Une famille sur deux scolarise son enfant dans le privé à un moment de son parcours scolaire²⁹. Souvent par choix en fonction de leurs convictions mais aussi parfois pour tenter de

contourner les dysfonctionnements du public (enseignants non remplacés, effectifs par classe trop chargés, éloignement de l'école ou de l'établissement du lieu d'habitation...). Depuis plusieurs mois, du protocole d'accord conclu entre l'ancien ministre de l'Éducation nationale Pap Ndiaye et le Secrétariat général de l'enseignement catholique (SGEC)³⁰ au rapport de la Cour des comptes³¹ ou encore aux récentes propositions de lois parlementaires³², la demande faite à l'enseignement privé pour participer à la mixité sociale est de plus en plus forte. Aujourd'hui, les établissements privés scolarisent 22 % des collégiens. 16,6 % de ces élèves sont issus de familles défavorisées contre 40 % dans le public³³. Ces propositions de loi appellent notamment à rendre obligatoire la prise en compte de l'Indice de Position Sociale³⁴ dans le modèle d'allocation de moyens et de moduler les subventions des collectivités locales sur la base de cet indicateur.

27 Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.

28 Article L. 111-1 du code de l'éducation.

29 Financement public de l'enseignement privé sous contrat. Rapport d'information, commission des affaires culturelles de l'éducation. Rapporteurs MM. Paul VANNIER et Christopher WEISSBERG, 2 avril 2024. Voir l'introduction.

30 Protocole d'accord relatif au plan d'action favorisant le renforcement des mixités sociale et scolaire dans les établissements d'enseignement privés associés à l'État par contrat relevant de l'enseignement catholique signé le 17 mai 2023.

31 Cour des comptes, L'enseignement privé sous contrat, juin 2023.

32 Proposition de loi visant à autoriser la puissance publique à conditionner les subventions accordées aux établissements privés sous contrat à des critères de mixité sociale et scolaire, portée par le sénateur Pierre Ouzoulias et plusieurs ses collègues, déposée au Sénat le 3 avril 2023.

33 Proposition de loi visant à instaurer une mixité sociale au sein des collèges, portée par le sénateur Yan Chantrel, déposée au Sénat le 19 janvier 2024. Proposition de loi visant à favoriser la mixité sociale et scolaire au sein des établissements scolaires, portée par la députée Fatima Keloua Hachi, déposée à l'Assemblée nationale le 28 mai 2024.

34 Evolution de la mixité sociale des collèges, Note d'Information de la Depp, n° 24.19, mai 2024.

34 L'Indice de position sociale (IPS) d'un établissement scolaire est un indicateur calculé par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale. Ce dernier résume les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves accueillis dans l'établissement. L'IPS permet ainsi de rendre compte des disparités sociales existantes entre établissements, mais aussi à l'intérieur de ces mêmes établissements.

L'École n'est pas un sanctuaire. L'actualité relève nombre d'incidents, de faits de violence, de discriminations, d'agressions ou encore de faits de harcèlement qui fragilisent un peu plus l'École. Ces faits se confondent avec d'autres faits divers qui ont lieu en dehors de l'École. Un rapport d'information du Sénat³⁵ indique qu'en 2023, 900 enseignantes et enseignants ont été menacés avec une arme. Aujourd'hui, la mise en avant des faits de violence de certains jeunes vise à stigmatiser toute la jeunesse. L'image d'une jeunesse dangereuse est ainsi confortée tant par le relai médiatique des faits de violences que par les discours politiques qui les instrumentalisent. C'est particulièrement le cas pour les jeunes des quartiers populaires. Ces événements ne sont pas sans rapport avec l'École. Le Premier ministre³⁶ a appelé à construire une « *École du civisme* ». Une concertation est actuellement lancée par la ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse pour provoquer un « *sursaut d'autorité* ». Or, en réduisant l'autorité à une recherche de civisme – supposé moindre chez les jeunes que dans le reste de la société - ou d'obéissance de l'enfant vis à vis des adultes, cette quête d'un sursaut d'autorité occulte l'ensemble des problématiques propres à la relation éducative.

Marco Oberti relève que dans les récentes annonces du Premier ministre, l'autorité semble la réponse unique. « *Or, s'il ne faut pas négliger la responsabilité individuelle, celle-ci ne peut pas être déconnectée des environnements sociaux. Gabriel Attal ne fait aucune allusion aux phénomènes de ségrégation socio-résidentielle et scolaire, pourtant*

*si cruciaux [...] »*³⁷. Les inégalités sociales, scolaires, la ségrégation résidentielle... créent un sentiment de défiance et d'injustice de la part de nombreux jeunes et de leurs familles. 40 % des jeunes des quartiers prioritaires de la ville sont en situation de pauvreté, soit trois fois plus que la moyenne nationale et 6 enfants sur 10 sont issus de la pauvreté contre 2 sur 10 en moyenne nationale. Si cette situation convoque l'École pour qu'elle y prenne sa part cela ne peut pas se faire sans d'autres politiques publiques comme celles de prévention sociale, de santé, d'accès au sport et à la culture... L'enseignement des valeurs de la République ne peut être efficace que si la réalité sociale vécue n'apporte pas un démenti de ce qui est enseigné. D'un point de vue éducatif, l'autorité ne se décrète pas³⁸. Elle procède de processus éducatifs plus complexes mettant en jeu statut, relation et compétences. L'enjeu est de gagner une adhésion volontaire à une autorité garante d'une protection individuelle et d'un vivre ensemble. Il est urgent d'installer partout un climat de sérénité pour apprendre et faire société ensemble dès le plus jeune âge. C'est aussi un enjeu démocratique pour la société tout entière. Pour favoriser cette cohésion sociale et territoriale, la création de communs est indispensable dès le plus jeune âge à l'école maternelle. C'est tout l'enjeu de la culture commune à l'École. Cela suppose que la société soit en capacité de la définir.

35 Sénat, *Rapport d'information sur le signalement et le traitement des pressions, menaces et agressions dont les enseignants sont victimes*, rapportés par MM. François-Noël Buffet et Laurent Lafon, mars 2024.

36 Discours de Viry-Châtillon -18 avril 2024.

37 Interview de M. Marco Oberti, sociologue, dans le journal Le Monde du 19 avril 2024.

38 Robbes : <https://www.cairn.info/revue-specificites-2011-1-page-199.htm>

Un bilan chiffré de la DEPP³⁹ montre qu'en termes de « climat scolaire », la France est en deçà de la moyenne des pays de l'OCDE : 50 % des élèves constatent du bruit et de l'agitation contre 30 % dans la moyenne OCDE ; plus d'un tiers des enseignantes et enseignants français se disent contraints par le maintien de la discipline. Par contre, les élèves ont davantage un sentiment de sécurité à l'intérieur qu'à l'extérieur de leur établissement. L'idée du bien-être à l'École est dans les textes officiels seulement depuis 2013. Le climat scolaire joue un rôle important sur les conditions d'enseignement et d'apprentissage. Les conditions de scolarisation, la connaissance et la compréhension du vécu des élèves et de leurs familles notamment les plus précaires ainsi que de leurs représentations, l'aménagement des espaces et des locaux, le regard positif et bienveillant sur les élèves, les conditions de travail améliorées des personnels, l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS)... sont autant de facteurs qui doivent y concourir.

L'éducation à la diversité implique enfin de mieux intégrer les élèves en situation de handicap. Nous sommes passés de 150 000 élèves intégrés en milieu ordinaire en 2005 à 273 600 aujourd'hui.

Pour réussir cette nécessaire intégration, des conditions sont nécessaires comme la réduction des effectifs dans les classes, des aménagements de locaux, une formation accrue et un accompagnement des personnels...

Pour réussir à assurer l'ensemble de ces missions, un autre regard doit être porté sur le fonctionnement de l'École et sur la place et le nombre d'adultes présents dans les écoles et les établissements. Si le modèle une classe/un enseignant est aujourd'hui dépassé, travailler autrement suppose des moyens humains augmentés, un changement de paradigme et une évolution des pédagogies. Les enseignantes et enseignants ne sont pas formés aux questions qui se posent bien au-delà des questions éducatives et pédagogiques. Pour prendre en charge des élèves en difficultés scolaire et sociale, il est donc utile de renforcer les équipes de différents personnels (assistants sociaux, infirmières, médecins, CPE, psychologues scolaires, personnels de rééducation, Rased⁴⁰, AESH⁴¹...) et de créer davantage de synergies et de liens avec les professionnels du territoire (hors du système scolaire). Ces mesures demandent à la Nation d'accepter des dépenses supplémentaires conséquentes qui doivent être planifiées. Mais il s'agit d'un investissement dont la société tout entière bénéficiera.

³⁹ Climat scolaire et violences : le ressenti des collégiens en 2021 et 2022, note de la DEPP publiée en mars 2023.

⁴⁰ Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté.

⁴¹ Accompagnants des élèves en situation de handicap.

PARTIE 02

Les préconisations

A. Redéfinir les finalités de l'École, ses missions et son fonctionnement

La société fait face à de nombreux défis (économique, social, culturel, environnemental, numérique, technologique...), à des évolutions sociétales importantes (rapport au travail, à l'information...) et à de profondes crises (démocratique, défiance envers les institutions, les médias...). Face à un avenir incertain, plus porteur d'incertitudes que d'espoir, la pression est forte sur l'École pour qu'elle apporte des réponses, à court terme, aux multiples questions qui se posent.

Parmi ces questions, le défi de la transition écologique auquel doit répondre notre société engage tous les secteurs et se double d'une exigence de prise de conscience plus importante et de formation. Réussir la transition écologique est un impératif au regard des effets du dérèglement climatique et de l'érosion de la biodiversité dont nous percevons déjà les conséquences, et qui vont s'amplifier. L'ampleur des changements à accomplir est considérable et le système éducatif doit anticiper, former, accompagner cette transformation⁴².

Or, l'École ne peut pas répondre en urgence à ces demandes, parfois contradictoires.

Alors qu'elle peine à assurer la réussite scolaire de tous les jeunes, cette réalité supplémentaire devrait l'obliger à se transformer. Ce qui n'est pas possible dans les conditions d'enseignement actuelles.

Pour essayer de résoudre ces difficultés qui se conjuguent, les réformes sont incessantes. Une mesure en chasse une autre sans prendre le temps ni de sa mise en œuvre réelle ni de l'évaluation des résultats obtenus. Ainsi, « *la remise en cause incessante de programmes à peine publiés a généré confusion et démobilité* » estime Alain Boissinot⁴³.

Après avoir pris, par le passé, le chemin de la démocratisation et privilégié l'objectif de faire réussir tous les jeunes, les politiques actuelles reviennent, notamment par le retour de groupes de niveau ou du redoublement, à une vision strictement méritocratique qui renvoie les difficultés des élèves à leurs responsabilités individuelles, et qui participe à la ségrégation scolaire.

Or, cette orientation ne répond pas aux enjeux qui sont ceux de la société du XXI^{ème} siècle.

⁴² A titre d'exemple, dans l'avis *Favoriser l'engagement civique et la participation citoyenne au service du développement durable*, « le CESE préconise que chaque école et établissement scolaire développe des expérimentations en matière de développement durable et d'étude de la biodiversité. Ils doivent pouvoir y consacrer des moyens conséquents et identifiés, s'ouvrir davantage aux partenaires de l'éducation et en particulier aux associations, dans le cadre de projets d'école ou d'établissement, ou des projets éducatifs de territoire. Cette démarche doit être menée en lien ou à l'initiative des éco-délégués. Elle doit s'articuler avec des dispositifs comme les classes de découverte, les colonies de vacances, les centres de loisirs et les diverses activités péri-éducatives ». Avis dont Thierry Cadart est le rapporteur, octobre 2020, page 48.

⁴³ Entretien avec M. Alain Boissinot, Café pédagogique, 24 avril 2024.

1. Clarifier les finalités attendues de l'École

Il est temps d'apaiser les débats sur l'École en les posant en dehors de la pression de l'actualité et des urgences de la société. Il est nécessaire de mener un débat de société pour clarifier les attentes vis-à-vis de l'École, en redéfinir des finalités

L'École doit être un lieu de socialisation, d'émancipation, d'apprentissage de la citoyenneté et d'acquisition d'une culture commune. Chaque individu doit disposer d'une telle formation initiale. C'est une question de justice sociale. C'est aussi un enjeu de démocratie que d'avoir la capacité de faire société ensemble. Ainsi, la réussite de l'École ne peut se réduire à l'apprentissage de savoirs considérés comme fondamentaux (lire, écrire, compter) lorsque d'autres connaissances et compétences ainsi que l'ouverture sur les complexités du monde sont tout aussi nécessaires pour construire sa citoyenneté.

L'École doit être également un lieu réellement inclusif de toutes et tous. Cette inclusion de chacune et chacun se définit par la nécessité de donner à tous les élèves quels que soient leur origine et milieu social, leur lieu d'habitation, filles et garçons, élèves en situation de handicap... les outils pour construire leur avenir personnel et professionnel et leur estime de soi.

Le CESE n'a de cesse de répéter cette nécessité. Pour la rendre effective aux enfants en situation de handicap, le Conseil a d'ailleurs préconisé « *que la formation initiale et continue des enseignantes et enseignants au repérage et à l'accompagnement des enfants en situation de handicap soit effective, renforcée et élargie à l'ensemble des membres de la communauté éducative. Cette formation peut prendre plusieurs formes : formation, commune à tous, aux pédagogies inclusives, formation pour apprendre à travailler avec des professionnels et des professionnelles d'autres métiers, formation à l'accompagnement de chaque type de handicap*⁴⁴ ». Des missions sont, là aussi, à rétablir et des moyens humains à stabiliser particulièrement en ce qui concerne les AESH.

Repenser ainsi les finalités de l'École conduit à replacer les élèves, tous les élèves et particulièrement celles et ceux qui y sont aujourd'hui en difficulté, au centre des préoccupations du système éducatif pour que chacun et chacune puisse y construire sa réussite, au service de la réussite de tous et toutes. Cela nécessite également de s'appuyer sur la professionnalité des personnels dont celle des enseignantes et enseignants. Cette nouvelle définition et clarification des finalités permettrait de clarifier ensuite les missions de l'École et de penser les transformations nécessaires en termes de contenus à enseigner, de pédagogie pour les mettre en œuvre et de fonctionnement de l'École.

⁴⁴ Avis du CESE *Enfants et jeunes en situation de handicap : pour un accompagnement global*, rapporté par Mmes Samira Djouadi et Catherine Pajares y Sanchez, juin 2020, préconisation n°8.

PRÉCONISATION #1

Le CESE préconise l'organisation d'un débat démocratique (convention citoyenne, états généraux...) associant tous les acteurs de la communauté éducative et tous les publics pour redéfinir les finalités de l'École aujourd'hui afin d'assurer la réussite de tous les élèves.

PRÉCONISATION #2

Le CESE préconise au Gouvernement de prioriser les finalités attendues de l'École pour qu'elle assure la réussite de tous les élèves, d'en garantir les moyens, de la maternelle au lycée et de substituer le principe de réussite de tous les élèves à celui d'égalité des chances.

Il est nécessaire et urgent de changer de paradigme : sortir de la voie de la sélection et de la méritocratie pour aller vers une démocratisation réussie. L'École est un bien commun : un outil qui contribue à faire vivre la République. La société doit choisir entre un système où l'élitisme se traduit par la recherche de l'excellence réservée à quelques-uns issus généralement des milieux favorisés et une École de la réussite de tous et toutes. Il est temps de s'engager dans la voie d'une réelle démocratisation du système éducatif, de rompre avec la reproduction sociale des inégalités et de passer de l'égalité des chances au droit à l'éducation en s'assurant qu'il soit effectif, en donnant du temps et des moyens à la hauteur des besoins et des ambitions. L'article L. 111-1 du Code de l'éducation pourrait être modifié en ce sens en remplaçant la référence à l'égalité des chances par celle de la réussite de tous et toutes.

2. Revoir les missions de l'École

La redéfinition des finalités de l'École amène à repenser ses missions. Une mission essentielle de l'École est celle de permettre à tous les élèves d'apprendre et d'acquérir ce qui lui sera nécessaire pour exercer sa citoyenneté.

La réussite ou l'échec scolaire se joue principalement au sein des classes et dans les écoles et les établissements. Le rapport que les élèves établissent au savoir dès l'école maternelle et tout au long de leurs parcours scolaires est un enjeu central. Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture définit les objectifs à atteindre en termes d'acquisition des connaissances et des savoir-être et des savoir-faire. Si une attention particulière doit être portée aux différents savoirs et domaines disciplinaires enseignés, une attention accrue aux modes diversifiés d'apprentissage est primordiale. La pédagogie, est un outil précieux au service de la professionnalité enseignante. La liberté pédagogique, exercée notamment dans le cadre du projet d'école ou d'établissement, constitutive du métier d'enseignant doit être préservée.

La formation aux différentes pédagogies pour permettre de répondre aux besoins de tous les élèves, de leurs connaissances et de leur rapport aux savoirs scolaires, doit être renforcée et non de la réduire à la mise en œuvre de « méthodes pédagogiques » déracinées de leur contexte socio-culturel.

L'École doit aujourd'hui repenser le continuum scolaire de la maternelle au lycée. La notion d'enseignements dits « fondamentaux » a conduit à un renforcement de la hiérarchisation des savoirs et ce dès l'école maternelle. La priorité donnée au « Lire, écrire, compter, respecter autrui » amène à privilégier le français et les mathématiques au détriment des sciences, du sport, de l'histoire, etc. Un choix qui ne garantit pas de meilleurs résultats en français et en mathématiques mais qui désincarne ces savoirs de leur culture et les rend plus abstraits pour nombre d'élèves notamment celles et ceux qui sont aujourd'hui en difficulté. Il est urgent de considérer que tous les enseignements sont nécessaires car ils font « culture » et donc certains ne doivent pas se faire au détriment d'autres. Pour autant, il faut souligner l'importance du développement de la culture scientifique et technique, en particulier au regard du recul inquiétant du niveau en mathématiques et des orientations insuffisantes des élèves, notamment des filles, vers ces filières.

L'environnement de l'élève (famille, conditions de vie...) est important et nécessite une reconnaissance et une prise en compte. Pour qu'un élève s'émancipe, se construise en toute autonomie, accepte d'entrer dans les apprentissages, il ne doit pas se sentir jugé et mis en demeure de choisir entre ce que lui apprend l'École et ce que lui apprend sa famille.

Cette complexité de l'acte d'enseigner suppose des démarches d'apprentissage et d'enseignement adaptées aux élèves. La coopération entre pairs est importante pour apprendre, pour réaliser des projets communs. Se confronter aux autres, apprendre d'eux et avec eux est un facteur de réussite scolaire. Cela suppose une hétérogénéité des classes et non des élèves répartis en fonction de leur niveau. En 2017, le CNESCO montrait que les regroupements par niveaux « *porte clairement préjudice* » aux élèves ayant de faibles résultats scolaires. Ces regroupements affectent de plus « *leurs motivations et leurs représentations de la scolarité* ».

Les apprentissages doivent s'inscrire dans la temporalité. Apprendre demande du temps d'où l'importance de la notion de cycle. Le temps éducatif est un temps long qui n'est pas forcément linéaire⁴⁵.

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture doit être mis en adéquation avec les finalités de l'École redéfinies. Il doit être accessible par tous les élèves et les parents. Toutes les parties concernées doivent être associées.

⁴⁵ Rapport IGEN n°22-23 277-a de juillet 2023, *L'enseignement de la production d'écrits : état des lieux et besoins*.

C'est le cas par exemple de la recherche dans sa diversité (didactique, sociologie des apprentissages...), des enseignants et enseignantes car s'appuyer sur leur expertise est un gage d'efficacité. Cette démarche ne devra pas être pilotée par les évaluations, les résultats d'évaluation, mais par une connaissance renforcée des publics scolaires. De même le travail de recherche en éducation, d'expérimentation et d'innovation construit avec des mouvements pédagogiques doit être pris en compte.

PRÉCONISATION #3

Atteindre l'objectif de la réussite de toutes et tous à l'École demande d'établir un véritable socle commun de connaissances, de compétences et de culture pour tous les élèves, de la maternelle au lycée. En conséquence, le CESE préconise de remplacer le Conseil supérieur des programmes par une instance indépendante, s'appuyant sur les expertises professionnelles et les travaux de la recherche en éducation, pour définir ce socle.

B. Favoriser l'égalité et la mixité dans les territoires

Réaffirmer et préciser les finalités et les missions que notre société donne à son système éducatif ne suffit pas à garantir sa réussite. Les territoires ont également un rôle clé à jouer pour la réussite scolaire. Des conditions doivent être réunies pour soutenir et mutualiser les initiatives de terrain et lutter contre un certain découragement.

Dans le respect des objectifs fixés par la loi, il convient de libérer les initiatives et de renforcer la liberté pédagogique, les moyens matériels et financier permettant de l'exercer, de faire confiance aux équipes éducatives, de rendre possible les coopérations dans et hors du système scolaire.

Le CESE considère que c'est aussi à travers des projets de territoire au plus proche des réalités environnementales que se gagneront les batailles de l'égalité, de la mixité et de la reconnexion avec

la nature, en donnant aux acteurs les moyens de la réussite : connaissance et prise en compte de leur contexte, marge d'autonomie, mise en réseau...

1. Adopter un plan pluriannuel pour contribuer à la mixité sociale

La mixité sociale et scolaire dans les écoles et les établissements est une des conditions de la réussite de tous et toutes. C'est également un facteur de démocratie et d'un meilleur vivre ensemble pour toute la société.

L'École est foncièrement polarisée et marquée par une forte ségrégation sociale entre établissements d'un même territoire. Des établissements très proches, géographiquement, peuvent concentrer un fort taux d'élèves défavorisés ou à l'inverse un fort taux d'élèves de familles favorisées. Précisément, on constate que la quasi-

totalité des collèges en REP+ (Réseau d'Éducation Prioritaire) et les trois quarts des collèges en REP ont un Indice de position sociale (IPS)⁴⁶ inférieur à 90, cela ne concerne que 8 % des collèges publics hors Éducation prioritaire (EP) et moins de 1 % des collèges privés sous contrat. À l'opposé, 65 % des collèges privés et 28 % des collèges publics hors EP ont un IPS⁴⁷ supérieur à 110, contre moins de 0,5 % des collèges en EP⁴⁸. L'insuffisante mixité sociale qui se concrétise à l'École trouve son origine dans les politiques publiques environnementales d'urbanisme et d'aménagement du territoire. La ségrégation résidentielle est une conséquence de l'échec de ces politiques. Améliorer la mixité sociale ne peut se faire sans une mobilisation globale, de toutes les politiques publiques (logement, aménagement du territoire...).

La mise en place et le suivi des expérimentations visant à améliorer la mixité sociale depuis 2015 ont montré des effets positifs tels que l'amélioration de la confiance en soi, de la coopération et de l'entraide entre élèves, facteurs clés de la réussite scolaire. Ils n'ont pas démontré un surcroît d'évitements vers l'enseignement privé.

La loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République rappelle que « *l'autorité de l'État compétente en matière d'éducation veille, en lien avec les établissements scolaires publics et privés sous contrat et en concertation avec les collectivités territoriales, à l'amélioration de la mixité sociale au sein de ces établissements* ». Il est donc urgent de mettre en œuvre un plan pluriannuel au niveau national et territorial d'amélioration de la mixité scolaire et d'atténuation des ségrégations notamment socio-économiques et socio-ethniques en s'appuyant sur tous les leviers de la politique publique, qu'il s'agisse des leviers de la politique scolaire (re sectorisation, fermeture d'établissements, secteur multi-collèges, mise en place d'options attractives...) mais aussi des politiques des autres départements ministériels. Aujourd'hui, aucun objectif précis en matière de réduction de la ségrégation scolaire n'est défini. Il s'agit désormais à l'appui des indicateurs statistiques, des réalités locales et en associant tous les acteurs concernés de fixer un agenda national et territorial clair avec des objectifs quantitatifs de mixité que l'on souhaite pour l'École. Il est urgent de promouvoir partout la mixité scolaire.

46 L'indice de position sociale (IPS) est un indicateur qui résume les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves d'un établissement scolaire.

47 L'indice de position sociale, créé en 2016, attribue un « score » situé entre 45 et 185 à chaque élève en fonction de la catégorie socioprofessionnelle de ses deux parents. La moyenne calculée à l'échelle de l'établissement permet de situer le profil social de ses élèves.

48 *L'indice de position sociale (IPS) : un outil statistique pour décrire les inégalités sociales entre établissements*. Focus sur les collèges. MEN, DEPP, mars 2023.

PRÉCONISATION #4

Le CESE préconise un plan pluriannuel afin de mettre en place une réelle mixité sociale inter et intra établissements scolaires. Ce plan devra comporter un premier objectif de réduction de la ségrégation sociale et des écarts des Indices de Position Sociale de plus de 30 % entre les établissements scolaires, qu'ils soient publics ou privés au sein d'un même territoire. Ce plan mobilisera tous les leviers de la politique éducative ainsi que de l'ensemble des politiques publiques (urbanisme, aménagement du territoire...) en concertation avec les collectivités territoriales.

2. Créer des observatoires de la mixité sociale et de la réussite éducative

La mise en œuvre d'une stratégie en faveur de la mixité sociale et scolaire au niveau national et dans les territoires doit s'appuyer sur une bonne connaissance des réalités de terrain. La mise en place d'observatoires national et territoriaux est, à ce jour, quasi inexistante pour éclairer l'action publique en la matière. La ville et l'académie de Paris ont décidé de conduire un travail commun dans le cadre d'un observatoire parisien de la mixité sociale (OPMIRE). L'académie de Toulouse a récemment installé un Observatoire Mixité, qui réunit tous les acteurs indispensables à la mise en œuvre de la politique de mixité à l'école.

Il s'agit désormais de généraliser l'installation d'observatoires au niveau national mais aussi au niveau territorial.

Ils doivent réunir tous les acteurs concernés et indispensables (politiques, acteurs de terrain mais aussi chercheurs...) pour établir un état des lieux exhaustif en matière de ségrégation sociale et scolaire et un diagnostic des causes qui en sont à l'origine. Il s'agira notamment de décrire l'hétérogénéité des élèves et de leurs familles. Ils devront en fonction des réalités locales établir des recommandations à l'attention des décideurs pour éclairer la décision publique et évaluer les résultats de l'action publique. Ils devront s'appuyer sur des protocoles d'échanges de données (Insee, DEPP, statistiques des territoires...) pour l'élaboration des indicateurs de ségrégation, de partage d'indicateurs, et des conventionnements entre les différents acteurs.

PRÉCONISATION #5

Le CESE préconise que le ministère en charge de l'Éducation nationale avec les collectivités territoriales installe partout, au niveau national et territorial, des observatoires de la mixité sociale et scolaire et de la réussite éducative. Ils devront réunir l'ensemble des acteurs concernés et indispensables en faveur d'une politique de mixité scolaire et sociale. Ces observatoires seront chargés de faire l'état des lieux et le diagnostic, au niveau académique et infra académique, en matière de ségrégation sociale et scolaire dans tous les établissements concourant au service public de l'Éducation, de faire des recommandations pour éclairer la décision publique et évaluer les résultats.

3. Redéfinir la carte scolaire et la carte de l'éducation prioritaire

La carte scolaire permet l'affectation d'un élève dans un collège ou un lycée général ou technologique correspondant à son lieu de résidence. Toutefois, chaque famille a la possibilité de formuler une demande de dérogation afin que son enfant soit scolarisé dans un établissement de son choix. Le contournement de la carte scolaire est l'un des motifs du choix de l'enseignement privé sous contrat pour un grand nombre de familles, notamment des grandes métropoles urbaines.

Il est aujourd'hui important de revoir en profondeur la carte scolaire, mais aussi la carte de l'éducation prioritaire dont elle découle à l'aune de la réalité actuelle des territoires et de l'enjeu de mixité sociale.

Instaurée en 1981, l'éducation prioritaire est un levier majeur des politiques éducatives zonées. A l'origine, elle consiste en un renforcement des moyens alloués au service public de l'éducation dans un ensemble de territoires et d'établissements scolaires qui concentrent le plus de difficultés sociales avec la volonté de développer les coopérations scolaires et extrascolaires sur le territoire concerné.

Il est indispensable d'agir contre la concentration des difficultés scolaires et sociales qui caractérise les établissements de l'éducation prioritaire. Cela est ainsi tant une

question de moyens humains et financiers que d'enjeu de mixité sociale.

Une insuffisance criante de moyens humains : les élèves de l'éducation prioritaire et leurs familles sont les principales victimes des heures non remplacées. En octobre 2023, en Seine-Saint-Denis, le taux d'absences remplacées s'établissait à 65 % dans le premier degré (77,4 % au niveau national), et à 92,8 % (contre 94,5 %) dans le second degré. Cette situation perdure malgré les condamnations de l'État par la justice pour manquement à ses obligations du service public de l'Éducation⁴⁹. Les moyens financiers sont largement insuffisants (1,9 Mds€ de budget en 2023⁵⁰, une enveloppe qui n'a pas augmenté depuis 2017 et qui représente seulement 2,4 % de la dépense publique de l'éducation en France).

Les expérimentations de mixité sociale dans les collèges conduites en 2016-2017 et décrites dans le présent rapport⁵¹ (II.B.1), montrent les bienfaits significatifs en termes de bien-être personnel et social pour l'ensemble des élèves. En effet, il est constaté chez tous les élèves, quel que soit leur milieu social, une plus grande estime de soi mais aussi un plus grand optimisme sur le rendement de l'effort : les jeunes ont davantage le sentiment de pouvoir influencer leur propre réussite. Les élèves ont également de meilleures relations sociales une attitude plus favorable au travail en groupe et une plus grande solidarité.

⁴⁹ <https://www.weka.fr/actualite/education/article/profs-pas-remplaces-l-etat-condamne-pour-les-heures-de-classe-perdues-par-des-eleves-178906/>

⁵⁰ Loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023

⁵¹ Un rapport a été élaboré avec cet avis.

L'effet de la mixité sociale est cependant plus important pour les élèves défavorisés. L'amélioration du bien-être social est nette : un meilleur climat scolaire (+18 %), un plus grand sentiment de sécurité (+26 %) et de meilleures relations amicales (+30 %). Elles et ils ont aussi plus tendance à coopérer⁵².

Le CESE réitère sa demande d'utilisation du référentiel des zones d'éducation prioritaire dans toutes les écoles au service de la réussite de tous et toutes⁵³.

Si l'éducation prioritaire n'a pas permis de remédier à toutes les inégalités scolaires, sans ce dispositif, les inégalités seraient certainement aujourd'hui encore plus fortes.

Revoir la carte scolaire avec l'intégration d'indicateurs sociaux, dont l'Indice de position sociale⁵⁴, permettrait de mieux définir les établissements devant relever de l'éducation prioritaire et de leur allouer les moyens dont ils ont besoin. Les moyens alloués à la politique des ZEP devront l'être en fonction des besoins et non d'une enveloppe prédéfinie. Il est nécessaire de permettre une mobilisation de tous les acteurs du territoire autour d'objectifs de progrès et de renouer avec l'ambition initiale des ZEP qui recherchait la mobilisation de tout un territoire éducatif autour de la réussite des élèves.

PRÉCONISATION #6

Le CESE préconise que le ministère en charge de l'Éducation nationale révise la carte scolaire et en redéfinisse les critères.

Le CESE préconise qu'il redéfinisse la carte de l'éducation prioritaire à partir d'un bilan prenant en compte les évolutions territoriales.

Pour rendre concrètes toutes les mixités et mieux délimiter le périmètre de recrutement des écoles et établissements, le CESE préconise de s'appuyer sur l'Indice de position sociale.

4. Garantir la mixité sociale dans l'enseignement privé

Alors qu'il participe au service public de l'éducation tel que défini à l'article L. 111- 1 du Code de l'éducation, prévoyant notamment que les établissements scolaires publics et privés contribuent à la mixité sociale, l'enseignement privé n'assure pas suffisamment cette mixité sociale et scolaire.

En effet, les établissements du secteur privé sous contrat scolarisent davantage d'élèves d'origine sociale favorisée ou

⁵² Conseil scientifique de l'éducation nationale, *Mixité sociale au collège : premiers résultats des expérimentations menées en France*, rédigé par Julien Grenet, Élise Huillery, Youssef Soudi, Note du CSEN n°9, avril 2023.

⁵³ Le rapport du CESE 2015 préconisait pour permettre la réussite de tous les élèves, que le référentiel des zones d'éducation prioritaire devienne celui de l'école de la réussite de tous. Il préconisait aussi de favoriser les échanges pédagogiques entre enseignants de différentes zones prioritaires ou non.

⁵⁴ L'Indice de position sociale (IPS) d'un établissement scolaire est un indicateur calculé par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale. Ce dernier résume les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves accueillis dans l'établissement. L'IPS permet ainsi de rendre compte des disparités sociales existantes entre établissements, mais aussi à l'intérieur de ces mêmes établissements.

très favorisée (56 %) que ceux du secteur public (31 %)⁵⁵. Cette surreprésentation s'est accentuée : en 2000, la proportion d'élèves issus de familles favorisées ou très favorisées dans le second degré privé sous contrat était de 41,5 %, soit 9,3 points de plus que dans le secteur public. Or, en 2021, le second degré de l'enseignement privé sous contrat accueillait une majorité d'élèves issus de milieux favorisés ou très favorisés, soit 55,4 % (+ 13,9 points depuis 2000 et 23,1 points de plus que dans le public) et de moins en moins d'élèves de milieux défavorisés, soit 15,8 % (- 9 points depuis 2000).

L'enseignement privé estime pour sa part que les freins à cette mixité sont divers et ne sont pas de son seul fait : confort de l'entre-soi, absence de mixité sociale dans le territoire concerné, coût élevé de certaines contributions familiales, établissements privés exclus de l'éducation prioritaire, information insuffisante des familles concernant l'existence d'un collège ou lycée privé, perte pour certaines familles des aides sociales (restauration principalement). Le départ de catégories sociales moyennes des grandes métropoles fait monter l'IPS de certains établissements privés...

Pourtant, comme le rappelle le dernier rapport parlementaire Vannier-Weissberg⁵⁶, l'enseignement privé sous contrat bénéficie de l'argent public : en 2022, 13,83 Mds € étaient ainsi alloués aux établissements privés sous contrat du premier et du second degré, dont 8,5 Mds€ pris en charge par l'État et 1,9 Md€ par les collectivités territoriales. Les établissements privés sous contrat reçoivent par ailleurs 3,3 Mds€ de la part des ménages et 159 M€ de la part d'entreprises et autres financeurs privés. De plus, pour l'année 2024, ces chiffres doivent être revus à la hausse, puisque la loi de finances prévoit, pour l'État, un budget de 9 Mds€⁵⁷ alloué aux établissements privés sous contrat du premier et du second degré.

Les contrôles financiers, en nombre insuffisant, menés par le ministère de l'Éducation nationale ne permettent pas d'avoir une vision claire de l'utilisation des fonds publics alloués aux établissements privés.

L'enseignement privé doit contribuer davantage à promouvoir la mixité sociale et scolaire au sein de ses établissements, à l'instar de l'enseignement public. C'est un enjeu important pour assurer le vivre ensemble dans notre société.

⁵⁵ Rapport de la Cour des comptes, *L'enseignement privé sous contrat*, juin 2023, page 62.

⁵⁶ *Rapport d'information de l'Assemblée nationale relatif au financement public de l'enseignement privé sous contrat*, présenté par les députés MM. Paul Vannier et Christopher Weissberg le 4 avril 2024.

⁵⁷ Loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024.

PRÉCONISATION #7

Le CESE préconise d'instaurer, pour chaque établissement d'enseignement privé, un contrat d'objectif et de moyen renouvelable tous les 3 ans, sur le modèle du contrat d'objectif prévu pour les établissements publics à l'article L.421-4 du Code de l'éducation.

Ce contrat fixera également les objectifs en matière de mixité sociale et scolaire en utilisant par exemple l'indice de position sociale comme indicateur. En cas de non-respect du contrat, le CESE préconise de diminuer les financements.

5. Faire mieux connaître les fonds sociaux élèves

Afin d'aider les élèves les plus défavorisés, et notamment ceux issus de familles pauvres, à entrer dans les apprentissages, des actions sociales et de santé sont nécessaires.

Parmi les aides sociales existantes aujourd'hui (allocations de rentrée, bourses, aides à la restauration...), les fonds sociaux élèves sont des aides financières ponctuelles versées aux établissements scolaires (lycées et collèges privés et publics) et accordées

aux parents rencontrant des difficultés pour payer les frais de scolarité et de vie scolaire de leur enfant : facture d'internat, facture de demi-pension, sorties et voyages scolaires, sorties et activités culturelles, matériel et équipement scolaires, transports, soins médicaux de l'enfant, équipement sportif, etc. Elles n'ont pas un caractère automatique et sont attribuées sur demande des familles auprès des cheffes et chefs d'établissement. Une commission d'attribution, présidée par le ou la cheffe d'établissement, examine les dossiers déposés par les familles. Si en 2022, une enquête menée auprès des établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ) estime que 357 566 élèves de collège et de lycée ont bénéficié d'une aide au titre des fonds sociaux⁵⁸, il n'en demeure pas moins que le non-recours à ces fonds est estimé à 30 % des bénéficiaires potentiels⁵⁹. La sous-utilisation des fonds sociaux en nombre de bénéficiaires et en montant des aides accordées par les collèges et lycées est récurrente depuis de nombreuses années. Par ailleurs, les crédits sont en diminution constante. En 2023, les crédits de fonds sociaux du programme « vie de l'élève » diminuent de 47,7 M€ en 2022 à 43,6 M€⁶⁰. Ces constats de baisse de crédits et de non-recours aux droits jouent en défaveur des enfants des familles les plus démunies qui en ont le plus besoin. Mais il s'agit aussi d'une perte d'opportunité de cohésion au sein des établissements scolaires ou de classes pour des élèves

58 Rapport annuel de performances, Annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion, et portant approbation des comptes de l'année 2023, Budget général Mission interministérielle, Enseignement scolaire, page 171.

59 Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire sur le projet de loi de finances pour 2024 (n° 1680), annexe 24 enseignement scolaire, propos de M. Robin Reda, rapporteur spécial.

60 Analyse de l'exécution budgétaire 2023. Mission interministérielle « Enseignement scolaire » Cour des comptes, Avril 2024.

qui ne peuvent accéder à la cantine scolaire ou aux voyages scolaires. Toutefois le financement des sorties et des voyages scolaires devrait bénéficier d'une prise en charge systématique. De multiples facteurs expliquent la sous-utilisation des crédits et le non-recours aux aides dont la méconnaissance par les familles, des procédures de versement tardives aux établissements, et aux familles... Il serait nécessaire de réaliser un bilan de l'utilisation des fonds sociaux élèves pour comprendre leur sous-utilisation et le non-recours à ces aides et d'assurer les accompagnements nécessaires aux familles en instaurant des modalités administratives « d'aller vers » qui permettent aux personnels d'aider au remplissage des dossiers de demande des familles.

PRÉCONISATION #8

Le CESE préconise qu'une information systématique et un accompagnement aux familles soient assurés sur l'existence des fonds sociaux élèves, que les procédures d'attribution soient facilitées et que le recours à ces fonds soit étendu à tous les élèves de l'école primaire jusqu'au lycée. Il conviendra de mesurer les effets de ces évolutions sur les familles et de déterminer les besoins d'ajustement des budgets alloués à ces fonds sociaux

6. Mettre en œuvre un plan d'urgence pluriannuel pour répondre aux besoins éducatifs des territoires ultramarins

Les territoires des Outre-mer sont divers avec des conditions de scolarisation et de réussite scolaire différentes d'un territoire à l'autre. Ainsi, en ce qui concerne Mayotte ou la Guyane, elles sont très en deçà de la situation au niveau national. Les taux de scolarisation à l'âge de deux ans bien qu'équivalents à la moyenne nationale pour l'ensemble des DROM, ne sont que de 1,1 % et 1,7 % en Guyane et à Mayotte qu'il faut rapprocher aux 17 % dans les REP au niveau national. On constate un taux préoccupant d'enfants non scolarisés. La mise en place de doubles rotations scolaires en journée est fréquente pour faire face à l'insuffisance d'infrastructures (écoles, restauration...). Ces territoires sont également sous équipés en restaurants scolaires alors que pour les jeunes le repas à la cantine peut constituer le seul véritable repas de la journée. Le nombre d'enfants en situation de pauvreté est de 8 enfants sur 10 à Mayotte, et de 6 enfants sur 10 en Guyane. Ces situations sont de nature à rendre difficiles les apprentissages dans des territoires où le taux d'illettrisme est déjà très important et où la langue d'enseignement n'est pas la langue vernaculaire. Afin d'éviter le décrochage scolaire dans les territoires ultramarins, il pourrait être mis en place des classes en langue régionale dès la maternelle.

À cet égard, il faut rappeler les préconisations n°1 et n°2 de l'avis *Valorisons les langues des outre-mer pour une meilleure cohésion sociale*⁶¹ qui sont majeures pour la réussite des enfants et toujours à approfondir. Aussi, les décrochages scolaires et les sorties du système éducatif sans qualification restent importants. A cela s'ajoute une faible attractivité de certains territoires qui se traduit par des difficultés à recruter des enseignants (1 sur 4 est non titulaire).

PRÉCONISATION #9

Le CESE préconise un plan d'urgence pluriannuel pour répondre aux besoins éducatifs des territoires ultramarins qui privilégie une adaptation des politiques éducatives aux réalités locales et aux besoins des territoires sur la base d'un diagnostic partagé entre l'État et les territoires. Il s'agit de rejoindre un niveau d'éducation équivalent à celui de la moyenne nationale en mobilisant les moyens humains et financiers nécessaires.

⁶¹ Valorisons les langues des outre-mer pour une meilleure cohésion sociale dont la rapporteure est Mme Isabelle Biaux-Altmann, le CESE, juin 2019. Préconisation n°1 : « Pour le CESE, chaque enfant doit avoir la possibilité d'apprendre à lire et à écrire dans sa langue maternelle au même titre que dans la langue française. L'accueil des enfants à l'école élémentaire devrait être systématiquement proposé en langue régionale au même titre qu'en français, et pas seulement dans certains établissements... » et préconisation n°2 : « Le CESE appelle le ministère de l'Éducation nationale à prendre pleinement en compte les enjeux de la scolarisation en langue régionale : pour l'accueil des jeunes enfants et une poursuite d'étude en langues régionales, permettant la reconnaissance du fait linguistique régionale et une transmission de ces langues aux côtés du français.... ».

C. Conforter les acteurs de la communauté éducative au cœur des enjeux de transformation de l'École

1. Améliorer le bien-être des élèves et leurs conditions de scolarisation

Près de 13 millions d'élèves sont scolarisés dans les écoles primaires, les collèges et les lycées. Leurs parcours et leurs expériences scolaires, influencés par des déterminants sociaux, culturels, géographiques et scolaires créent une communauté d'élèves très hétérogène. L'article L. 111-1 du Code de l'éducation dispose que « *le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves (..)* ». Ce qui signifie que l'École doit s'adapter aux besoins des élèves et assurer leur réussite scolaire.

Cette adaptation commence dès l'école maternelle. En effet, tous les constats et études montrent l'importance de la scolarité à l'école primaire. Des efforts plus conséquents doivent être faits pour conforter son rôle.

L'obligation scolaire a été fixée à 3 ans. Mais la question de la scolarisation des enfants dès l'âge de 2 ans reste entière. Or, comme l'a rappelé la commission des 1000 premiers jours, présidée par Boris Cyrulnik et l'avis du CESE de mars 2022 *Vers un service public d'accueil de la petite enfance*⁶², les premières années de vie d'un enfant sont une période particulièrement critique pour son développement socio-émotionnel, psychomoteur

et cognitif. La sécurisation de l'environnement, notamment durant la petite enfance, est primordiale pour la santé globale, le bien-être et les capacités d'apprentissage tout au long de la vie. L'accueil des enfants des milieux les plus pauvres en structure collective, de préférence en mixité sociale est primordiale. Or seules 9 % des familles les plus pauvres ont accès à un mode de garde formel (collectif ou individuel) contre 68 % des enfants des 20 % des familles les plus riches. Il faut accueillir mieux ces enfants, que leurs parents travaillent ou non, en structures collectives de la petite enfance et le plus tôt possible en maternelle. Les initiatives pour faciliter la scolarisation dès 2 ans, dans des classes dédiées et avec des personnels formés, comme les initiatives pour favoriser les classes passerelles entre l'accueil collectif et l'école, pour les enfants concernés, doivent être soutenues. Le CESE a déjà souligné l'importance de la scolarisation en maternelle dès l'âge de 2 ans, en particulier dans l'avis *Une école de la réussite pour tous : le CESE demande que soit garantie, comme le précisent les textes officiels, pour tout enfant une place en école maternelle dans de bonnes conditions, et dès 2 ans prioritairement dans les quartiers définis en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP et REP+) ainsi*

⁶² *Vers un service public d'accueil de la petite enfance*, avis du CESE dont les rapporteuses sont Pascale Coton et Marie-Andrée Blanc, mars 2022.

que dans les territoires à faible densité le nécessitant⁶³. Il réitère l'exigence de mettre en place aujourd'hui un plan d'action en ce sens et d'affecter les moyens spécifiques pour encourager et développer l'accueil et la scolarisation en maternelle dès 2 ans pour tous, en favorisant l'accueil des enfants de familles en situation de pauvreté.

Le climat scolaire a des effets sur le comportement des élèves. Selon Marco Oberti, il pèse moins sur les jeunes les plus favorisés⁶⁴. Dans un récent dossier du CNESCO (Mars 24) réalisé par Agnès Florin et André Tricot intitulé *Bien être à l'École*, on peut lire ce constat « *Le climat scolaire d'apprentissage est moins favorable en France que dans la moyenne de l'OCDE* » ; ce qu'illustre aussi l'enquête PISA 2018/2022. « *Le bien-être doit devenir une préoccupation au niveau de chaque école et de chaque établissement en travaillant sur les espaces scolaires, les temporalités, les interactions entre les acteurs* ».

L'école doit aussi prendre mieux en compte les conditions de vie des élèves. Les ressources des familles, les conditions de logement, l'accès aux soins, l'accès ou non à des activités culturelles, des activités en extérieur et dans la nature de loisirs, aux vacances... sont autant d'éléments qui pèsent sur la scolarité de nombre de jeunes et particulièrement ceux de familles en situation de pauvreté. C'est pourquoi les questions de restauration ou encore

celle de l'aide aux devoirs doivent être davantage prises en compte par l'École.

Par ailleurs, en permettant aux élèves de construire des relations interpersonnelles saines, non abusives et exemptes de violence tout en favorisant le développement des compétences psychosociales, l'EVARS⁶⁵ contribue à l'amélioration du bien-être des élèves⁶⁶. Elle est également une condition nécessaire pour construire une société plus juste et respectueuse des rapports entre personnes, ce qui est par ailleurs un enjeu fondamental de l'école publique pour favoriser la réussite de tous les élèves. Or, les séances d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle telles que prévues par le Code de l'éducation modifié par la loi de 2001 ne sont pas mises en œuvre. Elles sont pourtant, de l'expression même des élèves, un moyen de favoriser un climat scolaire inclusif et respectueux tout en favorisant la confiance et l'estime de soi. De même, la culture, les pratiques culturelles, sont indispensables à la construction et à l'épanouissement des élèves et favorisent la réussite scolaire. Les élèves doivent pouvoir accéder aux pratiques culturelles et artistiques, qu'il s'agisse des musées, du cinéma, du théâtre, des bibliothèques, des médiathèques ; de valoriser et de partager la diversité des cultures nationale, régionales, celles des élèves et des savoirs d'origine. Il est essentiel aussi de permettre aux élèves d'élargir

63 *Une école de la réussite pour tous*, rapporteure : Mme Marie-Aleth Grand, mai 2015, préconisation n°1.

64 Audition au CESE de M. Marco Oberti, professeur des universités en sociologie à Sciences Po Paris, 7 juin 2023.

65 L'EVARS est l'éducation à une citoyenneté complète promouvant des relations affectives saines, l'impératif de consentement, la reconnaissance des orientations sexuelles et des minorités de genre et la lutte contre les inégalités. Elle est en particulier un moyen de prévenir et combattre les violences et l'exploitation sexuelles des mineurs et des mineurs. Elle a également pour objectif de promouvoir la santé sexuelle qui est « un état de bien-être physique, émotionnel, mental et social en matière de sexualité et non pas simplement l'absence de maladies, de dysfonctionnements ou d'infirmités ».

66 Projet d'avis en cours d'élaboration au sein de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité (DDFE) du CESE portant sur l'Éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS).

leur espace de vie, d'avoir l'occasion de découvrir d'autres lieux, de découvrir d'autres modes de vie... L'École doit être un médiateur⁶⁷.

L'environnement des établissements scolaires joue un rôle essentiel au bien-être. 84 % des parents utilisent majoritairement la voiture pour les trajets domicile-école, pour un trajet souvent compris entre 500 m et 2 km. Et, en même temps, 7 parents sur 10 se disent préoccupés par la pollution de l'air autour de l'établissement scolaire ou de la crèche de leur(s) enfant(s)⁶⁸. Enfin, le contact avec la nature permet d'être plus attentif, plus créatif, plus sensible, à la fois à l'écoute de soi et ouvert au monde. Généraliser l'aménagement paysager des rues aux abords des établissements scolaires, désartificialiser et renaturer les cours d'école, développer la classe dehors participe de toute politique d'éducation au développement durable, au bien-être des élèves et des enseignants (priorité gouvernementale), au respect de la convention internationale des droits de l'enfant dans un contexte de dérèglement climatique et d'érosion de la biodiversité. La renaturation des cours d'école à l'instar des « Cours Oasis »⁶⁹ constitue un facteur de résilience important, contribue de surcroît à protéger les enfants des canicules et permet de développer des jardins potagers

favorables à l'apprentissage de nombreuses matières et au développement de la culture de l'entraide⁷⁰.

Les jeunes rencontrés lors des déplacements de la commission ECC (Paris, Yvetot) comme celles et ceux représentant les organisations de lycéens et lycéennes entendus en entretien jugent leurs conditions de scolarisation parfois défavorables. Ils relèvent notamment des effectifs chargés dans les classes notamment dans les lycées ; des emplois du temps parfois lourds voire sur les 6 jours d'une semaine ; des temps de transport élevés ; des programmes chargés et qui changent souvent... Ils soulignent des rythmes de scolarité peu compatibles à concilier avec une vie personnelle et des pratiques culturelles et sportives. La qualité du temps scolaire dépend aussi de dynamiques plus globales.

La France fait partie des pays de l'OCDE où les effectifs par classe sont les plus chargés⁷¹. Selon les chiffres du ministère, les classes surchargées représentent 53 % des classes en primaire. Si, depuis la rentrée scolaire de 2022, les effectifs de grande section sont limités à 24, cela augmente parfois les effectifs des classes de petite et moyenne section. Le nombre d'élèves par classe et la prise en charge, par une enseignante ou un enseignant, d'un groupe à effectif

67 Dans l'avis Vers la démocratie culturelle, le CESE préconise de concevoir une véritable filière de la médiation, préconisation n° 11 page 25. Avis du CESE dont Mme Marie-Claire Martel est la rapporteure, novembre 2017.

68 ADEME, <https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/parents/tous-a-lecole-voiture>

69 www.paris.fr/pages/les-cours-oasis-7389

70 L'agriculture urbaine : un outil déterminant pour des villes durables, avis du CESE dont les rapporteurs sont Pascal Mayol et Étienne Gangneron, 2019 »

71 L'Europe de l'éducation en chiffre 2022, DEPP, décembre 2023.

réduit d'élèves dans une salle de classe sont des leviers de la réussite scolaire.

La baisse démographique actuelle devrait être mise à profit pour réduire le nombre d'élèves par classe. C'est aussi le cas en collège et lycée où cette baisse d'ici 2027 pourrait permettre de réduire les effectifs dans les 77 % de classes à plus de 24 élèves. Or cette baisse est principalement instrumentalisée pour réduire les dépenses publiques et maintenir un nombre important d'élèves par classe.

Par ailleurs, selon l'Institut des politiques publiques, le dédoublement des classes de 24 à 12 élèves devrait améliorer les résultats de chaque élève de l'ordre de 20 à 30 %. Ce constat devrait encourager le développement d'autres formes de travail que le 1 enseignant / 1 classe. Le dispositif « *Plus de maîtres que de classes* », supprimé en 2017 sans évaluation, permettait de varier les situations d'apprentissage et un meilleur accompagnement des élèves en difficulté. Un rapport non publié, d'avril 2023, de l'inspection générale de l'Éducation nationale⁷² fait état d'effet bénéfique en deçà des estimations prévues pour le dédoublement des classes en éducation prioritaire. Il pointe que les mesures de dédoublement seules ne sont pas suffisantes. Les Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED), par leur rôle de prévention, de rééducation et de soutien aux élèves dans le premier degré, devraient être confortés et développés⁷³. D'autres modalités d'apprentissage sont également à développer comme « faire classe hors les murs », la coopération entre pairs, la pédagogie différenciée, etc.

En outre, reconnecter les écoles à leurs territoires est une démarche essentielle pour reconnecter la jeunesse aux réalités locales, à leur environnement, au vivre-ensemble, et pour cultiver leur désir d'œuvrer ensemble pour le bien commun. Favoriser l'école « hors les murs » sur le territoire et multiplier le nombre d'intervenants locaux dans le cadre des apprentissages constituent des facteurs de bien-être et favorise l'adaptation et la résilience des enfants, futurs adultes, au monde en bouleversement qui est le leur.

PRÉCONISATION #10

Le CESE préconise que le ministère en charge de l'Éducation nationale organise nationalement et localement une concertation avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative pour améliorer le bien-être des élèves et des jeunes et leurs conditions de scolarisation (effectifs par classe, temps de transport, aides aux devoirs, restauration, santé physique et psychique, accès aux soins, emploi du temps, pédagogie différenciée, classe dehors et école hors les murs, aménagements des espaces, etc.).

⁷² Selon un article du Monde du 30 mai 2024, *Dédoublement des classes de CP et CE1 : un rapport de l'inspection générale non publié pointe des résultats encore en deçà des « bénéfices attendus »* ; Sylvie Lecherbonnier et Eléa Pommiers.

⁷³ Préconisation n°4 de l'avis Une école de la réussite pour tous dont la rapporteure est Mme Marie-Aleth Grand, mai 2015.

2. Renforcer la démocratie scolaire

La démocratie ne peut se limiter à des cours théoriques. Elle doit être vécue pour être comprise et intégrée, et ce dès l'école. La place des élèves et la reconnaissance de leurs droits sont inscrites dans les textes. Dans son rapport sur « l'empowerment », publié le 15 mai dernier, l'OCDE a mis en valeur que « *favoriser la prise de décision des enfants améliore leur bien-être, leur estime de soi et leurs capacités de leadership dans l'objectif de forger leurs compétences et leur confiance en tant que membres à part entière de la société* ».

Les élèves élisent des délégués de classe qui participent au conseil de classe dans les collèges et lycées. Depuis 2020, ils élisent aussi des éco-délégués dans les collèges et les lycées, éco-délégués encouragés dans les écoles primaires. Ces représentants et représentantes participent à la vie de l'établissement et siègent dans différentes instances : instances de la vie lycéenne et collégienne au niveau de l'établissement scolaire ; conseil académique de la vie lycéenne au niveau académique et conseil national de la vie lycéenne au niveau national. Les organisations représentatives siègent aussi au Conseil supérieur de l'éducation. Les délégués y portent leurs propositions notamment pour développer des projets, améliorer le fonctionnement de l'établissement et pour agir sur le mieux-vivre

ensemble. Le CVL est en cela un lieu important pour les lycéens et lycéennes. Si de nombreuses pratiques existent dans les écoles et les établissements, on dispose de peu de rapports et de statistiques pour en faire un bilan. Il s'agit pour tous les élèves d'un premier apprentissage de la vie démocratique. Or, les organisations représentatives des lycéens entendues en entretien estiment que s'ils sont représentés dans toutes les instances, leur parole n'est pas toujours suffisamment prise en compte. La taille de l'établissement semble jouer un rôle dans la relation entre les différents acteurs en faveur des petits établissements.

Le CESE a préconisé⁷⁴ de « *donner toute leur place aux délégués de classe, les former à la construction d'une parole collective et former les enseignantes et enseignants à l'écoute et à la prise en compte (...) de la parole des élèves.* »

La société demande à l'École de former des citoyens et de faire preuve d'autorité. Mais citoyenneté et autorité ne se décrètent pas ; elles s'apprennent. C'est pourquoi il est nécessaire de reconnaître et respecter la parole, des élèves et le rôle de leurs délégués. Il faut leur proposer des formations⁷⁵ et leur donner accès aux ressources utiles pour mener à bien leurs tâches. Il faut veiller à ce que tous les élèves puissent participer à la vie démocratique de leur école et de leur établissement. Chacun et chacune d'entre eux, quelle que

⁷⁴ Avis du CESE *Favoriser l'engagement civique et la participation citoyenne au service du développement durable*, rapporté par M. Thierry Cadart, octobre 2020, préconisation n°3.

⁷⁵ Première préconisation de l'avis du CESE *Engagement bénévole, cohésion sociale et citoyenneté* dont la rapporteure est Mme Marie-Claire Martel, juin 2022.

soit sa situation sociale et scolaire, doit pouvoir y prendre des responsabilités. Un colloque de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), du Conseil Français des Associations pour les Droits de l'Enfant (COFRADE), de l'Association Nationale des Conseils d'enfants et de Jeunes (ANACEJ) et du Réseau national des juniors associations (RNJA) intitulé « *Comment lutter contre l'infantisme* » soulève de nombreuses questions quant aux discriminations que subissent les enfants parce qu'ils sont enfants, notamment dans la reconnaissance de leur expression par les adultes. A ce titre, une évaluation des freins à une démocratie scolaire, en phase avec les objectifs de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), devrait intégrer ces questionnements. Pour développer cette démocratie scolaire, il serait intéressant que l'école soit davantage identifiée comme un lieu de vie au sein du territoire, mieux approprié par tous et toutes. Une telle ambition nécessite entre autres de développer des espaces de dialogue, des pédagogies plus participatives et l'auto-évaluation.

PRÉCONISATION #11

Le CESE préconise que le ministère en charge de l'Éducation nationale fasse un bilan des pratiques de la vie démocratique au sein des écoles et des établissements scolaires.

Le ministère en charge de l'Éducation nationale doit renforcer la démocratie scolaire par une meilleure prise en compte de la parole et du rôle des élèves, dans leur diversité, au sein des écoles et des établissements. Cette démarche doit conforter leur apprentissage de la citoyenneté.

3. Renouveler la formation initiale des enseignantes et des enseignants.

Beaucoup d'enseignantes et d'enseignants regrettent une formation initiale qui ne prépare pas de façon satisfaisante à l'entrée dans le métier. Il serait seulement 50 % à se sentir bien voire très bien préparés par leur formation initiale⁷⁶. La réforme de la formation initiale qui doit se mettre en place dans le cadre d'un plan de renforcement de l'attractivité du métier d'enseignant doit garantir un haut niveau de qualification et de compétences nécessaires pour enseigner aux différents niveaux de la scolarité et répondre aux défis de l'École. La formation initiale doit sécuriser l'entrée dans le métier. Les méthodes et pratiques d'enseignement, la maîtrise disciplinaire, requises pour transmettre des connaissances, compétences et savoir-être en sont les éléments essentiels. Cette formation doit permettre de connaître et de comprendre les réalités de vie et des représentations des élèves, de leurs parents et des milieux dans lesquels ils sont. Elle doit préparer à la relation avec les parents. Le croisement des savoirs et des pratiques, de plus en plus reconnu dans le cadre du travail social, peut y contribuer. Elle doit promouvoir le travail de coopération plurielle et avec les acteurs de l'éducation (parents, élèves et élus, représentantes et représentants des associations...), mais aussi le travail en équipe.

Il faut développer la capacité à stimuler l'intérêt et la réflexion des élèves, à ajuster les pratiques pédagogiques à leur diversité. Il s'agit également de permettre d'installer des bases pour créer du commun dans le parcours du premier et second degré. La formation initiale des enseignantes et enseignants des premier et second degrés professionnalisante et universitaire, devrait être fondée sur une articulation entre théorie et pratique en lien avec les déterminants sociologiques de la réussite scolaire et la recherche.

PRÉCONISATION #12

Le CESE préconise que la formation initiale des enseignantes et enseignants soit renouvelée pour permettre de sécuriser une entrée progressive dans le métier avec un haut niveau de savoirs disciplinaires, de compétences didactiques et pédagogiques, de niveau master. Cette formation universitaire doit notamment développer les compétences pour favoriser le travail en équipe et avec l'ensemble des acteurs de l'École.

⁷⁶ Sénat, *Rapport d'information sur la comparaison européenne des conditions de travail et de rémunération des enseignants*, rapporté par M. Gérard Longuet, Sénat, 8 juin 2022.

4. Améliorer les plans de formation continue des enseignantes et des enseignants

Si 73,7 % des enseignants et enseignantes du 1^{er} degré ont assisté à au moins un module de formation continue, ils ne sont que 59,2 % dans le second degré⁷⁷. La formation continue fait partie des obligations de service dans le premier degré. Elle était effectuée sur le temps scolaire pour le second degré avant qu'une réforme qui devrait se mettre en place à la rentrée scolaire prévoit qu'elle ait lieu hors du temps scolaire. Cette dernière réforme pourrait mettre en difficulté la formation des enseignantes et enseignants tout au long de leur carrière. Si l'argument premier de cette évolution est de lutter contre l'absentéisme des enseignantes et des enseignants, il ne représente que 10 % des heures d'enseignement perdues par les élèves pour lesquelles des alternatives de remplacement pourraient être organisées. La réforme pourrait avoir un effet dissuasif à se former alors que les rapports successifs montrent une insuffisance de la formation continue y compris par rapport aux enseignantes et enseignants d'autres pays⁷⁸. « *Le temps consacré à la formation continue reste très bas et en réalité inférieur à 3 jours* »⁷⁹.

Par ailleurs, les enseignantes et enseignants évoquent une inadéquation entre les formations proposées et leurs attentes. La formation répond à des injonctions ministérielles ou d'explication des directives. Elle est trop souvent réduite à des temps d'information et non de formation.

Les enseignantes et les enseignants estiment que la formation n'est pas assez importante sur des sujets comme la prise en compte de l'hétérogénéité des élèves et la gestion de la classe ou l'enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers. La formation continue doit être recentrée, et répondre aux demandes des enseignants en les associant à la définition des plans de formation. Elle doit permettre d'apprendre à travailler en équipe, développer la pluridisciplinarité et susciter de nouvelles dynamiques. L'offre de formation continue doit s'appuyer sur des acteurs extérieurs reconnus par agrément national ou pour leur expertise scientifique ou pédagogique, afin d'enrichir les connaissances, les compétences et la culture éducative au sein de l'Éducation nationale. Elle doit aussi offrir des formations croisées pluri-acteurs d'un même territoire.

77 Ministère de l'Éducation nationale, Repères et références statistiques 2023, août 2023, page 355.

78 Sénat, *Rapport d'information sur la comparaison européenne des conditions de travail et de rémunération des enseignants*, rapporté par M. Gérard Longuet, Sénat, 8 juin 2022.

79 Sénat, *Rapport d'information sur la comparaison européenne des conditions de travail et de rémunération des enseignants*, rapporté par M. Gérard Longuet, Sénat, 8 juin 2022.

PRÉCONISATION #13

Le CESE préconise que les plans de formation continue des enseignantes et des enseignants soient véritablement centrés sur leurs besoins, individuels et collectifs notamment au sein des écoles et des établissements, diversifiés, professionnalisants et certifiants. Ces plans doivent également former aux grands enjeux de transitions notamment écologique.

La formation continue doit être réalisée, organisée et intégrée aux obligations de service des enseignants et enseignantes et des formateurs et formatrices.

5. Rendre effectifs les espaces-parents

La relation entre les parents d'élèves et l'École est importante et ce dès l'école maternelle. Cette co-éducation contribue à la réussite scolaire des élèves. Le lien entre les parents et l'école doit être conforté par une confiance et écoute réciproques. La formation des enseignantes et enseignants doit y contribuer.

Il est important aussi que les écoles et les établissements scolaires puissent être utilisés comme des lieux de vie sociale par l'ensemble des acteurs locaux.

L'espace parents de l'école ou de l'établissement scolaire constitue un lieu essentiel pour instaurer un véritable dialogue avec les familles sur la scolarité de leur enfant ou sur des questions sociétales (la santé, et plus particulièrement les addictions, l'alimentation, le sommeil, etc.).

Selon l'article L. 521-4 du Code de l'éducation⁸⁰ « *l'architecture scolaire a une fonction éducative. Elle est un élément indispensable de la pédagogie, contribue à la transmission des connaissances et à la découverte des cultures et favorise le développement de l'autonomie et de la sensibilité artistique des élèves. Il est prévu, dans tous les établissements d'enseignement, un espace à l'usage des parents d'élèves et de leurs délégués* ». Or, plus d'une décennie après que leur création a été prévue, force est de constater que l'existence des « espaces-parents » est loin d'être généralisée et qu'aucun bilan ou évaluation récents ne sont disponibles.

⁸⁰ Modifié par l'article 65 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.

Or comme l'ont rappelé les représentants de la FCPE⁸¹ et de la PEEP⁸², ce lieu doit être l'un des outils essentiels pour construire et entretenir la relation de confiance entre l'École et tous les parents. *L'espace-parents* doit être un lieu de coopération éducative. Il est dédié aux rencontres et aux échanges entre parents, enseignants et autres acteurs éducatifs qui n'ont pas toujours l'opportunité de se fréquenter en dehors des murs de l'école.

Il peut permettre aux parents de mieux connaître le fonctionnement de l'établissement scolaire, de partager leurs expériences et leurs préoccupations et de s'entraider. Véritable lieu d'information, de convivialité et de communication, il est mis à disposition pour monter des projets communs et organiser des événements (forum des métiers, aide à la recherche de stage, expositions, actions de soutien à la parentalité, etc.) avec toutes les personnes concernées. Les acteurs de la parentalité ou de l'animation de la vie sociale du territoire d'implantation de l'établissement pourraient utilement être associés à la vie de ces « espaces-parents ».

Le plan de rénovation des écoles lancé par le Gouvernement, en 2023, a pour but d'accélérer la rénovation des bâtiments scolaires partout en France, avec pour objectif d'atteindre 2 000 écoles rénovées d'ici la fin 2024, et 40 000 d'ici dix ans, soit 90 % du total. Ce plan peut être mis à contribution pour créer des *espaces-parents*.

PRÉCONISATION #14

Le CESE préconise l'application dans toutes les écoles, collèges et lycées de la loi de 2013 avec la mise en place obligatoire d'un « espace-parents » à l'usage des parents d'élèves et de leurs délégués. Une charte permettra de définir le cadre de dotation des moyens financiers dédiés, l'accessibilité des parents à tout moment de la journée, une information à leur attention et une co-animation par des parents d'élèves et des membres volontaires de l'équipe éducative.

81 Entretien de Grégoire Ensel, Président de la FCPE, association de parents d'élèves, avec la rapporteure, juillet 2023.

82 Entretien de Olivier Toutain, Président de la PEEP, association de parents d'élèves, avec la rapporteure, septembre 2023.

6. Favoriser des temps de concertation pour les équipes éducatives pluridisciplinaires et reconnaître leur professionnalité

Le travail d'équipe et la concertation des équipes éducatives et pluridisciplinaires au sein des écoles et des établissements scolaires voire dans le cadre de réseaux d'établissements constituent un facteur d'amélioration des pratiques pédagogiques, d'échange avec les acteurs de l'école (accueil périscolaire via son ou sa directrice, association éducative complémentaire de l'enseignement public, personnels et agents de la collectivité en charge du bon fonctionnement de l'établissement et en contact avec le public, etc.). Ils concourent à l'accompagnement des élèves dans leurs apprentissages et à la réussite éducative de tous et toutes. Il s'agit d'un temps nécessaire à l'organisation de la prise en charge des besoins éducatifs particuliers des élèves, aux actions qui y contribuent ainsi qu'aux relations avec les parents d'élèves. Ils favorisent la construction d'actions ou de projets innovants. Face aux multiples tâches à accomplir par rapport au temps institutionnel prévu pour le faire, ce travail en équipe et de concertation fonctionne aujourd'hui en grande partie sur la base du volontariat des personnels.

Les pratiques collaboratives ou les formations professionnelles d'équipe même si elles sont présentes dans toutes les écoles et établissements sont particulièrement plus fréquentes en éducation prioritaire. Elles y sont un facteur de succès notamment parce que ces pratiques collaboratives sont co-construites et témoignent de la professionnalité des enseignantes et enseignants.

Un rapport récent sur l'éducation prioritaire⁸³ constate une augmentation du temps de travail et de dialogue entre les enseignantes et enseignants. Le travail collaboratif ne se décrète pas mais se construit. La formation d'équipe ou d'établissement autour de projets collectifs peut être un élément déterminant pour y concourir. Le projet d'école ou d'établissement est souvent le document qui détermine des orientations en matière de choix pédagogique et de politique éducative. Il est pourtant encore peu exploité comme le rappelle la Cour des comptes⁸⁴, à l'appui d'un sondage, qui constate que la moitié des établissements scolaires n'est pas dotée d'un tel projet. Pour autant le travail d'équipe est une réalité que l'institution doit reconnaître et valoriser avec des moyens adaptés. Du temps doit être donné aux équipes et une formation au travail collectif doit être dispensée.

⁸³ *L'éducation prioritaire*, Alexia Stefanou (DEPP-B3), Synthèse de la DEPP, n° 6 - Juillet 2022 (mise à jour avril 2024).

⁸⁴ *Mobiliser la communauté éducative autour du projet d'établissement*. Rapport public thématique. Cour des comptes, Janvier 2023

PRÉCONISATION #15

Le CESE préconise de conduire une véritable politique de reconnaissance et de valorisation du travail en équipe au sein des écoles et des établissements scolaires et des temps de concertation avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative. Ces différents temps doivent notamment contribuer à construire les projets pédagogiques et assurer un espace d'initiatives et de libertés d'organisation au service de la réussite de tous les élèves.

7. Mettre en œuvre un plan de relance des PEDT

L'École n'est pas le seul lieu d'éducation des enfants et des jeunes. Pour favoriser la réussite de tous les élèves, en mobilisant tous les acteurs de la communauté éducative, l'École a besoin d'agir dans un cadre territorial et institutionnel stable où toutes les initiatives et projets éducatifs peuvent concrètement être réfléchis, coconstruits, mis en œuvre, évalués voire généralisés. Pour assurer la réussite de tous, le CESE souligne que l'École, « lieu social et de sociabilisation », doit continuer à s'ouvrir davantage aux parents et aux associations.

Le lien avec les actions éducatives des collectivités territoriales et des partenaires sanitaires, sociaux, médico-sociaux et économiques doivent se développer.

Le projet éducatif territorial (PEDT) constitue un outil créé par la loi d'orientation et de programmation du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école de la République. Il formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. C'est une démarche partenariale entre les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux dans le respect des compétences et du rôle de chacun et chacune. Le CESE a déjà souligné l'intérêt de ce projet dans son avis *L'éducation populaire, une exigence du XXI^e siècle*⁸⁵.

Le PEDT constitue la phase la plus aboutie de la mise en cohérence des temps éducatifs « formels » et « informels » de l'enfant et du jeune sur un territoire. Il articule les orientations des politiques de l'Éducation nationale avec celles impulsées par les collectivités territoriales, largement mises en œuvre par les associations, notamment issues de l'éducation populaire. La formation initiale et continue des professionnelles et professionnels⁸⁶ qui vont, mettre en œuvre ces orientations et prendre en charge les jeunes doit être améliorée comme l'a préconisé le CESE dans son avis *Les métiers de la cohésion sociale*⁸⁷. Des mesures urgentes doivent être prises pour répondre aux pénuries

85 Avis du CESE *L'éducation populaire, une exigence du XXI^e siècle*, rapporteurs : MM. Christian Chevalier et Jean-Karl Deschamps, mai 2019, préconisation n°6.

86 Notamment les Animateurs/animatrices socio-culturels, éducateurs/éducatrices spécialisés, éducateurs/éducatrices de jeunes enfants ou encore les cadres de l'intervention socio-éducative.

87 Avis avec rapport du CESE *Les métiers de la cohésion sociale*, rapporteur : M. Evanne Jeanne Rose, juillet 2022, préconisations n°14 à 5 et n°15 à 20.

de personnels, au manque de reconnaissance et au malaise de ces professionnels et des professionnelles.

Le PEDT dynamise la vie citoyenne, culturelle, sportive et de loisirs en associant l'ensemble des acteurs de ces champs (Éducation nationale, élus, associations d'éducation populaire, de sport, culture, de parents d'élèves). Il est également un moyen utile pour associer les familles au développement de l'offre éducative à destination de leurs enfants sur leur territoire de vie. Il constitue un levier utile pour permettre de construire des projets éducatifs communs sur leur territoire de vie. Il s'agit d'en faire un outil de la continuité éducative permettant une véritable co-construction des projets éducatifs par l'ensemble des membres de la communauté éducative et une affectation optimale des moyens humains et financiers au service de la réussite éducative de chaque enfant et de chaque jeune.

Cependant, près de dix ans après la mise en place des premiers projets éducatifs territoriaux (PEDT), leur implantation et les offres d'activités sont réparties de façon inégale selon les territoires et souffrent de réduction de moyens.

PRÉCONISATION #16

Le CESE préconise que le ministère en charge de l'Éducation nationale et les collectivités territoriales mettent en œuvre un plan de relance des projets éducatifs territoriaux (PEDT).

Ce plan de relance devra s'appuyer à la fois sur un bilan quantitatif et qualitatif des PEDT incluant l'ensemble des parties prenantes et notamment les financeurs, sur un bilan des activités péri et extrascolaires et sur des financements assurant leur existence et leur déploiement.

8. Faire aboutir le plan de rénovation du bâti scolaire

Faire école implique de garantir à des usagers et usagères en premier lieu desquels les élèves, des conditions de scolarisation satisfaisantes. Cela renvoie ainsi à la qualité de la construction du bâti scolaire et de ses abords, à l'adaptation des locaux. La prise en compte du réchauffement climatique est urgente en métropole comme dans les Outre-mer. La rénovation de nombre de bâtiments est aussi indispensable pour qu'ils soient mieux adaptés aux activités scolaires (espaces, cours de récréation, mobiliers, équipements sportifs...), aux relations sociales et au respect des élèves et de leur intimité (toilettes...).

L'aménagement des espaces encore trop bitumés revêt des enjeux multiples. Une ségrégation genrée continue de s'opérer avec l'exclusion des filles d'espaces de jeux. Il existe également des enjeux de santé, de bien-être et de climat scolaire à travers l'aménagement des locaux et l'organisation de l'espace. Un meilleur accueil des enfants en situation de handicap est indispensable pour assurer comme il se doit leur scolarité.

Traiter du bâti scolaire et de ses abords implique dès lors de répondre à l'ensemble de ces problématiques. Aujourd'hui, le bâti scolaire représente 45 % du patrimoine en surface des collectivités territoriales qui en ont la compétence. Cependant, l'état du parc scolaire est ancien, vétuste et implique des investissements importants pour faire face et s'adapter aux enjeux énergétiques et climatiques. En effet, selon l'ADEME⁸⁸, 100 milliards d'euros seraient nécessaires pour que l'ensemble du parc des collectivités territoriales, dont les bâtiments scolaires, réponde aux objectifs de performance énergétique⁸⁹.

L'annonce du président de la République en septembre 2023 de la rénovation d'au moins 40 000 établissements scolaires sur 10 ans⁹⁰ va dans ce sens. Cependant, rien ne garantit un financement pérenne de l'État sur cette période pour assurer cette rénovation. Seuls 500 M€ d'investissement de la part de l'État ont été annoncés pour la rentrée 2024⁹¹. Nous sommes bien loin des besoins des collectivités territoriales d'autant qu'il existe de fortes disparités entre elles en termes de moyens financiers.

La Cour des comptes souligne ces importantes disparités au sein de chaque catégorie de collectivités (communes, départements et régions). Elle rappelle la nécessité d'une péréquation des ressources dans un objectif d'équité entre les territoires et leurs habitants⁹².

Par conséquent, la rénovation nécessaire et en cours du bâti scolaire implique d'aider davantage certaines collectivités territoriales en vertu du principe de péréquation territoriale.

88 Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

89 Rapport d'information du Sénat, *Transition écologique du bâti scolaire : mieux accompagner les élus locaux*, rapporté par Mme Nadège Havet, 28 juin 2023, page 16.

90 Gabriel Attal et Christophe Béchu lancent le 1er comité d'administration du plan rénovation écologique des écoles jeudi 14 septembre | Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires (ecologie.gouv.fr)

91 Le Fonds vert est un dispositif pour accélérer la transition écologique dans les territoires. Il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales notamment. C'est dans le cadre du Fonds vert (2 Mds€ engagés à ce jour), que l'État a annoncé une enveloppe complémentaire de 500 millions d'euros dédiée aux écoles et établissements.

92 Cour des comptes, *Les finances publiques locales 2023 : Rapport sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements (fascicule 2)*, octobre 2023, page 59.

PRÉCONISATION #17

Le CESE préconise que le plan de restauration écologique des écoles incluant la rénovation énergétique du bâti scolaire annoncé en 2023 soit complété d'un engagement financier (plan financier pluriannuel) de l'État envers les collectivités territoriales et d'un plan d'aménagements des abords des infrastructures scolaires. Le principe d'une péréquation entre collectivités territoriales pour aider celles qui ont le moins de ressources financières doit aussi être organisé.

Le CESE préconise que ce plan soit renforcé par une concertation de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative en particulier les élèves afin de prendre en compte les impératifs environnementaux, de bien-être, d'accessibilité, de santé, de climat scolaire et d'égalité de genre.

D. Rendre les métiers de l'Éducation nationale attractifs

1. Mettre en place un plan d'urgence de recrutement des enseignantes et des enseignants des premier et second degré

Pour assurer la réussite de tous les élèves, il est nécessaire d'avoir des enseignantes et des enseignants en nombre suffisant, formés, correctement payés et reconnus dans leur professionnalité. Or le métier d'enseignant connaît aujourd'hui une crise historique et structurelle. Elle est due à plusieurs facteurs : conditions de travail de plus en plus dégradées (augmentation de la charge de travail, formation sur le temps personnel, multiplication des réformes, gestion de la classe parfois plus difficile, effectifs, etc.) niveaux de rémunération insuffisants, formation et accompagnement dans le métier insatisfaisant, manque de reconnaissance sociale... Tous ces problèmes doivent être traités et résolus pour redonner de l'attractivité à ce métier.

Les concours du premier et du second degré peinent à trouver leurs candidates et candidats. On assiste à un tarissement du vivier de recrutement et de nombreux postes d'enseignants sont non pourvus. En 5 ans (2019/2023), le nombre de candidats au concours de recrutement des enseignants du premier et du second degré du public (CRPE et CAPES) a baissé de plus de 35 %. En 2023 sur plus de 23 800 postes ouverts au concours dans le public, près de 3 100 postes n'ont pas été pourvus. Le déficit de recrutement et la pénurie de candidats renforcent les difficultés de remplacement, mais aussi conduit au maintien d'un taux d'enseignants non-titulaires dans le public à un niveau relativement élevé (Taux de non titulaires 9 % dans le second degré). Ceux-ci sont parfois recrutés sans formation et à la suite de procédures qui ne permettent pas toujours de s'assurer des compétences minimales pour l'enseignement. Il peut provoquer un

fort taux de turn-over ou de démissions là où il serait nécessaire d'avoir une stabilité des équipes pédagogiques. Le nombre d'enseignants démissionnaires, loin d'être un phénomène conjoncturel, est en hausse constante depuis dix ans. La désaffection structurelle ne permet pas à l'école d'assurer partout et sur tous les territoires ses missions de service public. Les procédures d'affectation qui envoient les personnels les moins expérimentés dans les établissements et territoires les plus en difficulté contribuent à cette désaffection.

Il est donc urgent de mettre en place un plan pluriannuel de recrutement des enseignantes et enseignants. Il est nécessaire d'augmenter le nombre de postes ouverts aux concours. Il doit s'appuyer sur un élargissement du vivier de recrutement et favoriser la démocratisation de l'accès au métier d'enseignant. Il doit répondre aux besoins structurels de recrutement en termes quantitatifs pour que tous les postes aux concours soient pourvus, réduire drastiquement le nombre de non-titulaires, faciliter l'accès à l'emploi titulaire aux contractuels ayant démontré leurs aptitudes et assurer les remplacements des absences d'enseignantes et d'enseignants notamment pour qu'ils et elles puissent suivre des formations. Il doit maintenir un niveau élevé d'exigences en termes de compétences universitaires et professionnelles, sanctionné par un niveau master en fin de formation, à l'instar de la plupart des autres pays européens ou de l'OCDE.

Le plan d'urgence doit être concerté avec les acteurs concernés, dont les représentants des enseignantes et enseignants, des représentantes et représentants divers de la communauté universitaire et les formateurs et formatrices des instituts de formation. La perspective de postes ouverts aux concours rassurera aussi les étudiants et étudiantes à s'engager dans des études longues. Un système de pré-recrutement serait également une manière de sécuriser réellement les futurs recrutements.

PRÉCONISATION #18

Le CESE préconise un plan d'urgence de recrutement des enseignantes et des enseignants des premier et second degré. Ce plan doit prévoir une programmation pluriannuelle de recrutements permettant de mettre en œuvre toutes les missions de l'école, répondant à la pénurie de candidats aux concours, au déficit de remplacement des personnels et ainsi réduire le recours aux emplois précaires.

2. Revaloriser les rémunérations des enseignantes et des enseignants

La baisse d'attractivité du métier d'enseignant est multifactorielle. L'insuffisance des rémunérations en est un des éléments déterminants. « *Les enseignants français commencent et terminent leur carrière avec un salaire inférieur à la moyenne de l'UE. [...] Par rapport aux autres fonctionnaires, le salaire net des enseignants se rapproche de celui des brigadiers et gardiens de la paix. La rémunération d'un professeur des écoles est inférieure au salaire moyen des fonctionnaires civils de catégorie B* »⁹³. En 2021, selon l'OCDE, les salaires des enseignants travaillant depuis quinze ans étaient inférieurs d'au moins 16 % à ceux de leurs homologues étrangers. En outre leur progression salariale est particulièrement lente puisqu'il faut « *en moyenne trente-cinq ans à un enseignant français pour atteindre la rémunération maximale de la grille salariale, quand il l'atteint, contre vingt-cinq ans dans les autres pays de l'OCDE* »⁹⁴. Il est urgent qu'un plan pluriannuel de revalorisation des rémunérations soit mis en place pour attirer les candidats vers les carrières enseignantes. La grille de rémunération doit être articulée pour permettre un dynamisme des rémunérations tout au long de la carrière et de donner une perspective de valorisation des métiers de l'éducation.

PRÉCONISATION #19

Le CESE préconise le vote d'une loi de programmation de revalorisation des rémunérations des enseignantes et des enseignants qui donne une perspective de carrière à celles et ceux qui entrent dans ces métiers et celles et ceux qui sont déjà en poste. Cette revalorisation devra permettre de rattraper au moins le retard pointé par l'OCDE.

3. Reconnaître et valoriser tous les personnels qui contribuent au service public d'éducation

Les conditions d'exercice de ces métiers et leur prise en compte par l'institution scolaire sont aujourd'hui sinistrées. Il s'agit notamment de la médecine scolaire, les infirmières scolaires, les assistants d'éducation, les conseillers principaux d'éducation, les personnels administratifs, les personnels d'encadrement des écoles et établissements scolaires⁹⁵ et les accompagnants des élèves en situation de handicap, les agents techniques et territoriaux spécialisés en école maternelle (Atsem), les animateurs périscolaires, assistants sociaux...

93 Sénat, *Rapport d'information sur la comparaison européenne des conditions de travail et de rémunération des enseignants*, rapporté par M. Gérard Longuet, Sénat, 8 juin 2022.

94 Propos de M. Charbonnier, analyste Education de l'OCDE, cité par *Le Monde*, 10 octobre 2023.

95 Parmi lesquels, les directeurs et directrices d'école, les cheffes et chefs d'établissement ainsi que les adjointes et adjoints au chef d'établissement.

Ces personnels sont également en première ligne face aux difficultés des élèves, au manque de moyens humains et financiers, à la dégradation des conditions matérielles ou encore à l'insécurité grandissante à l'École.

Les personnels des fonctions supports dans les directions des services départementaux, les rectorats, le ministère, sont également soumis à la multiplication des tâches et missions avec des effectifs de plus en plus faibles et des contraintes de plus en plus fortes. L'accès au télétravail leur est peu accessible. Les outils numériques de gestion qui leur ont été imposés sans concertation ont fortement dégradé leurs conditions de travail.

Ces métiers ont souffert successivement de suppressions de postes, de départs non renouvelés et d'une crise durable en matière de recrutement. S'ils ne relèvent plus de l'Éducation nationale mais des collectivités territoriales, il faut également souligner le manque de personnels TOS⁹⁶ (techniques, ouvriers et de service). Cette situation est d'ailleurs en miroir des difficultés du personnel enseignant.

Or, les difficultés sociales, de santé physique et mentale, de bien-être entre autres, n'ont jamais été aussi criantes et les besoins n'ont jamais été aussi forts. La France présente, au sein des pays européens, un des taux de suicide des jeunes les plus élevés. Et la crise sanitaire de la Covid-19 a eu un impact important sur la santé mentale de la population, particulièrement chez les jeunes.

Une étude Santé publique France montre que les pensées suicidaires ont été multipliées par plus de deux depuis 2014 chez les 18-24 ans (passant de 3,3 % à 7,2 % en 2021)⁹⁷. De plus, depuis 2021, le nombre d'hospitalisations pour tentative de suicide augmente chez les adolescents (11-17 ans) et les jeunes adultes (18-24 ans). Cette étude confirme bien la détérioration de la santé mentale des jeunes adultes.

Les enfants ne sont pas exempts : 13 % des enfants en école élémentaire présentent un trouble probable de santé mentale (trouble émotionnel probable, trouble oppositionnel probable ou trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité probable)⁹⁸.

A l'école, lieu de vie essentiel au développement psychologique, cognitif et social du jeune, l'élève doit être soutenu. Il peut se confier et être accompagné dans ses difficultés personnelles et familiales, être protégé face aux risques. La santé de l'enfant englobe une diversité de dimensions : le soin, la prévention, la protection, le bien-être physique et psychique. Les personnels de santé scolaire, de service social et de psychologie sont à bien des égards des personnels clés. Or, les chiffres témoignent d'une dégradation inquiétante de la situation.

96 Depuis le 1^{er} janvier 2006, le recrutement des personnels TOS (techniques, ouvriers et de service) affectés dans les établissements publics d'enseignement relève de la compétence des collectivités territoriales, qui sont leurs autorités hiérarchiques.

97 Santé publique France, *Prévalence des pensées suicidaires et tentatives de suicide chez les 18-85 ans en France : résultats du Baromètre santé 2021*, février 2024.

98 Santé publique France, *Santé mentale : premiers résultats de l'étude Enabee, chez les enfants de 6 à 11 ans scolarisés du CP au CM2*, juin 2023.

On ne compte aujourd'hui qu'une infirmière scolaire pour 1.500 élèves, un psychologue de l'Éducation nationale pour 1 800 élèves, une assistante sociale pour 2 000 élèves et un médecin scolaire pour près de... 16 000 élèves.

Le CESE a déjà tiré la sonnette d'alarme par le passé : dans son avis *Pour des élèves en meilleure santé*⁹⁹, il préconisait de mettre en place une programmation pluriannuelle des moyens de la médecine scolaire de façon à les augmenter prioritairement sur les territoires qui en ont le plus besoin tant au regard de leurs spécificités économiques et sociales que de l'offre de santé existante.

Les déserts médicaux et les pénuries de recrutement et de personnels dans un certain nombre de professions médicales majeures pour les enfants comme les orthophonistes, les orthodontistes, les psychologues, les pédopsychiatres ou encore tout simplement les pédiatres et les médecins généralistes, empêchent ou retardent la prise en charge des enfants qui en ont besoin. Or, pour apprendre, les élèves doivent être en bonne santé physique et mentale.

L'École a besoin de personnels suffisants, mieux formés et mieux rémunérés, pour mener à bien les diagnostics médicaux et psychologiques, conduire un accompagnement scolaire et social pour tous ses élèves.

PRÉCONISATION #20

Le CESE préconise un plan de recrutement et de revalorisation des personnels non enseignants de l'État et des collectivités territoriales qui participent tous à travers leurs missions à la réussite des élèves.

⁹⁹ Avis du CESE *Pour des élèves en meilleure santé*, rapporteurs : Mme Fatma Bouvet de la Maisonneuve et M. Jean-François Naton, mars 2018 par le CESE.

Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale

Tout d'abord, je tenais à remercier la rapporteure pour cet avis que nous voterons, et pour ce titre si inspirant... « *Réussite à l'école, réussite de l'école* ».

Imaginez : Réviser la carte scolaire pour la rendre plus inclusive, recruter davantage et rendre attractif le métier d'enseignant, repenser les programmes et insister sur la culture générale, favoriser la mixité sociale... Rénover les écoles...

Quels enjeux !

Mais nous traversons des temps difficiles... Que se passera-t-il dès demain ? Après des élections où nous devons faire des choix majeurs.

Nous voulons tous créer un avenir de réussite. A l'école et de l'école. Mais pour qui ?

J'ai grandi dans les années 80 et je me souviens du sentiment de haine créé par l'extrême droite.

Ce mouvement politique avait un leader, un croque-mitaine dont le nom et le visage provoquait en moi une crainte indicible.

A chacune de ses interventions à la télévision, il me faisait peur. Il me pointait du doigt. Il m'invectivait. Moi... Mes parents... Tous mes copains.

Il éructait et vomissait sa haine de gens qui n'étaient pas de souche...

Mon père et ma mère à l'époque m'ont donné le plus sage des conseils : « *Tu vois mon fils. Étudie. Instruis-toi. C'est comme ça qu'on combat le croque-mitaine* ».

Alors moi j'ai tout fait.

Un Bac C, une Prépa HEC, un Master à la Sorbonne, un autre à Sciences Po.

Je suis même diplômé d'Assas (mais je n'étais pas trop copain avec les gens du GUD...).

L'école publique pour les classes populaires est une matrice.

Elle est le socle de notre engagement...

Alors oui aujourd'hui, le Croque-Mitaine a changé de visage...

Mais je reconnais son ventre... le ventre qui est encore fécond, d'où a surgi la bête immonde...

Quoiqu'il se passe, le CESE devra rester une assemblée de combat et de solutions, en particulier pour les enfants de l'école publique comme moi et les enfants des quartiers populaires. Nous aurons l'occasion de le démontrer à la rentrée.

Pour l'instant, tout à l'heure, j'irai chercher mes enfants à l'école. C'est soir de match.

Alors, nous allons revêtir le maillot de l'équipe de France, et nous allons crier : « *Allez les Bleus, Allez la France !* » Sans trembler !

Agriculture

L'avis rappelle, dès l'introduction, les fondamentaux de l'école en France. Il s'agit d'assurer l'instruction de tous par un égal accès des élèves aux enseignements afin d'assurer la réussite de chacun, en fonction de ses envies et de ses capacités.

Les auditions menées pour la préparation de ce rapport et de cet avis, ont fait état des difficultés rencontrées pour garantir cette égalité entre tous les élèves.

Plusieurs causes sont à dénoncer et les solutions sont multiples. Le groupe de l'agriculture n'est pas convaincu de la nécessité de redéfinir les finalités de l'école, comme le propose l'avis dans sa préconisation n°2, ni de l'urgence de remplacer le conseil supérieur des programmes proposé par la préconisation n°3.

En revanche, le groupe approuve la préconisation 1 prévoyant d'organiser un grand débat démocratique sur l'École avec la participation des équipes éducatives, des parents d'élèves mais aussi – et surtout – des acteurs économiques.

Pour le groupe, en effet, la réussite de l'école se mesure, notamment et essentiellement, à sa capacité d'offrir un avenir professionnel choisi, dans une société en mutation, à tous les élèves.

Ainsi, pour le secteur agricole, l'enjeu de l'enseignement agricole c'est d'assurer le renouvellement des générations et donc de garantir aux jeunes agriculteurs la possibilité de vivre de leur métier, tout en relevant les défis climatiques et environnementaux et en offrant à nos concitoyens une alimentation de qualité, en quantité suffisante et à un prix abordable.

L'enseignement agricole doit pouvoir répondre à ces défis en maintenant et en développant son attractivité et son taux d'insertion professionnelle.

Pour le groupe de l'agriculture, le lien entre les professionnels et les apprenants est une des conditions essentielles à la réussite de tous. C'est un des points que nous veillerons à défendre lors de l'organisation du débat démocratique.

Même s'il partage les objectifs de cet avis, en raison des quelques réserves exprimées, le groupe de l'agriculture s'est majoritairement abstenu.

Alternatives sociales et écologiques

Il est temps aujourd'hui de regarder la réalité en face comme nous y invite ce projet d'avis. Il s'agit d'opérer une rupture avec les objectifs et le fonctionnement actuel d'un système éducatif inégalitaire. En effet, il promeut l'élitisme au détriment de l'aide aux élèves les plus en difficulté et particulièrement celles et ceux qui cumulent les inégalités. Ainsi, laisser 30 % d'élèves, issus des milieux populaires comme des milieux précaires, sur le bord du chemin est une injustice sociale. Mais c'est aussi prendre le risque d'une défiance croissante envers les institutions.

La corrélation entre les inégalités scolaires et les inégalités sociales est pourtant connue. Pour une école de la réussite, il faut accepter de considérer l'école non comme un coût, mais un investissement : réduire les effectifs par classe, permettre des fonctionnements pédagogiques différents, recruter des personnels en nombre mieux reconnus, revalorisés et formés...

Le projet d'avis le souligne, l'École seule ne pourra résoudre ce que notre société, par ses modes de fonctionnements inégalitaires, fait perdurer. Un projet d'École est bel et bien un projet de société. Notre vision est totalement éloignée des discours actuels d'autorité, de savoirs réduits aux seuls « fondamentaux » du moment, d'organisation d'une école sélective avec la perspective des groupes de niveau au collège parmi bien d'autres mesures régressives ou inadaptées. Au contraire, il faut construire un projet d'École qui permette à chacun et chacune de s'émanciper, d'accéder aux savoirs, et à la culture, de devenir des citoyens et des citoyennes égales, protégées des violences sexistes et/

ou sexuelles, d'où que l'on vienne, qui que l'on soit, pour comprendre et agir sur le monde. Les défis qui sont devant nous l'exigent. Nous ne répondrons pas à l'exigence urgente de transformer cette société sans repenser l'éducation.

Nous remercions toute la commission d'avoir travaillé sur un tel grand sujet, nous voterons l'avis.

Artisanat et professions libérales

Le taux de 80 à 90 % de réussite au baccalauréat ne doit pas cacher une autre réalité : chaque année, un grand nombre d'élèves se retrouvent en situation d'échec scolaire, ou encore orientés - en raison de la faiblesse de leur résultats - dans une voie qu'ils n'ont pas choisie.

Pour ceux-là, l'Ecole a failli à sa mission de leur permettre d'acquérir un socle de connaissances, de compétences et de culture, et de leur donner les outils permettant de choisir leur avenir professionnel. Et le plus souvent, ces jeunes sont issus des milieux sociaux les moins favorisés.

On ne compte plus les études qui le confirment : la France est l'un des pays de l'OCDE où l'origine sociale impacte le plus la réussite scolaire. Dès lors, l'Ecole ne parvient pas à rendre effective la promesse républicaine d'égalité des chances, tout en compromettant l'opportunité d'élever le niveau de qualification du pays et ses capacités à faire face aux mutations environnementales et numériques.

Dans le secteur de l'Artisanat, nous mesurons de longue date ces dysfonctionnements, en

voyant arriver dans nos filières de formation des jeunes qui ne maîtrisent pas les savoirs fondamentaux et qui ont le sentiment d'avoir été laissés de côté par le système. Leur capacité à tenir jusqu'au diplôme et leurs chances de poursuivre leur cursus en sont d'autant fragilisées.

Il faut le rappeler : l'avenir de chaque jeune reste conditionné à la maîtrise des savoirs de base et c'est d'abord à l'Ecole de remplir sa mission en ce domaine. Par conséquent, nous approuvons l'objectif porté par l'Avis de faire de la réussite de tous les élèves la première finalité de l'Ecole.

Et ce défi exige des enseignants suffisamment formés et motivés. Il faut donc s'attaquer à la crise des vocations : rendre le métier plus attractif en alignant les salaires sur la moyenne de l'OCDE, mais aussi mieux préparer les futurs enseignants et mieux accompagner ceux déjà en poste, en renforçant notamment la dimension pédagogique de la formation initiale et continue, pour permettre la prise en charge de la variété de profils des élèves avec des modes d'apprentissage diversifiés. Nous approuvons les propositions de l'Avis en ce sens. En revanche, nous sommes interrogatifs sur la proposition de remplacer le Conseil supérieur des programmes par une « instance indépendante ».

Nous partageons par ailleurs le besoin d'encourager une plus forte mixité sociale au sein des établissements scolaires. Les expériences réussies en la matière ont montré un effet positif sur le bien-être des élèves et sur leur ouverture sociale et culturelle, et ce sont là des enjeux essentiels à la cohésion sociale qui méritent

d'être davantage partagés par tous les établissements, publics comme privés sous contrat.

Mais pour favoriser la mixité sociale et réduire les contournements de la carte scolaire, il faut aussi s'attaquer à la faiblesse de niveau de certains établissements en leur allouant des moyens adaptés et en particulier des enseignants suffisamment formés et expérimentés.

La réussite, en filière professionnelle ou classique, nécessite des bases et des acquis solides. Ces fondamentaux ne peuvent être apportés que par une Ecole prenant en compte les aspirations, les difficultés et les atouts de chacun. Enfin, la revalorisation de la voie professionnelle doit se poursuivre car c'est aussi une des conditions de réussite pour les jeunes qui font le choix de cette voie.

Une école plus inclusive, plus attentive, qui ne laisse personne sur le bord du chemin, c'est le défi qu'il faut relever et le sens que le Groupe Artisanat et Professions Libérales a retenu de cet Avis et il l'a voté.

Associations

Il suffit d'écouter celles et ceux qui vivent la grande pauvreté pour comprendre que l'École n'est hélas pas ce lieu d'égalité, de mixité, de fraternité permettant la réussite de tous. Frank affirme que l'école ne l'aimait pas, lui dont les enfants *« auraient voulu faire des études plus longues que celles qu'ils ont faites »*, car ils ont été scolarisés dans des classes *« qui ne sont pas des classes pour apprendre mais des classes pour faire patienter »*.

Pour Céline, ses enfants scolarisés de classe spécialisée en classe spécialisée n'ont pas eu les mêmes chances que les autres et elle réclame des enseignants mieux formés pour un vrai changement. Enfin, Vincent dont « les parents n'ont pas été longtemps à l'école », son orientation scolaire lui a été imposée.

Alors comment parler d'un système éducatif social et fraternel dans un pays où le poids de l'origine sociale sur les destins scolaires est aussi important ?

L'école est aujourd'hui un réseau d'établissements juxtaposés selon les catégories sociales ou en filières différenciées au sein des établissements. Pour beaucoup, l'orientation est subie, vers des filières spécialisées. Peut-on préparer au faire et vivre ensemble si on ne scolarise pas ensemble ?

L'absence de mixité produit par ailleurs de la défiance et renforce un terrible sentiment d'abandon. Pour celles et ceux dont l'école est une suite d'échecs et d'humiliations, la motivation et l'estime de soi sont durablement abîmées. Le gâchis humain est immense.

Comme le soulignait Condorcet, l'éducation nationale ne saurait être « une espèce de loterie nationale ». La question des inégalités à l'école est avant tout une question politique. C'est à l'État de garantir à tous les enfants une égalité de droits, à partir de l'écoute des besoins et en construisant les politiques publiques par la participation de tous et toutes.

C'est pourquoi, dès l'école maternelle, il faut veiller à ne pas transformer les différences en difficultés et ainsi favoriser pour les plus précaires un accueil dès 2 ans dans les classes maternelles.

Il est nécessaire de renforcer les moyens, mais surtout d'adapter les pédagogies, en préférant au chacun pour soi et à la compétition, la solidarité et la coopération.

Pour cela et premièrement, il faut former les enseignantes et enseignants à la connaissance des réalités de vie et des représentations des élèves de tous les milieux et de toutes les origines.

Deuxièmement il est nécessaire de reconnaître chacun d'entre eux, comme pouvant apporter aux autres.

Troisièmement doivent être renforcés les échanges avec tous les parents pour une véritable co-éducation.

L'école pourrait être un lieu de vie plus ouvert sur les territoires. Les projets éducatifs territoriaux en sont une amorce.

Toutefois, une réforme timide de l'école serait vaine, tant les changements à réaliser sont profonds.

Comme le souligne l'avis, cela ne relève pas de la seule responsabilité de l'école. La ghettoïsation est par exemple très liée au manque d'une politique du logement qui s'engagerait résolument pour la mixité sociale.

Sans doute l'avis, que le groupe des Associations a voté, aurait pu être bien plus ambitieux. Les territoires périphériques devraient notamment être réellement dotés de nouveaux moyens, en tant que laboratoires d'adaptation au monde fluctuant qui vient et pourraient être le cœur d'un contre-modèle humaniste loin du repli sur soi. Ce contre modèle, c'est celui de la coopération et de la robustesse sociale construite contre le culte mortifère de la performance.

Par conclure, le groupe des associations souhaite souligner l'importance de trois préconisations

en particulier. Les deux premières sont celles sur la prise en compte de l'Indice de position sociale (IPS), notamment lors de la contractualisation passée entre l'État et les établissements d'enseignement privé. La troisième est celle sur la relance des projets éducatifs territoriaux (PEDT), auxquels le CESE est particulièrement attaché car ils sont à ce jour le seul espace institutionnel de dialogue et collaboration à l'échelle locale entre tous les acteurs de la communauté éducative-au-delà de la sphère purement scolaire, avec la participation des associations périscolaires et acteurs de l'éducation populaire et ce, dans l'intérêt dans l'enfant. Notre groupe s'inquiète du devenir de ces deux importants outils en cas d'arrivée d'un gouvernement d'extrême-droite.

Le groupe remercie la rapporteure pour son écoute et son attention aux commentaires tout au long de l'écriture du rapport et de l'avis.

CFDT

« L'institution scolaire reste pour beaucoup avant tout un lieu de classements, de frustrations et d'humiliations. Il faut donc s'interroger sur ce que produit politiquement notre école, sur les visions du monde et les préférences électorales qu'elle engendre sur le long terme chez les individus. » Ces propos du sociologue Félicien Faury dans un article publié récemment, illustrent en grande partie l'enjeu de cet avis : comment redonner à l'École la confiance en sa capacité à faire réussir ? A faire société ? A

répondre au défi démocratique ? Cet avis répond, en partie, à ces enjeux :

Oui, il faut redéfinir les finalités de l'École. La CFDT soutient le principe d'un socle commun de la maternelle au lycée.

Cela suppose de modifier les structures et l'organisation du système éducatif et d'y intégrer les compétences indispensables à la transition écologique : la coopération, l'initiative, l'autonomie, le respect du vivant.

Oui, il faut favoriser l'égalité et la mixité à l'école dans tous les territoires. C'est la condition indispensable pour faire société et le privé sous contrat doit y contribuer. Cela suppose également de promouvoir l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle.

Oui, il faut conforter les acteurs de la communauté éducative au cœur des enjeux de transformation de l'École et donc relancer les projets éducatifs territoriaux, afin de recréer le maillage territorial avec les partenaires de l'École qui sont indispensables pour « faire société ».

Oui, il faut rendre les métiers de l'Éducation nationale attractifs, en rappelant le rôle essentiel des personnels non enseignants. Cela suppose de revaloriser les salaires mais aussi de revoir les conditions d'affectation qui envoient les enseignants les moins expérimentés dans les établissements les plus difficiles.

La CFDT a voté l'avis.

CFE-CGC

Tant sur le constat que sur les préconisations, cet avis prend largement en compte les orientations et revendications de notre organisation., la CFE-CGC partage le diagnostic sur les réalités vécues par l'ensemble des acteurs, qu'ils s'agissent des parents, des

élèves ou des enseignants. En premier lieu, nous soutenons la préconisation 1 qui propose de redéfinir les finalités de l'école pour assurer la réussite de tous les élèves.

Dans le cadre d'une école plus juste, notre organisation préconise de développer la mixité sociale et culturelle dans les territoires, les établissements et les classes. Ceci apparaît dans l'avis au même titre que l'idée que nous défendons d'ouvrir les classes sur leurs quartiers ou de favoriser une pédagogie innovante et adaptée à l'hétérogénéité des élèves.

Nous souhaitons également que l'enseignement puisse s'adapter en permanence aux nouvelles technologies, et que l'ensemble des écoles puissent être équipées. C'est là, un gage de réussite à l'école mais également dans le monde professionnel.

Par ailleurs, la CFE-CGC soutient la mise en place de partenariats plus étroits avec les milieux associatif, sportif et culturel particulièrement, mais aussi avec le monde économique. Construire des ponts entre l'école et le monde périscolaire et le monde professionnel est indispensable.

Restaurer la confiance en l'école passera également par la mise en place de plans de formation efficaces du personnel éducatif Aussi, notre groupe apporte son soutien aux préconisations 12 et 13 qui visent à améliorer la formation initiale et continue des enseignantes et enseignants. Un corps enseignant bien formé est une des conditions nécessaires pour permettre à chaque enfant de trouver sa place, de s'épanouir dans le système scolaire et de bénéficier de méthodes d'enseignement adaptées à ses besoins.

Le groupe CFE-CGC salue également la préconisation 19 relative au vote d'une loi de programmation de revalorisation des rémunérations des enseignantes et enseignants.

Reconnaître et valoriser les personnels passe indéniablement par des salaires justes, à la hauteur des enjeux pour la société

Enfin, nous saluons l'approche spécifique aux Outre-mer proposée dans cet avis, qui appelle à un plan d'urgence pluriannuel pour répondre aux besoins éducatifs des territoires ultramarins.

Le groupe CFE-CGC votera cet avis.

CFTC

La réussite à l'École, c'est le "devoir de justice" de l'Etat qui traduit l'égalité de droit entre les citoyens en une égalité de fait. Toutefois, ces promesses sont progressivement vidées de leur substance face aux inégalités de toutes sortes et l'insuffisante valorisation de l'enseignement.

Si l'on veut que l'École puisse tenir ses promesses, il est urgent de revaloriser tous ses métiers, et en ce sens, la CFTC est en adéquation avec les préconisations 12 et 19. Une meilleure rémunération, un socle de compétences exigeant qui doit aller de pair avec une reconnaissance de l'expertise et des ressources humaines suffisantes sont les clefs d'un enseignement robuste, adapté à tous.

S'adapter à tous, c'est donc tenir compte de profils d'enfants très différents qui doivent bénéficier de la liberté d'enseignement ; établissements privés et publics concourant ensemble à une offre d'enseignement plurielle capable d'amener chacun à la réussite.

Et cette réussite ne saurait non plus s'incarner sans une exigence inconditionnelle de tolérance envers

les autres. A cet égard, la prévention du harcèlement, ce fléau qui mine la réussite par la destruction de la confiance en soi, devrait figurer en priorité dans la préconisation 10.

Bien qu'elle soit l'antichambre de la citoyenneté, l'École est trop souvent gênée dans ses missions par des obstacles qu'elle ne peut surmonter d'elle-même. C'est pour cela que la CFTC soutient les préconisations 4 et 16 qui associent Etat, collectivités et société civile pour répondre aux besoins de mixité sociale et de continuité scolaire avec des solutions territoriales concrètes.

Néanmoins, et l'avis le montre très bien, tous ces efforts ne porteront leurs fruits que si les politiques publiques - logement, santé, environnement, culture - y participent toutes d'un même élan.

La CFTC votera en faveur de l'avis et remercie la rapporteure ainsi que la commission pour son travail.

CGT

L'Education est un droit fondamental. L'École est un bien commun essentiel.

Pour la CGT, la réalité de l'École devrait être la réussite de toutes et tous les jeunes quels qu'ils soient. Ce ne peut être seulement un objectif affiché sans que les moyens lui soient donnés et sans que l'organisation mise en place lui permette de l'atteindre.

Une école qui réussit est une école ambitieuse pour chacune et chacun, qui accueille partout chaque enfant, chaque jeune tel qu'il et elle est, sans distinction d'aucune sorte, qui le respecte, l'aide à grandir, lui donne accès aux savoirs dans toutes

leurs diversités, lui permet d'accéder à une pensée libre et autonome, à l'esprit critique... et plus encore... finalement une école de la vie qui émancipe.

L'école doit être ouverte, pouvoir être comprise par tous et toutes, et pas seulement par ceux qui en ont les codes et les moyens. Egalité et mixité sociale doivent être au cœur. L'innovation pédagogique doit être une recherche permanente.

Face à ces missions essentielles et malgré l'implication de la communauté éducative, de tous les personnels, un long chemin reste à parcourir.

Aujourd'hui le service public d'éducation traverse une crise sans précédent. Il concentre tous les effets néfastes des politiques de renoncement suivies ces dernières années. L'Ecole est confrontée à des réformes permanentes sans qu'aucune évaluation ne soit prévue et organisée. La dernière réforme, dite « le Choc des savoirs », est bâtie sur un modèle d'Ecole passéiste, conservateur et même inique car il trie les élèves tout au long de leur parcours, dans une logique de sélection sociale... C'est une réforme antisociale dont les enfants des classes populaires seront les premières victimes.

Un pays où la jeunesse est assignée à ses positions scolaires et sociales court un grave danger démocratique.

Face à ces attaques frontales contre l'Ecole publique, depuis plusieurs mois, des enseignants et des parents d'élèves sont en lutte, notamment en Seine Saint Denis et un peu partout dans le pays. Ils et elles défendent une école qui soit effectivement celle de la réussite, avec les moyens nécessaires.

Nous retrouvons dans cet avis les valeurs que nous défendons et des préconisations qui visent à une réussite effective. Nous l'avons voté.

Un remerciement particulier aux acteurs et actrices divers rencontrés lors de nos déplacements pour leur fort engagement au service des élèves, donc de l'Ecole.

CGT-FO

L'école est le lieu d'acquisition des savoirs et des connaissances, où chacun devrait pouvoir apprendre, s'instruire, se former, se projeter dans la vie, rêver et espérer sans que sa situation sociale ne soit un obstacle à sa réussite.

L'école est le creuset de la République, et devrait permettre à chacun de progresser dans sa vie, s'épanouir, s'émanciper, acquérir les bases qui lui permettent de raisonner, de comprendre ce qui l'entoure, d'accéder au progrès et d'avancer dans la société.

Pour FO, l'école est le cœur même de la République indivisible, laïque, démocratique et sociale, pour rappeler le premier article de la constitution.

Malheureusement depuis des années, l'école répond de moins en moins à ses objectifs. Ses moyens matériels et humains s'amenuisent et beaucoup de familles aisées fuient l'école publique pour leurs enfants. Ainsi la mixité sociale se réduit dès le plus jeune âge. La dévalorisation de l'école publique s'installe et parallèlement étudier dans le privé devient un passeport de réussite sociale.

Pour FO, il faut impérativement redonner à l'école publique sa place, en faire une priorité des politiques publiques, car sans l'espoir de l'ascension sociale qu'elle permet, c'est toute la société et l'ensemble du pays qui risquent d'aller vers le déclin.

Pour agir en faveur de l'école de la réussite pour tous, il faut reconnaître le travail du personnel de l'éducation nationale, lui permettre de se former, évoluer et travailler dans de bonnes

conditions. Il faut mettre plus de moyens dans l'école de la République pour qu'elle reprenne sa place d'école de la réussite pour tous, et demander des comptes aux écoles privées en termes de mixité sociale (préconisation 7).

FO espère que cet avis déclenche une prise de conscience de l'importance que représente la réussite de l'école pour notre société.

Le groupe FO voté donc en faveur de cet avis.

Coopération

La réussite de l'école à former les futurs citoyens est une urgence absolue et l'un des principaux objectifs que notre pays doit atteindre pour assurer son avenir économique, social et garantir son modèle républicain. Il est indispensable d'enrayer l'insuffisance de personnels, le manque d'attractivité du métier d'enseignant, le recul de la mixité sociale et l'impuissance à transmettre les savoirs.

L'acquisition d'un socle commun de connaissances constitue l'une des missions principales de l'école. Nous approuvons la préconisation 3, en soulignant l'importance de développer une solide culture scientifique, mathématique et technique, sans compter la pratique du sport à l'école comme nous l'avons vu ce matin.

La qualité du temps scolaire est une condition de la réussite des jeunes. Nous soutenons la préconisation 20 renforçant les personnels non enseignants, indispensables pour engager la vie scolaire et lutter contre la violence. La création

de postes d'orthophonistes et de psychologues scolaires contribuerait à prévenir plus efficacement l'échec scolaire.

Nous applaudissons les préconisations 18 et 19. Une loi de programmation de recrutement et de revalorisation des rémunérations des enseignants est essentielle pour répondre à la perte d'attractivité de ce beau métier, en plus d'avoir un impact sérieux sur la réussite des élèves

Enfin, Notre groupe appuie les préconisations 5 et 7 car la mixité sociale, gage de réussite à l'école, est un facteur d'intégration républicaine. On ne peut accepter son recul. Il faut tout faire pour conjurer ces dérives et adapter les financements des établissements privés au regard de la réalité de mixité scolaire en leur sein.

Vous l'aurez compris, le Groupe de la Coopération votera en faveur de cet avis.

Entreprises

Le sujet évoqué ce jour est capital pour l'avenir des jeunes et déterminant pour le dynamisme de la France. De nombreuses auditions et experts ont fait ressortir enjeux, échecs et réussites :

- Réussite d'une démocratisation de l'éducation avec 80 % des élèves obtenant le baccalauréat,
- Échec persistant face aux décrocheurs,
- Enjeu partagé d'un mieux faire

Une école de la réussite pour tous interroge : les objectifs de cet avis peuvent être partagés et devraient l'être. Certaines préconisations de cet avis font sens pour le groupe Entreprises : organisation d'un débat démocratique pour définir les finalités de l'école (préconisation 1), révision de la carte scolaire (préconisation 6), mise en place d'observatoires de la mixité sociale et scolaire et réussite scolaire (préconisation 5), augmentation de la rémunération des enseignants, recrutement et revalorisation des personnels non enseignants (préconisations 19 et 20), information sur l'existence des fonds sociaux (préconisation 8).

Cependant, pour apporter des solutions pertinentes au regard des défis qui se posent au système éducatif et ce dès le plus jeune âge, certains points apparaissent manquants : meilleure acquisition du socle des connaissances, orientation et prise en compte de l'évolution des métiers.

- Le socle des connaissances : Il est essentiel de remettre au premier plan les fondamentaux que sont l'orthographe, l'écriture, la lecture et le calcul. Pour prévenir les décrochages, il conviendrait de recourir à des pédagogies alternatives qui existent et ont fait leurs preuves ;
- L'orientation qui continue à poser problèmes ;
- La prise en compte de l'évolution des métiers et de leur revalorisation : une véritable formation par alternance doit être repensée avec tous les acteurs – entreprises, collectivités territoriales, enseignants, parents - afin de proposer aux jeunes des parcours qui les préparent vraiment à une intégration dans le monde professionnel.

Certaines préconisations de cet avis peuvent poser difficultés. Si les objectifs d'une meilleure formation, d'une meilleure mixité sont partagés, le groupe Entreprises émet des réserves sur la faisabilité des préconisations.

- l'objectif de réduction de 30 % des écarts d'indices de position sociale entre les établissements est louable mais apparaît non étudié et inapplicable en l'état. (Préconisation 4) ;
- le financement de certaines mesures n'est pas assuré (préconisations 14 et 15) et pourrait être de nature à freiner certaines mesures prioritaires : formation et rémunération des enseignants et personnels accompagnants.
- de même, il est essentiel de renforcer la formation des enseignants à la pédagogie car la transmission du savoir à l'élève est un élément clé de la réussite de celui-ci. Mais les préconisations concernées (préconisations 12, 13) peuvent apparaître trop cloisonnées. Plus encore, l'enseignant doit être formé, de façon continue, à la maîtrise des outils numériques qui favorisent l'innovation pédagogique.
- par ailleurs, le groupe Entreprises s'interroge sur la pertinence de remplacer le Conseil Supérieur des Programmes pour définir le socle commun des connaissances. Il s'interroge surtout sur l'instance indépendante s'appuyant sur des expertises. Sans autre précision donnée.

En conclusion, le groupe Entreprises partage certaines préconisations mais aurait préféré une approche plus globale et plus précise de certaines préconisations. Pour ces raisons, le groupe ENTR s'abstient.

Environnement et nature

Les débats en commission l'ont très bien montré : la question de la « réussite à l'école » est avant toute autre chose un sujet d'inégalités et de mixité sociale.

La réussite de l'école réside donc entièrement dans la capacité des politiques publiques de l'éducation à interroger correctement le rôle que doit et peut jouer l'école dans nos sociétés contemporaines.

« Transmission des connaissances et des savoirs », « formation des citoyennes et citoyen et cohésion sociale », « exercice de son sens critique, de la construction de sa propre opinion et de sa capacité à agir ». Chacun et chacune semble avoir sa propre définition du rôle de l'école, depuis le la DDHC en 1789 qui lie « progrès de la raison publique » et « instruction à la portée de tous les citoyens ».

Le rapport expose parfaitement ces grands défis et l'avis appelle en premier lieu à s'accorder collectivement enfin sur les finalités de l'école. En particulier pour le GEN le rôle de l'école dans les grandes transformations environnementales en cours. Il s'inscrit dans la lignée de plusieurs autres travaux du CESE sur les questions écologiques, qui traitent quasi-tous de la question de l'éducation et de la formation, de la citoyenneté à la question des métiers, comme impératif de réussite des politiques environnementales.

Au-delà de ces défis, le rapport et l'avis s'intéressent aussi à l'école et à ses abords comme espace, comme environnement de construction sociale. Le plan de restauration écologique des écoles, annoncé en

2023 reste insuffisamment mis en œuvre.

L'adaptation et la rénovation des bâtis scolaires aux enjeux écologiques, la végétalisation des cours et abords, la mise en place de politiques de mobilités tournées sur ces premiers espaces de la construction sociale, sont les préalables indispensables. Sans eux, un climat scolaire ouvert au bien-être, à la santé, à l'égalité, n'est pas possible.

A ce titre, le GEN salue les liens tissés, au cours de nos réflexions, avec les travaux de la DDFE sur l'EVARS, remercie Bernadette Groison pour son courage et son efficacité dans le portage de ce sujet ambitieux, et votera le rapport et l'avis.

Familles

François Dubet concluait, en 2016, un article intitulé « Égalité des chances scolaires : le paradoxe français » de la façon suivante : *« Sans changement de regard, nous risquons longtemps encore de mesurer la distance entre nos principes et leur réalisation et il n'y a pas de moyen plus sûr pour briser la confiance dans l'école et dans la démocratie. Interrogeons-nous sur ce que l'école peut faire réellement, parfois modestement, mais exigeons qu'elle le fasse. »*

Parmi les 20 préconisations de l'avis, le groupe Familles retient celles du premier axe, qui appellent à une redéfinition des finalités de l'école mais aussi et surtout à un changement de paradigme en privilégiant la réussite de tous les élèves plutôt que l'égalité des chances, qui a montré ses limites.

Avec cette finalité, c'est un engagement plus ferme donné à tous les enfants et à leurs parents en incluant sans réserve, mais avec les moyens nécessaires, les enfants porteurs de handicap et de toute vulnérabilité.

Les préconisations 14 et 15 de l'axe visant à conforter les acteurs de la communauté éducative pour la transformation de l'école reçoivent un écho favorable au sein de notre groupe. Le conflit de loyauté bien connu des psychologues peut avoir des conséquences graves pour l'enfant lorsqu'il sent qu'il y a un conflit entre son milieu naturel et ses enseignants : il peut être empêché d'apprendre à l'école. La relation enseignants-parents et plus largement parents-école est essentielle pour la réussite des enfants à l'école. Les espaces-parents inscrits dans la loi depuis 2013 doivent maintenant être plus largement mis en œuvre dans tous les établissements scolaires et contribuer ainsi à la réussite des élèves.

Enfin, la recherche d'un travail coopératif plus abouti au sein de l'équipe pédagogique et en concertation avec toute la communauté éducative dont les parents en y incluant les élèves fait partie des stratégies permettant de mettre l'élève au cœur du dispositif, de le rendre acteur, de susciter son désir d'apprendre et de développer le sens des responsabilités et de la vie en société. Il en va là aussi de l'intérêt de l'enfant et d'une reconnaissance des professionnels dans leurs pratiques éducatives.

Le groupe Familles a majoritairement adopté l'avis

Non-Inscrits

Le système éducatif français fait depuis toujours, l'objet d'attentes fortes et multiples.

Cependant, de nombreuses interrogations subsistent sur la capacité de l'école française à atteindre ses objectifs notamment celui de limiter l'impact des inégalités sociales sur les résultats scolaires.

De même, l'accès à une éducation de qualité à tous les niveaux d'enseignement se caractérise encore par quelques aspects d'exclusion sociale relatifs au genre, au contexte socio-économique ou à d'autres circonstances.

Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer mais, les nombreux changements successifs de politiques publiques éducatives ces dernières années ont favorisé ce constat.

Laisser cette situation en l'état, c'est accepter que l'école publique soit assignée à ne pas remplir correctement sa mission.

C'est accepter aussi que les inégalités entre les jeunes, entre les familles se maintiennent, voire progressent.

En effet, si les inégalités se forment en dehors de l'école, celle-ci les reproduit et parfois les amplifie.

Il est nécessaire aujourd'hui de changer de paradigme pour l'école, en opérant des mutations fortes sur nos politiques éducatives.

Ces changements doivent également prendre en compte l'évolution de notre société et les besoins du marché du travail.

Elles doivent pouvoir redéfinir un projet d'école qui se fixe pour objectif premier : l'obligation de réussite pour tous et toutes.

Le groupe des non-inscrits remercie la rapporteure ainsi que l'ensemble de la commission pour ce travail.

Le groupe a voté le texte.

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

L'école est à l'image de la société actuelle et le creuset de nos attentes pour les sociétés futures.

Cette tension permanente alimente toute la réflexion de cet avis.

Nous saluons la construction de cet avis qui a réussi à éviter les poncifs habituels en proposant une analyse juste et des préconisations adaptées à une remise en état de l'Ecole. Nous avons tenté, parfois difficilement, de soutenir l'idée que l'Ecole est d'abord le lieu qui permet de se découvrir, de se forger une culture commune quelque soit son milieu d'origine, et que l'Ecole doit donner les moyens aux enfants de se construire en citoyen ou citoyenne.

L'Ecole est trop souvent le terrain de combat des idéologies les plus nauséabondes. C'est avec une haine des sciences de l'éducation qu'est critiqué le manque « de bon sens » des enseignants et leur « pédagogisme ». D'autres encore, refusent d'écouter chercheur et professionnelles de l'éducation et avance à marche forcée des propositions d'une éducation standardisée et qui vise l'obéissance... Enfin, peut-être devrions nous nous indigner de la volonté de réduire l'école à la préparation des enfants et des jeunes à une vie professionnelle, qu'elle soit contrainte ou subie.

Cet avis sort de la pure logique méritocratique qui ne permet l'excellence que de certains et certaines, souvent déjà ceux et celles au capital social, culturel et économique déjà élevé. C'est un point très positif. Il relève un certain nombre de préconisations pour reconsidérer, mieux rémunérer et embaucher des professionnels.

Pour apprendre il faut pouvoir grandir dans de bonnes conditions.

L'analyse pointe justement que les inégalités scolaires sont d'abord le résultat d'inégalités sociales et culturelles face auxquelles l'enseignante et l'enseignant est souvent impuissant. Se focaliser sur le seul travail des enseignants en classe omet la réalité des besoins et droits de l'enfant. Nous aurions souhaité voir davantage formulé cette ambition de l'école dans les préconisations. L'Ecole n'a pas seulement vocation à instruire mais à éduquer, elle ne peut se réduire à l'apprentissage de savoirs fondamentaux.

Quand l'enseignement se termine, l'éducation continue, dans tous les temps libres de l'enfant. Nombre d'acteurs déconsidérés ou invisibilisés mériteraient un travail de notre assemblée pour une ambition éducative complète et globale (Assistant d'éducation, personnels médico-social et administratifs, acteurs de l'éducation populaire, du sport et de la culture, parents d'élèves).

C'est toute une communauté éducative qui travaille ensemble et permet à l'enfant de se construire. Notre groupe votera pour cet avis

Ce n'est pas seulement l'École comme lieu et comme temps du travail de l'enseignant qu'il faut faire réussir, mais bien toute la communauté éducative.

Suite à un travail fourni et ambitieux de la commission et de sa rapporteure, notre groupe votera pour cet avis.

Outre-mer

La promesse républicaine de l'école à garantir l'égalité des chances et à assurer les principes démocratiques n'est plus efficacement tenue.

Pire, elle produit l'effet inverse en renforçant les inégalités sociales, culturelles mais surtout territoriales.

En un peu plus de 10 ans, le CESE a produit plusieurs avis sur les inégalités à l'école et la réussite pour tous en analysant les causes de ces difficultés, en prenant le recul nécessaire, en apportant notre expérience dans la diversité de notre représentation.

A chaque fois, on a envoyé des signaux aux différents Gouvernements, avec la même exigence de refonder l'école pour qu'elle retrouve ses missions premières de socialisation, d'émancipation, d'apprentissage de la citoyenneté et d'acquisition d'une culture commune.

Dans les Outre-mer, les niveaux de décrochage scolaire et d'illettrisme sont toujours aussi élevés et même insupportables.

Hier comme aujourd'hui, lors des consultations nationales ou locales, on pose inlassablement les mêmes constats. De fait, un ensemble de causes font que les difficultés et les inégalités rencontrées à l'école dans nos territoires ne peuvent s'expliquer que si elles sont replacées dans un contexte plus global, à la fois économique, social et culturel.

En effet, les conditions particulières d'exercice, l'insuffisante prise en compte des réalités locales dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques par les administrations concernées et le déficit des infrastructures sont autant de facteurs qui peuvent expliquer pourquoi le système éducatif ultramarin est moins performant. A titre d'exemple, le système éducatif de la Guyane doit relever tout à la fois, un défi géographique où certaines zones ne sont accessibles qu'en pirogue, un défi démographique, un défi culturel et linguistique.

De plus, le contexte familial dans lequel évoluent beaucoup de jeunes en Outre-mer, l'existence de langues régionales maternelles utilisées plus naturellement que le français, et les difficultés d'accès à un établissement scolaire expliquent les chiffres du décrochage scolaire et des sorties précoces du système éducatif sans qualification.

Comme le rappelle la contribution de la Délégation aux Outre-mer, l'avenir de notre jeunesse passe par un effort de la nation en faveur d'un enseignement scolaire de qualité, par la construction d'établissements pour qu'aucun jeune ne soit déscolarisé mais également par l'investissement dans la formation professionnelle en lien avec les filières économiques locales. Aussi, nous devons renforcer l'accompagnement de celles et ceux qui ont quitté trop tôt le système scolaire.

Pour ce faire, il est impératif de donner aux Recteurs et aux acteurs locaux davantage de marges d'adaptation.

La jeunesse est notre avenir, et si nous n'investissons pas dès aujourd'hui, ce sont des lendemains difficiles qui nous attendent.

Le Groupe des Outre-mer a voté l'avis.

Santé et citoyenneté

Le groupe santé et citoyenneté a voté pour cet avis qui est l'opportunité de développer un des enjeux de la réussite de l'école : sa capacité à garantir à chaque enfant :

- le droit à l'éducation
- et sa place dans l'environnement ordinaire de l'école.

Dans ses observations finales suite à l'audition de la France en 2021, le comité des droits des personnes handicapées des nations unies se dit « préoccupé par le nombre élevé d'enfants handicapés inscrits dans des structures d'éducation ségrégative, notamment des structures d'accueil médico-sociales ou des classes séparées dans des écoles ordinaires, car cela perpétue la stigmatisation et l'exclusion. »

C'est ce qui a conduit, à l'occasion de la récente conférence nationale du handicap, l'ensemble des parties prenantes à s'engager résolument dans la voie de la désinstitutionalisation et à accompagner l'école et la communauté éducative dans leur mission première, celle d'assurer à tous les enfants une scolarité digne de ce nom.

Ce droit n'est pas nouveau, mais il a fallu que la loi du 11 février 2005 le réaffirme pour que, progressivement et dans un mouvement désormais irréversible, enfants et parents s'approprient ce droit et revendiquent que les portes de l'école s'ouvrent à eux ; les chiffres en constante progression depuis 20 ans le confirment.

Mais cette évolution n'a pas été suffisamment accompagnée. Alors que la priorité reste l'accessibilité :

- des établissements
- et de la pédagogie, en formant et en accompagnant les enseignants,

Nous nous sommes trop longtemps reposés sur les seuls accompagnants d'élèves en situation de handicap, au point d'en faire la condition préalable à la scolarité des enfants handicapés, quitte à renoncer à assurer cette scolarité en cas d'absence d'AESH. Le comble.

Les tensions parfois observées conduisent certains acteurs du débat public à considérer que, finalement non, tous les enfants ne peuvent pas aller à l'école et qu'ils doivent être accueillis dans des lieux dits spécialisés. Ce renoncement n'est pas acceptable et doit être combattu sans relâche.

Au contraire, il faut accompagner les enseignants, en permettant réellement au sein même de l'école la coopération entre tous les acteurs qui ont une partie de la réponse.

Tous les enfants ont leur place à l'école en tant qu'élèves, tous les enfants ont la capacité d'apprendre et de progresser.

Cet avis sur la réussite de l'école nous le rappelle et nous invite à réinterroger les finalités de notre système éducatif.

UNSA

L'École française depuis la Révolution est à la fois le lieu de transmission, du partage du savoir mais aussi celui de la transmission et du partage des valeurs de la République, permettant, par la démocratisation de l'instruction pour toutes et tous, de former des citoyennes et des citoyens éclairés

L'école aujourd'hui n'est plus l'unique lieu de transmission du savoir et d'éducation, les inégalités sociales y sont très fortes et il y a une baisse historique de l'attractivité des métiers de l'éducation.

Aussi, dans le contexte actuel de fortes mutations numériques, écologiques, démocratique, interroger la nation sur le fonctionnement de son école ne paraît pas superflu. C'est d'autant plus nécessaire que les fractures sociales, de plus en plus fortes, ne sont pas résorbées par l'École. Pire, l'école française est celle, dans l'OCDE, qui reproduit le plus les inégalités.

Construire une société du vivre ensemble impose de repenser les missions de l'éducation de leur lutte contre les déterminismes sociaux, de valoriser une école inclusive rejetant les discriminations et mettant au centre du dispositif l'enfant et le jeune.

Face à ces constats, il est impératif d'engager une prise de conscience collective. L'UNSA est donc favorable et soutient cet avis qui appelle à avoir une réelle ambition pour l'École avec un cap clair, à l'opposé des changements et des réformes hâtives

Trois éléments nous paraissent fondamentaux : la mixité sociale et scolaire, la valorisation de tous les personnels de l'éducation nationale, le renforcement de la complémentarité éducative par la coéducation.

La mixité sociale et scolaire est pour nous la traduction en actes de la devise de la République. Elle ne peut souffrir plus longtemps d'une concurrence que

la République elle-même organise, entre l'enseignement public, ouvert à tous et l'école privée, choisissant ses élèves

L'excellence de l'École, pour chaque élève, nécessite une considération égale pour tous les personnels de l'Éducation nationale, une formation de qualité, une rémunération juste, mais surtout de les responsabiliser et de leur accorder une plus grande autonomie dans l'exercice de leur mission éducative. L'avis mériterait une suite sur ce point.

Enfin, s'il faut tout un village pour élever un enfant, il faut également tous les républicains pour élever des futurs citoyens, c'est le sens de la coéducation qui doit s'articuler autour de politiques éducatives territoriales clairement définies, évaluées régulièrement et impliquant une réelle coopération entre les acteurs scolaires et extra-scolaires, ainsi qu'entre l'État et les collectivités territoriales.

Nous aurions aimé que l'avis aille plus loin sur ces questions encore. Le rôle des enseignants est déterminant, il convient cependant de rappeler que le système éducatif ne peut fonctionner correctement que dans la complémentarité et le travail commun des différents métiers présents dans l'école, chacun à sa place, mais toutes et tous tendus vers le même objectif, la réussite des élèves. Rappeler enfin et c'est fondamental, que l'école n'éduque pas seule et que la construction de politiques éducatives de territoire ne vise pas à compléter l'action de l'école mais bien à intégrer celle-ci dans une démarche plus large, coopérative, avec l'ensemble des acteurs éducatifs

Nous devons agir ensemble et engager dès à présent les transformations indispensables pour construire, collectivement l'éducation de demain qui, aux regards des défis, ne pourra être le simple aménagement de l'école d'aujourd'hui.

Scrutin

**Scrutin sur l'ensemble de l'avis.
Le CESE a adopté.**

**Nombre de votantes
et de votants : 123**

Pour : 95

Contre : 1

Abstentions : 27

Ont voté pour

GROUPE	COMPOSITION
Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale	MM. El Jarroudi, Hammouche, Levy-Waitz, Mmes Roux de Bezieux, Tordeux Bitker.
Alternatives sociales et écologiques	Mmes Calmels, Gondard-Lalanne, Groison, M. Meyer.
Artisanat et Professions libérales	M. Anract, Mmes Munoz, Vial.
Associations	Mme Belhaddad, MM. Boivin, Deniau, Deschamps, Mmes Doresse Dewas, Jourdain Menninger, Martel, Monnier, Sivignon, M. Thomasset, Mme Thoury.
CFDT	M. Aonzo, Mme Blancard, M. Cadart, Mmes Caillet, Duboc, MM. Guihéneuf, Lautridou, Mariani, Mmes Meyling, Pajarès y Sanchez, M. Ritzenthaler, Mme Thiéry.
CFE-CGC	Mmes Biarnaix-Roche, MM. Nicoud, Souami.
CFTC	Mmes Chatain, Coton, MM. Heitz, Lecomte.
CGT	Mmes Chay, Gallet, MM. Garcia, Naton, Rabhi, Mme Rouchy.
CGT-FO	MM. André, Cambou, Mmes Clicq, Delaveau, Marot, M. Quillet, Mme Veitl.

Coopération	MM. Grison, Landriot, Mme Lienemann.
Environnement et nature	MM. Boucherand, Gatet, Mmes Grimault, Journé, Lelièvre, Marsaud, Martinie-Cousty, MM. Mayol, Métais, Mme Ostria, M. Richard, Van Den Broeck.
Familles	Mmes Balducci, Bigot, MM. Erbs, Marmier, Mme Picardat.
Non-inscrits	M. Bazot, Mme Beaufls, MM. Breton, Chir, Joseph.
Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse	M. Eyriey, Mme Hamel, MM. Jeanne-Rose, Occansey.
Outre-mer	Mme Bouchaut-Choisy, MM. Marie-Joseph, Yan.
Santé et Citoyenneté	MM. Boroy, Da Costa, Mme Joseph, M. Raymond.
UNSA	Mme Arav, MM. Darwane, Truffat, Mme Vignau.

Ont voté contre

GRUPE	COMPOSITION
Familles	Mme Gariel.

Se sont abstenu.e.s

GRUPE	COMPOSITION
Agriculture	M. Biès-Péré, Mme Blin, MM. Coué, Dagès, Durand, Mme Fournier, M. Gangneron, Mmes Lion, Pisani, Sellier, Vial.
Entreprises	MM. Asselin, Blachier, Mmes Carlac'h, Couderc, M. Creyssel, Mme Dubrac, MM. Goguet, Gardinal, Mmes Guerniou, Hafidou, MM. Kling, Moisselin, Mmes Pauzat, Salvadoretti, Tomé-Gertheinrichs, Ullern.

Annexes

1

Composition de la commission de l'éducation, de la culture et de la communication à la date du vote

Président

Jean-Karl Deschamps

Vice-Présidentes

Bernadette Groison

Marie-Pierre Gariel

Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale

Samira Djouadi

Agriculture

Laurence Fournier

Alternatives sociales et écologiques

Bernadette Groison

Artisanat et professions libérales

Laure Vial

Associations

Souâd Belhaddad,

Isabelle Doresse

Marie-Claire Martel

Jean-Karl Deschamps

CFDT

Thomas Aonzo,

Thierry Cadart

Albert Ritzenthaler

CGT

Dominique Gallet

Jean-François Naton

CGT-FO

Dominique Delaveau

Jean-Yves Sabot

Entreprises

Dominique Carlac'h

Anouk Ullern

Vincent Moisselin

Environnement et nature

Maud Lelièvre

Antoine Gatet

Familles

Josiane Bigot

Marie-Pierre Gariel

Marie-Claude Picardat

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Helno Eyriey

Kenza Occansey

Outre-mer

Inès Bouchaut-Choisy

UNSA

Jean-Marie Truffat

2

Listes des personnes auditionnées et rencontrées

AUDITIONS

M. Choukri Ben Ayed

Professeur de sociologie à l'Université de Limoges, co-directeur du GRESCO

M. Jacques Bernardin

Professeur en formation générale à l'IUFM Centre-Val-de-Loire (sciences de l'éducation, sociologie, psychologie)

M. Patrice Caro

Professeur des universités, géographe

M. Éric Charbonnier

Analyste éducation, OCDE

M. Olivier David

Professeurs des universités, géographe

M. Philippe Delorme

Secrétaire général de l'enseignement catholique

M. Roger-François Gauthier

Ancien administrateur de l'administration de l'Éducation nationale, fondateur du CICUR

M. Julien Grenet

Directeur d'études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS), Directeur de recherche au CNRS. Ecole d'économie de Paris

Mme Elise Huillery

Economiste, professeur à l'Université Paris-Dauphine

M. Claude Lelièvre

Professeur émérite, historien de l'éducation

M. Frédéric Lucet

Président de la fédération des établissements privés laïcs sous contrat d'association (EPLC)

Mme. Rozenn Merrien

Présidente de l'ANDEV

M. Marco Oberti

Professeur des universités à Sciences-Po Paris, sociologue

M. Pierre Ouzoulias

Sénateur (PCF) des Hauts-de-Seine

ENTRETIENS

Mme Jocelyne Ambroise

Présidente de la Commission développement humain et qualité de vie du CESER de Normandie

M. Arsène Biessy

Co-président de l'association « Les Lycéens »

M. Gilles Demarquet

Président de l'APEL

M. Marc Douaire

Président de l'Observatoire des Zones Prioritaires

M. Grégoire Ensel

Président de la FCPE & Ghislaine Morvan Dubois, trésorière de la FCPE

M. Olivier Gauvin

Directeur adjoint Direction Education-Formation du MEDEF

M. Roland Grimault

Directeur des maisons Familiales et rurales

Mme. Marie-Aleth Grard

Présidente d'ATD Quart Monde et Dominique Reuter chercheuse

Mme Laurène Joanic

Présidente du SNEC-CFTC

M. Nicolas Marais

Président de la Commission emploi et formation du CESER de Normandie

M. Frédéric Marchand

Secrétaire général de UNSA éducation & Béatrice Laurent, secrétaire nationale

M. Michaël Marcilloux

Co-secrétaire général CGT Education

Mme Charlotte Moisan

Secrétaire général du Mouvement national des lycéens

Mme Marie-Pierre Mouton

Présidente du Conseil de la Drôme, présidente de la Commission éducation, culture et sport de l'Assemblée des départements de France

Mme Catherine Navet-Bekhti

Secrétaire générale de Sgen-CFD ; Alexis Torchet, secrétaire national fédéral de Sgen-CFDT & Laurent Lamberdière, secrétaire général de Fef CFDT

M. Thierry Philippot

Directeur de l'INSPE de Rennes

M. Clément Poulet

Secrétaire général de la FNEC FP PO

M. Guillaume Prévost

Délégué général « Vers le haut »

M. Charles Rozoy

Conseiller éducation et emploi auprès de la ministre des Personnes handicapées, champion paralympique, conférencier

M. Benoît Teste

Secrétaire général de la FSU

M. Gwenn Thomas Alvez

Président de la FIDL

M. Olivier Toutain

Président de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP)

Mme Isabelle Vuillet

Co-secrétaire générale CGT Education

**ENTRETIENS AVEC
LES OUTRE-MER****Mme. Aïssatou Chambaud**

Présidente de la FAPEEG, Fédération des parents d'élèves de Guyane

M. Harry Christophe

Vice-recteur de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

M. Eric Dijoux

Secrétaire général de SE-UNSA Réunion

M. Philippe Dulbecco

Recteur de l'Académie de Guyane

Mme Christine Gangloff-Ziegler

Rectrice de l'Académie de Guadeloupe

Mme. Micheline Jacques

Sénatrice de Saint-Barthélemy

M. Jacques Mikulovic

Recteur de l'Académie de Mayotte

Mme Nathalie Mons

Rectrice de l'Académie de Martinique

Mme Emmanuel Octavie

SE-Unsa de Guyane, Secrétaire Académique

M. Jean-Pierre Tégon

Chef du service de l'éducation nationale de St-Pierre et Miquelon

M. Thierry Terret

Vice-recteur de l'Académie de Polynésie

3

Contribution de la délégation aux Outre-mer du CESE

Mme Inès Bouchaut-Choisy est la rapporteure de cette contribution.

Les conditions de scolarisation et de réussite scolaire des élèves sont très différentes en Outre-mer par rapport à l'hexagone et d'un territoire ultramarin à l'autre. Cette réalité des territoires a trop longtemps été oubliée, c'est la raison pour laquelle cette contribution de la délégation aux Outre-mer du CESE revêt une importance essentielle afin de mettre en lumière les spécificités, les besoins particuliers et les adaptations nécessaires de l'école en Outre-mer¹.

Les politiques éducatives nationales s'appliquent dans les départements et régions d'Outre-mer (DROM)² comme sur l'ensemble du territoire en étant « adaptées » et « renforcées ». 680 000 élèves sont scolarisés Outre-mer, soit 6 % de l'ensemble de la population scolaire française, au sein de 1 900 écoles, 650 collèges et lycées³.

Alors que la Martinique, la Guadeloupe et dans une moindre mesure La Réunion, ont entamé une transition démographique avec une baisse du nombre d'élèves et un vieillissement de la population, Mayotte et la Guyane, deux académies classées en REP +, connaissent une véritable « explosion » **démographique**⁴. **Le CESE appelle par conséquent les pouvoirs publics à mieux anticiper les tendances démographiques (à la hausse ou à la baisse) pour adapter les moyens aux besoins des territoires.**

Les Collectivités d'Outre-mer (COM)⁵ et la Nouvelle-Calédonie disposent quant à elles de compétences propres en matière d'enseignement. La Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie exercent une pleine compétence dans le domaine de l'éducation, **à l'exception de la délivrance des diplômes nationaux, du** champ de l'enseignement universitaire et des dispositions applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

1 Pour son information, la délégation a entendu en entretien : Mme Micheline Jacques, présidente de la délégation sénatoriale aux Outre-mer, sénatrice de Saint-Barthélemy ; M. Philippe Dulbecco, recteur de l'académie de Guyane ; M. Jacques Mikulovic, recteur de l'académie de Mayotte ; Mme Christine Gangloff-Ziegler, rectrice de l'académie de Guadeloupe ; M. Jean-Pierre Tégou, chef du service de l'Education Nationale de Saint-Pierre-et-Miquelon ; M. Eric Dijoux, Secrétaire général SE UNSA ; Mme Nathalie Mons, rectrice de l'académie de Martinique ; Nathalie Thiery Secrétaire générale de la région académique de Martinique ; M. Emmanuel Octavie SE-UNSA Guyane ; Mme Aïssatou Chambaud, présidente de la fédération des parents d'élèves de Guyane ; M. Harry Christophe, vice-recteur de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ; M. Thierry Terret vice-recteur académie de Polynésie française ; M. Abdou Dahalani, président du CESER de Mayotte (CESEM) accompagné de Mme Mariama Yancoub, chargée d'étude ; M. Nabilou Ali Bacar, directeur des services du CESEM ; Mme Moïssoukari Madi, conseillère, Houbia Youssouffa ; Présidente en charge de la formation, de la santé et du social.

2 Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion et Mayotte ; Mme Corinne Melon-Cléante, inspecteur d'académie - directeur académique adjoint des services de l'Education nationale du Rectorat de Cayenne.

3 93 % des élèves sont scolarisés dans l'enseignement public dans les DROM pour 76 % dans les COM, pour 86,6 % dans l'Hexagone. A titre d'exemple, l'enseignement est exclusivement privé hors contrat à Wallis-et-Futuna et l'enseignement public représente 53,9 % à Saint-Pierre-et-Miquelon.

4 Le nombre d'élèves baisse en Guadeloupe et Martinique, alors qu'il est stable à La Réunion, et en très forte augmentation en Guyane et Mayotte.

5 Polynésie-Française, Wallis-et-Futuna, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon.

L'ordonnance n° 2021-552 du 5 mai 2021 actualise les dispositions du code de l'éducation relatives à l'Outre-mer.

Les autres collectivités partagent cette compétence avec l'Etat selon des modalités propres à chacune. 116 000 élèves sont scolarisés dans les COM et en Nouvelle-Calédonie.

Avec cette contribution, la délégation aux Outre-mer demande au ministère de l'Education nationale et au ministère chargé des Outre-mer, de prendre en compte les spécificités des territoires ultramarins, en leur attribuant des moyens humains et budgétaires plus importants et mieux adaptés, et en s'appuyant davantage sur la déconcentration des politiques éducatives au niveau des Recteurs, mieux à même de fixer les objectifs prioritaires en coordination avec les collectivités territoriales.

Rappelons que le Comité des droits de l'enfant des Nations-Unies et l'UNICEF France se sont alarmés du taux préoccupant d'enfants non-scolarisés ou victimes de violences en Outre-mer⁶. Le 20 novembre 2023, à l'occasion de la Journée mondiale des droits de l'enfant, l'UNICEF France a publié un rapport intitulé *Grandir dans les Outre-mer : état des lieux des droits de l'enfant* et appelé les pouvoirs publics à des actions ambitieuses pour garantir de manière égale les droits de chaque enfant.

Pour Mme Adeline Hazan, présidente d'UNICEF France, « ces inégalités au sein du territoire français sont alarmantes. Les pouvoirs publics se doivent de garantir un égal accès aux droits de tous les enfants sur le territoire, indépendamment de leur lieu de résidence. Agir pour l'effectivité des droits de l'enfant n'est pas seulement un moyen de construire une société plus juste aujourd'hui, mais un investissement pour construire nos sociétés de demain ».

La pauvreté a des conséquences importantes sur la scolarité des enfants, en particulier à Mayotte et en Guyane. Le Comité des droits de l'enfant des Nations-Unies a relevé les grandes inégalités dans le domaine de la protection de l'enfance, le nombre d'enfants en situation de pauvreté et le nombre élevé d'enfants non-scolarisés : 8 enfants sur 10 sont pauvres à Mayotte, et 6 enfants sur 10 en Guyane. Le taux de non-scolarisation en Guyane et à Mayotte est de 8 points supérieur à celui de l'hexagone. En Guyane, du fait du manque de structures scolaires de proximité, de dispositifs de transport et d'hébergement adaptés pour les élèves des communes isolées⁷, l'UNICEF France estime à près de 10 000 le nombre d'enfants non-scolarisés⁸.

6 <https://www.ohchr.org/fr/news/2023/05/experts-committee-rights-child-praise-france-outreach-patrols-supporting-families>, comité chargé de l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE)

7 Pour les jeunes des communes isolées, contraints de vivre dans des familles hébergeantes, des internats ou chez des tiers, les conditions de vie sont parfois alarmantes. L'UNICEF recommande d'initier une réforme en profondeur du dispositif des « familles hébergeantes » piloté par la Collectivité territoriale de Guyane, pour améliorer la qualité de l'accueil et le contrôle des agréments.

8 L'UNICEF France, en tant qu'observateur, a déjà remis deux rapports en 2020 et 2022 au Comité des droits de l'enfant : <https://www.unicef.fr/article/respect-des-droits-de-lenfant-en-france-le->

Ils seraient entre 5 379 et 9 575 dans cette situation à Mayotte selon différentes estimations⁹. **Pour le CESE, cette situation n'est pas acceptable et nécessite une action volontariste de l'Etat.**

L'UNICEF appelle à mieux prendre en compte les vulnérabilités spécifiques de chaque territoire dans les politiques publiques afin que chacun ait accès à la santé, à l'éducation et à l'eau¹⁰, et invite la France à créer un Observatoire national de la non-scolarisation rejoignant les recommandations du Comité des droits de l'enfant des Nations-Unies qui recommande d'améliorer l'accessibilité et la qualité de l'éducation pour les enfants les plus vulnérables¹¹. **La délégation aux Outre-mer du CESE s'associe à la recommandation de l'UNICEF France de lancer une mission interministérielle sur l'effectivité des droits des enfants dans tous les territoires d'Outre-mer français.**

La délégation partage les conclusions de deux rapports parlementaires récents sur : *L'enseignement scolaire en Outre-mer : des moyens à mieux adapter à la réalité des territoires*¹², et *L'enseignement dans les Outre-mer dans les territoires en dépression démographique*¹³. Le premier rapport du Sénat souligne que, malgré un investissement financier important, le niveau scolaire des élèves de ces académies reste en deçà des évaluations nationales. Il recommande de privilégier davantage l'adaptation aux réalités locales en laissant plus d'autonomie aux Recteurs sur la base d'évaluations de la performance de chaque académie. Il propose également d'aménager plus largement les modalités de recrutement des enseignants, ainsi que leur formation et leur régime indemnitaire, pour mieux prendre en compte les besoins des territoires. Enfin, il demande d'accroître les moyens de scolarisation des élèves allophones¹⁴ et de mieux former les enseignants aux questions linguistiques.

[gouvernement-auditionne-par-le-comite-des-droits-de-lenfant/. Seuls 92,6 % des enfants de 6 à 13 ans sont scolarisés en Guyane.](#)

⁹ <https://www.unicef.fr/article/lunicef-france-publie-un-rapport-alarquant-sur-les-droits-de-lenfant-dans-les-outre-mer/>. Mathon-Cécillon, T., Séraphin, G., « Non-scolarisation et déscolarisation à Mayotte : dénombrer et comprendre », université de Paris Nanterre, février 2023.

¹⁰ La délégation aux Outre-mer du CESE rappelle l'avis rapporté par Mme Michèle Chay et Mme Sarah Mouhoussoune, La gestion de l'eau et de l'assainissement dans les Outre-mer, octobre 2022. L'avis mentionne qu'à la rentrée 2020, 40 écoles, deux lycées et un collège ont fermé à cause du manque d'eau en Guadeloupe. L'avis propose également une éducation au bon usage de l'eau qui doit être présentée dans toutes les écoles, le 22 mars à l'occasion de la journée mondiale de l'eau.

¹¹ <https://www.unicef.fr/article/observations-finales-du-comite-des-droits-de-lenfant-lunicef-france-appelle-le-gouvernement-a-faire-des-droits-des-enfants-les-plus-vulnerables-sa-priorite/>

¹² Rapport d'information fait au nom de la commission des finances pour suite à donner à l'enquête de la Cour des comptes, transmise en application de l'article 58-2° de la LOLF, sur le système éducatif dans les académies ultramarines, du 10 décembre 2020, rapporté par M. Gérard Longuet. Le Sénat avait déjà abordé le sujet dix ans plus tôt dans un rapport intitulé Les départements d'outre-mer (DOM), défi pour la République, chance pour la France, par M. Éric Doligé, fait au nom de la Mission commune d'information Outre-mer, n° 519 (2008-2009), 7 juillet 2009.

¹³ Rapport d'information de l'Assemblée nationale sur L'enseignement dans les Outre-mer dans les territoires en dépression démographique, rapporté par M. Max Mathiasin ; M. David Lorion ; Mme Danièle Obono ; Mme Cécile Rilhac, en juin 2021.

¹⁴ Personne dont la langue première ou « maternelle » est une langue étrangère ou minoritaire, dans la communauté où elle se trouve.

Dans le second rapport, les députés soulignent un échec scolaire persistant. Malgré la mise en œuvre de politiques pour contrer le décrochage scolaire, les résultats demeurent décevants au regard des moyens mis en œuvre. Le plus dommageable est la persistance d'un taux d'illettrisme de l'ordre de 30 %, largement supérieur à la moyenne nationale. Les députés insistent sur la nécessité de dépasser une logique comptable, qui va à l'encontre du contexte éducatif difficile que subissent ces académies. Plutôt que de décliner des mesures nationales, il serait plus opportun de mettre en place des solutions innovantes adaptées aux réalités locales. Ils recommandent notamment de favoriser l'enseignement des langues créoles comme vecteur d'apprentissage du français dans le premier degré pour parvenir enfin à éradiquer l'illettrisme.

Autant d'orientations favorables à une plus grande adaptation des politiques éducatives aux réalités des territoires, que la délégation partage pleinement.

La délégation rappelle son avis sur *Le défi de l'insertion professionnelle des jeunes ultramarins*, rapporté par M. Eustase Janky, en février 2015¹⁵. Dans cet avis, notre délégation souhaitait insister sur la nécessité d'une approche « globale » de la question de la scolarisation jusqu'à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ultramarins, en s'intéressant à leur accès à l'enseignement, mais

aussi à leurs activités associatives, culturelles et sportives, et à leurs conditions d'insertion sur le marché du travail et dans la société. L'avis appelait en particulier à améliorer les conditions de scolarisation des enfants ultramarins à partir de deux ans afin de faciliter la maîtrise du français, prévenir et mieux lutter contre l'illettrisme et le décrochage scolaire dans les Outre-mer. Malgré une volonté affichée des gouvernements successifs de s'attaquer à cette problématique, que ce soit par les mesures prises dans le cadre des Contrats de convergence et de transformation (CCT issus du Livre Bleu) ou du Conseil interministériel des Outre-mer (CIOM), force est de constater que des écarts importants subsistent en termes de niveau scolaire, d'égalité des chances, d'insertion professionnelles et de bien-être à l'école. **La délégation appelle à poursuivre l'effort et à véritablement adapter les moyens à un suivi individualisé des jeunes dans cette période de fin de scolarité et d'insertion professionnelle. Seule une mobilisation coordonnée de tous les acteurs du territoire : Etat, collectivités territoriales, missions locales, France Travail, entreprises, associations... permettra de diminuer les décrochages dans les parcours d'insertion des jeunes.**

L'avis *Valorisons les langues des Outre-mer pour une meilleure cohésion sociale*, rapporté par Mme Isabelle Biaux-Altman, en juin 2019, insistait sur le « déni »

¹⁵ M. Eustase Janky est professeur de médecine en gynécologie obstétrique et a été président de l'Université des Antilles entre 2017 et 2022.

de reconnaissance dont souffrent les langues régionales en Outre-mer alors même qu'elles sont souvent les langues maternelles et les plus usitées au quotidien par la population. Cinquante des soixante-quinze langues de France sont des langues des Outre-mer. Le CESE a pris clairement position pour un renforcement de leur enseignement, la valorisation des savoirs traditionnels et des pratiques immatérielles associées, le soutien à la création artistique plurilingue et la légitimation des langues régionales dans l'espace et les services publics. L'Éducation nationale doit garantir de meilleures conditions de scolarisation dans ces langues pour améliorer la réussite des élèves : l'accueil en langue régionale doit être plus systématiquement proposé, les parcours scolaires en langue régionale doivent permettre une poursuite d'études sans rupture ni changement d'établissement, l'option au baccalauréat doit être maintenue et un cursus d'enseignement des langues régionales dans l'enseignement supérieur doit être possible sur chacun des territoires. **Pour le CESE, il apparaît plus que jamais nécessaire de prendre conscience que la valorisation des langues régionales n'est en aucun cas un obstacle à l'apprentissage ou à la maîtrise du français, bien au contraire.**

En 2017, le Conseil économique, social et environnemental de Mayotte (Césem) a mené une réflexion sur la question de l'école ayant abouti à un rapport intitulé *L'école de la République à Mayotte : une exigence d'égalité*¹⁶. Le diagnostic établi par cette étude reste d'actualité : déficit structurel de salles de classe générant des rotations horaires ;

classes surchargées dues à la fois à un taux de natalité élevé et à une forte immigration ; obligation scolaire pour tous les enfants quelles que soient leur origine et la situation administrative de leurs parents. Le Césem parvenait à la conclusion que « *des insuffisances, des manquements graves et des obstacles accentuaient vers le bas le niveau scolaire des élèves mahorais* ».

Dans cette contribution, la délégation a souhaité aborder la saisine « Réussite à l'École, réussite de l'École » en s'intéressant prioritairement aux conditions de réussite des élèves : un enseignement de qualité dispensé par des enseignants formés à la réalité sociale et multiculturelle des Outre-mer ; des classes à effectifs réduits dans des établissements à taille humaine ; la possibilité de choisir son orientation et une poursuite d'étude sur le territoire lorsqu'on le souhaite ; un environnement scolaire sûr et accueillant.

I/ Une réussite de l'école à consolider dans les Outre-mer

Le ministère de l'Éducation nationale articule sa politique autour des trois axes prioritaires : « *la réussite de la scolarisation de tous les enfants dès 3 ans* » ; « *la réduction des écarts de performance mesurés lors des examens et des évaluations* » ; « *la lutte contre le décrochage scolaire* ». La volonté du ministère est de favoriser la réussite de chacun, l'égalité des chances, la mixité sociale ainsi que le bien-être des élèves, comme sur l'ensemble du

¹⁶ L'école de la République à Mayotte : une exigence d'égalité, rapport 2017 : Après trente ans d'une politique éducative consacrée au « rattrapage » et à la scolarisation d'un flux toujours plus important d'élèves, les résultats scolaires à Mayotte restent en bas du classement national. Des insuffisances, des manquements graves et des obstacles accentuent le nivellement vers le bas du niveau scolaire des enfants à Mayotte.

territoire national. Il tient compte également d'une différenciation territoriale des politiques éducatives permettant de prendre en compte les caractéristiques sociales, historiques, linguistiques et géographiques propres aux territoires ultramarins. **Pour le CESE, ces objectifs généraux sont pertinents au regard des enjeux des territoires mais doivent être complétés par trois axes de moyen terme ainsi que des mesures d'urgence correspondant à la situation de certains territoires, en particulier Mayotte et la Guyane.**

Le CESE souhaite insister sur trois axes permettant de répondre aux nécessités de maintenir un équilibre démographique et de développer les compétences nécessaires aux territoires : 1/ le renforcement des savoirs fondamentaux ; 2/ la formation professionnelle pour une meilleure insertion des jeunes ; 3/ l'amélioration des conditions de vie scolaire des élèves.

1) Une action spécifique doit être menée pour scolariser tous les élèves, du plus jeune âge à l'insertion professionnelle

La scolarisation obligatoire de tous les enfants de 3 ans doit être effective sur tous les territoires.

Cette obligation est loin d'être remplie en Guyane et à Mayotte. Le Défenseur des droits a publié en 2021, une étude : « *Guyane : les défis du droit à l'éducation* », qui alerte sur la situation des enfants vivant dans les quartiers d'habitat informel et les communes isolées, et demande la mise en œuvre effective de l'obligation scolaire¹⁷.

10 000 jeunes seraient concernés selon l'UNICEF, 5 900 d'après l'INSEE et 2 300 pour le Rectorat¹⁸. A Mayotte, plus de 6 000 élèves ne sont pas accueillis en classe préélémentaire en 2022-2023.

Pour le CESE, l'Education nationale doit prendre les devants afin de scolariser tous les enfants, qu'ils soient inscrits ou non sur les listes communales.

Les décrochages scolaires et les sorties du système éducatif sans qualification restent importants¹⁹.

Dans l'académie de Guadeloupe, il y a environ 1 600 élèves qualifiés de « décrocheurs » suivis par la mission contre le décrochage

¹⁷ La Guyane connaît un manque d'infrastructures scolaires qui implique des taux de remplissage de 140 à 150 % dans certains établissements, un manque d'adéquation entre l'implantation des établissements et les besoins de scolarisation, et des difficultés d'inscriptions scolaires pour de nombreuses familles vivant dans les quartiers d'habitat informel.

¹⁸ Le rectorat estime un taux de non-scolarisation de 2,7 %, soit 2 300 élèves, dont 1 000 dans le premier degré, tandis que l'INSEE estime en 2019, que 5 900 enfants entre 3 et 16 ans n'accèdent pas à une scolarité obligatoire, soit un taux de 6,9 %. Le rectorat précise ne pas pouvoir observer le nombre d'enfants dont les parents n'ont pas fait la démarche de scolarisation. Le chiffre de 10 000 enfants est mentionné dans le rapport de la Cour des comptes de 2020 et dans l'étude de l'UNICEF et du Défenseur des droits de juillet 2021.

¹⁹ Cour des comptes. Le système éducatif dans les académies ultramarines, décembre 2020. Les taux de décrochage s'élèvent à 5,9 % en Guadeloupe, 6,8 % en Martinique, 7,5 % pour La Réunion et la Guyane, et 9,3 % pour Mayotte, contre 5,7 % au niveau national.

scolaire²⁰. Ce dispositif permet une veille permanente via des référents dans chaque établissement et la mise œuvre de solutions individualisées pour les accompagner et leur redonner envie de continuer leur parcours scolaire.

Mais au-delà du décrochage, ce sont les sorties précoces du système scolaire des 18-24 ans avant l'obtention d'un diplôme ou d'une formation qualifiante, qui sont très importantes. En 2019, celles-ci s'élevaient à 14,5 % en Guadeloupe, à 14,8 % en Martinique et 18,4 % à La Réunion, contre 8,2 % dans l'Hexagone. La stratégie de l'Union européenne fixe un objectif de moins de 10 % de jeunes qui quittent le système scolaire sans diplôme et sans formation. En Guyane, en 2021, 15 % des 15/17 ans ne sont pas scolarisés. En Martinique, un quart des jeunes de 15 à 29 ans ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation²¹.

Les entretiens réalisés par la rapporteure avec les Recteurs ont permis d'identifier de nombreux dispositifs existants qui permettent en partie de limiter les sorties en cours de parcours. La lutte contre le décrochage scolaire doit rester une priorité en Outre-mer. Pour le CESE, le ministère de l'Education nationale doit se fixer des objectifs ambitieux et se donner les moyens de réduire les sorties sans diplôme dans les académies ultramarines, en mobilisant tous les acteurs concernés.

Le CESE propose de renforcer ces actions par :

- Un accompagnement individualisé qui doit être systématiquement proposé à tous les élèves décrocheurs, en lien avec les missions locales, France

Travail et le Service militaire adapté (SMA), afin de proposer des formations professionnalisantes, des stages ou un contrat d'apprentissage ;

- des actions de soutien à la parentalité menées notamment par les associations et les Caisses d'allocations familiales, doivent également être mises à disposition pour aider les familles car le support social est essentiel pour limiter les risques de rupture de parcours.

A titre d'exemple, le CESE soutient le déploiement du dispositif « Ambition emploi » dans les lycées professionnels, qui permet aux jeunes de bénéficier d'un accompagnement personnalisé par des enseignants de l'Education nationale, en lien avec la mission locale et les partenaires économiques du territoire, d'une formation complémentaire et d'aides en fonction des besoins (santé, logement, mobilité). **Le CESE propose la généralisation de ce dispositif à l'ensemble des jeunes sortants de formation professionnelle n'ayant pas trouvé d'emploi immédiatement à l'issue de celle-ci.**

L'orientation et l'insertion professionnelle doivent être améliorées. Beaucoup trop de jeunes sont orientés par défaut dans des filières qu'ils n'ont pas choisies. Ainsi, l'orientation par défaut est courante faute d'accompagnement ou de places disponibles.

20 Voir : Pascal Pétrine, « L'Education Nationale se donne les moyens de redonner un avenir aux « décrochés scolaires » », Outre-mer la première, 21 mars 2023. Sur les 1 600 décrocheurs suivis dans l'académie, un peu moins de la moitié est âgé de 16 à 18 ans les autres étant dans la tranche d'âge supérieure celle des 18/21ans.
21 Anaïs Allan, Zinaïda Salibekyan-Rosain, « En Martinique, un quart des jeunes de 15 à 29 ans ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation », INSEE Analyses Martinique, n°62, mars 2023

Beaucoup de jeunes rencontrent des difficultés à trouver des stages, parce qu'ils ne sont pas suffisamment accompagnés ou parce qu'il y a un manque de moyens de transports en commun²². Une meilleure information sur les métiers qui proposent des débouchés localement doit être présentée aux élèves²³ : métiers d'aide à la « personne » ou du « soin » en lien avec le vieillissement ou la petite enfance, métiers de l'environnement, de la mer, du tourisme, de l'agriculture, du bâtiment et des travaux publics, ainsi que dans une moindre mesure, les activités industrielles, le transport et les services aux entreprises.

Après le baccalauréat, de nombreux jeunes partent se former ou acquérir une première expérience professionnelle dans l'Hexagone ou à l'étranger et ne reviennent pas, ce qui crée un déséquilibre démographique et prive les territoires des compétences dont ils ont besoin pour assurer leur développement. L'offre de formation professionnelle locale post-bac doit donc être mieux adaptée aux besoins de recrutement et aux perspectives d'insertion des jeunes sur le territoire.

Pour le CESE, la carte des formations de chaque territoire doit être revue régulièrement en associant les représentants de la société civile et des collectivités territoriales afin

d'orienter les jeunes vers les filières en adéquation avec le tissu économique du territoire.

Pour le CESE, en Outre-mer comme partout en France, « réussir à l'école » doit signifier pouvoir choisir une orientation qui permette une émancipation et qui convienne à ses aspirations personnelles. Aucun élève ne doit être laissé en arrière.

Le CESE appelle à élargir l'offre de formation professionnelle post-bac pour permettre une poursuite d'étude complète sur le territoire. Il convient d'éviter l'éloignement anticipé des élèves avant le baccalauréat et de proposer des enseignements professionnels polyvalents adaptés à plusieurs spécialités.

PRÉCONISATION #1

La lutte contre le décrochage scolaire et la sortie sans diplôme est un enjeu majeur car s'ensuivent d'importantes difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Le CESE préconise le renforcement des moyens alloués aux Centres de formation d'apprentis (CFA). Le recours aux stages et à l'apprentissage doit être développé afin de permettre l'insertion en cours de formation et limiter les risques de décrochage. Les moyens du Service militaire adapté (SMA) doivent être renforcés, notamment sur les

²² A ce titre, une aide au permis de conduire est un moyen efficace de développer la mobilité des jeunes dans un parcours d'insertion professionnelle. Les dispositifs d'aide au permis doivent être développés.

²³ Voir la contribution de la délégation aux Outre-mer à l'avis du CESE, Métiers en tension, rapporté par M. Pierre-Olivier Ruchenstain, en janvier 2022. Mme Michèle Chay, membre des deux formations de travail, a été rapporteure de cette contribution.

territoires où les besoins sont les plus importants : Mayotte et la Guyane.

2) L'acquisition des savoirs fondamentaux et des compétences doit être mieux assurée

Les résultats scolaires restent hétérogènes avec des difficultés persistantes malgré une amélioration de la réussite aux examens. Lors des dernières évaluations nationales de 6^e et de 4^e, les résultats des Outre-mer sont apparus en dessous de la moyenne nationale. La Martinique atteint des résultats satisfaisants et en progression. Le rattrapage est en cours en Guadeloupe, et deux territoires connaissent plus de difficultés : Mayotte et Guyane²⁴.

Pour le CESE, le rattrapage des niveaux de réussite scolaire en Outre-mer par rapport aux objectifs nationaux engage l'égalité républicaine. On ne peut admettre une scolarisation à « deux vitesses » et l'Éducation nationale doit se donner les moyens nécessaires à l'atteinte de cet objectif.

La pédagogie doit être davantage adaptée aux spécificités socio-économiques et culturelles en Outre-mer, ainsi qu'aux besoins des élèves éloignés des savoirs scolaires. L'objectif

d'un rattrapage des taux de réussite nationaux doit être maintenu avec une pédagogie adaptée.

Les évaluations de niveau en lecture montrent des difficultés subsistantes dans la maîtrise des savoirs fondamentaux. Alors qu'en moyenne nationale, 13,3 % des élèves qui entrent en 6^{ème} ont une maîtrise « insuffisante » ou « fragile » du français, ceux-ci sont : 21,5 % à La Réunion, 25 % en Martinique, 28,7 % en Guadeloupe, 44,2 % en Guyane et 75,4 % à Mayotte²⁵. En 2019, le taux d'illectronisme est de 26 % dans les départements et régions d'Outre-mer, hors Mayotte, contre 16 % en France hexagonale. Les travaux de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire menés en Outre-mer ont montré la nécessité d'identifier le plus tôt possible les élèves en difficulté dans l'assimilation des compétences, de proposer aux familles une plus grande place dans les actions mises en place, d'intégrer l'apprentissage des langues régionales dans les programmes scolaires, et de former les membres de la communauté éducative aux questions de l'illectronisme²⁶.

Le CESE appelle à faire de la lutte contre l'illectronisme, l'innomérisme et l'illectronisme une priorité. Des moyens

²⁴ La délégation renvoie aux publications du ministère de l'Éducation nationale ainsi qu'au rapport de la Cour des comptes pour davantage de précisions. Le ministère de l'Éducation nationale publie chaque année les Repères et références statistiques qui présentent les données de scolarisation et de réussite scolaire. Les taux d'accès et de réussite aux examens du diplôme national du brevet et du baccalauréat se sont améliorés ces dernières années et sont à présent proches des moyennes nationales en Martinique, Guadeloupe et à La Réunion.

²⁵ Les évaluations menées lors des Journées défense et citoyenneté pour les jeunes de 17 ou 18 ans montrent qu'en moyenne nationale 11,5 % d'entre eux sont en difficulté de lecture alors que ce taux est de 27,2 % pour La Réunion, 32 % pour la Guadeloupe, 34 % pour la Martinique, 51 % pour la Guyane et 73,7 % pour Mayotte, soit des taux deux à six fois supérieures à la moyenne nationale. Lors de la présentation le 12 juillet 2023 au CUF de Dombéni du Projet académique 2023-2027, « Bien-être à l'école pour mieux apprendre et réussir sa vie : de la maîtrise des savoirs fondamentaux à l'excellence académique », le recteur de Mayotte a confirmé les mauvais résultats scolaires des élèves de l'île, indiquant que 43 % de ces élèves sont en situation d'illectronisme et que 80 % des lauréats du diplôme national du brevet (DNB) n'ont pas acquis les compétences nécessaires en français en fin de classe de 3^{ème}. Ce taux passe à 92 % en mathématiques.

²⁶ <https://injep.fr/experimenter/prevenir-et-lutter-contre-le-decrochage-scolaire-et-favoriser-linsertion-par-la-lutte-contre-lilletrisme-et-lillelectronisme-des-jeunes-ultramarins/#:~:text=Les%20taux%20de%20jeunes%20rencontrant,Journ%C3%A9e%20d%C3%A9fense%20et%20citoyennet%C3%A9%20en>

d'aide et de remédiation scolaire doivent être mobilisés : humains, d'enseignants supplémentaires ; actions de réussite éducative ; contrat d'accompagnement ; objectifs plus ambitieux de maîtrise des savoirs fondamentaux ; dispositifs de soutien scolaire, « Devoirs faits », « Silence on lit », ateliers de lecture²⁷, concours de lecture et de calcul mental ; Championnat régional d'orthographe²⁸ ; projets de territoires numériques éducatifs.

Le CESE préconise de faire de la fracture numérique qui existe au sein de certaines populations et sur certains territoires, une priorité de l'Education nationale. Hormis dans les zones blanches pour lesquelles des solutions techniques doivent être mises en œuvre (Guyane notamment), le CESE demande aux Rectorats de mettre à disposition des élèves un matériel numérique (tablettes et ordinateurs) qui leur permettent d'accéder facilement aux ressources numériques dans l'établissement.

Des conseillers numériques pourront assurer une assistance à l'usage des outils numériques, en complément des enseignements avec des missions : d'éducation aux médias, d'accès à l'information, de bon usage des réseaux sociaux, d'aide aux démarches administratives (Parcoursup, information liée à l'orientation...).

Le CESE demande aux Rectorats de tenir régulièrement des conseils académiques des savoirs fondamentaux afin d'identifier les écoles, collèges et lycées les plus en difficulté pour établir un diagnostic territorialisé, d'élaborer une stratégie académique qui comporte des objectifs cibles d'amélioration, et de mettre à disposition des moyens d'enseignants supplémentaires dans ces établissements en évaluant les résultats.

Pour le CESE, au-delà de l'atteinte des objectifs de réussite au baccalauréat, c'est l'adaptation de la pédagogie aux besoins des élèves, en prenant en compte notamment les dimensions de bilinguisme ou de multilinguisme, très présentes en Outre-mer, qui permettra d'améliorer l'acquisition des compétences.

²⁷ A titre d'exemple de dispositif de lutte contre l'illettrisme, au collège Amiral Bouvet de Saint-Benoît à La Réunion, les parents sont invités à lire pour donner l'exemple aux enfants. Les parents qui lisent montrent l'exemple aux enfants et leur donnent envie de lire. Une action parmi tant d'autres mise en place par l'établissement scolaire, mais qui participe non seulement à lutter contre l'illettrisme, mais aussi à impliquer davantage les parents dans l'éducation. Des ateliers d'alphabétisation et d'informatique sont organisés à Saint-Denis dans le Bas de la Rivière dans le cadre de la dixième édition des Journées Nationales d'Action contre l'illettrisme, un phénomène qui touche 23 % de la population.

²⁸ Le Championnat Régional d'Orthographe est un concours organisé par le Centre Départemental Artistique pour l'Animation et la Culture des Enfants (CEDAACE) et le Conseil Départemental en collaboration avec l'académie de La Réunion.

3) Les conditions de vie scolaire doivent être améliorées

Le bâti scolaire est insuffisant sur plusieurs territoires et les classes sont surchargées. D'après les syndicats enseignants, certaines écoles se trouvent dans une « situation dramatique » : sureffectif chronique, bâtiments délabrés, coupures d'eau : le bilan est alarmant²⁹. En Outre-mer, les salles de classe modulaires sont trop souvent substituées à celles construites en dur. La qualité constructive n'est pas toujours aux normes sismiques et cycloniques, et les constructions scolaires doivent être adaptées aux conséquences du changement climatique : espaces arborés, économies d'énergie, brassage d'air et climatisation basse consommation, bâtiments traversants³⁰.

Au titre des bonnes pratiques, les écoles sont souvent utilisées comme abri cyclonique ou comme point de rassemblement en cas d'inondations, notamment en Polynésie française. Il est également important de mettre en place des établissements à « taille humaine » : les établissements secondaires sont trop souvent concentrés dans les chefs-lieux de Département ce qui entraîne des temps de transports très longs pour les élèves, souvent supérieurs à une heure ou deux heures par jour. Une meilleure répartition sur le territoire

d'établissements à proximité des bassins de vie permettrait d'améliorer fortement la qualité de vie des élèves au quotidien. Les temps de transports scolaires doivent aussi être améliorés avec des dessertes plus régulières du ramassage scolaire et des tournées moins longues. Ceux-ci doivent être mieux intégrés aux schémas de mobilité durable.

A Mayotte, certaines écoles sont parfois bloquées par les parents d'élèves qui manifestent pour dénoncer l'insuffisance des locaux, le manque d'enseignants ou des effectifs d'élèves trop nombreux. Cette réalité doit être entendue. Les classes sont surchargées dans le premier comme dans le second degré avec une moyenne qui dépasse les 30 élèves par classe. Le fonctionnement des rotations scolaires (un groupe d'élèves suit l'enseignement le matin et un second l'après-midi) est de moins en moins bien toléré par la population qui attend une normalisation rapide. Le Césém a évalué le besoin de construction scolaire sur l'île à 100 classes par an pendant 10 ans. Or, seulement 67 nouvelles classes ont été livrées entre 2014 et 2018, contre 380 programmées, et le retard s'accumule.

Le CESE demande la mise en œuvre d'un plan d'urgence financé sur fonds de l'Etat pour la construction scolaire à Mayotte afin de supprimer les rotations

²⁹ Signal d'alarme Outre-mer, les écoles se trouvent dans une « situation dramatique », selon le principal syndicat d'enseignants, Libération, 15 septembre 2023.

³⁰ Voir notamment la contribution de la délégation aux Outre-mer à l'avis Pour des bâtiments plus durables grâce à une ambitieuse politique de rénovation, rapporté par M. Didier Gardinal, contribution de M. Jean-Yves Lautridou et Mme Hélène Sinder. Pour la délégation, il est nécessaire de concevoir le bâtiment durable dans une approche systémique de la ville environnante, en associant l'implantation des constructions avec l'accès aux services publics, aux transports, aux espaces verts... L'adaptation des normes doit permettre d'avoir recours à des matériaux locaux et des techniques constructives plus adaptées, plus durables et moins coûteuses, tout en favorisant l'emploi local. Pour la délégation, il est possible d'améliorer le bien-être, tout en ayant le moins possible recours à la climatisation. Il faut ainsi utiliser plus systématiquement le brassage d'air et les constructions traversantes, moins consommatrices en énergie. L'utilisation de la climatisation doit être alimentée de préférence par des énergies renouvelables. Le bâtiment public doit faire preuve d'exemplarité en réduisant sa consommation de climatisation et en s'équipant de panneaux photovoltaïques. Il faut également favoriser l'équipement en climatiseurs économes en énergie.

scolaires qui entravent l'égalité des chances pour l'apprentissage de tous les enfants de la République.

Un même plan doit être mis en œuvre en Guyane pour faire face aux besoins urgents.

L'Etat qui exerce la responsabilité de la construction des collèges et lycées à Mayotte, devra mettre à disposition des communes ses moyens de maîtrise d'œuvre pour accélérer le rattrapage des constructions scolaires du premier degré.

Le CESE préconise une dotation de financement spécifique de l'Etat aux collectivités territoriales pour l'adaptation du bâti scolaire aux normes sismiques, cycloniques, environnementales, compte-tenu de la faiblesse de leurs capacités de financement limitées en Outre-mer.

Le CESE demande la mise en place de plans de prévention des risques naturels majeurs, spécifiques aux infrastructures scolaires en Outre-mer, afin de développer la culture de résilience et de pouvoir redémarrer rapidement l'activité scolaire après un événement climatique.

Les tarifs de la restauration scolaire et des activités périscolaires doivent être accessibles financièrement à toutes les familles. L'offre de restauration scolaire est très insuffisante à Mayotte et en Guyane, où elle est présente dans seulement

un tiers des établissements, et dans la majorité des cas sous forme de collation froide³¹. C'est particulièrement dommageable dans la mesure où ce repas est souvent pour les enfants les plus précaires, le seul repas complet et équilibré de la journée. Si les autres territoires ultramarins sont mieux couverts, l'Institut de recherches pour le développement (IRD) recommande d'adapter l'offre dans le cadre du Programme national nutrition santé afin d'intégrer : la formation des personnels, des actions d'éducation en santé adaptées culturellement, des améliorations de la qualité nutritionnelle de l'offre fondée sur la priorité donnée aux productions locales et aux circuits courts ou de proximité, des actions visant à diminuer le non-recours à la cantine qui reste élevé dans le secondaire. La restauration scolaire est aussi essentielle pour aider les familles en difficulté financière. La crise du pouvoir d'achat Outre-mer³², particulièrement sensible pour les ménages les plus pauvres, les familles nombreuses et les plus précaires, entraîne aussi des risques pour l'équilibre alimentaire des enfants.

Le CESE demande aux Préfectures et aux Rectorats de mettre en place des financements spécifiques en direction des associations, pour l'amélioration de l'offre d'activités périscolaire, de protection de la nature et de l'environnement, de soutien

31 Caroline Méjean (dir.), Alimentation et nutrition dans les départements et régions d'Outre-mer, IRD Éditions,

Collection Expertise collective, 2020, page 144.

32 Voir l'avis rapporté par Mme Véronique Biarnaix-Roche et Mme Ghislaine Arlie, 10 préconisations pour le pouvoir d'achat en Outre-mer, en octobre 2023.

scolaire, d'accueil collectif des mineurs et de loisirs avec ou sans hébergement. Des animateurs communaux devront être recrutés pour proposer un meilleur encadrement des jeunes, ainsi que des animations sportives et culturelles.

PRÉCONISATION #2

Le CESE préconise la mise à disposition par les Centres communaux d'action sociale de « chèques » dédiés à l'aide alimentaire, à la cantine, et aux activités périscolaires pour les élèves dont les familles sont en difficulté financière, financés sur fonds de l'Etat. Le dispositif « cantine à 1 euro » doit être généralisé pour les familles précaires.

Sur les territoires où la distribution d'eau potable est mal-assurée, particulièrement à Mayotte et en Guadeloupe³³, des citernes d'eau doivent être installées dans les écoles afin de permettre aux élèves de pouvoir se laver et maintenir de bonnes conditions d'hygiène dans l'établissement. A Mayotte, plus de 80 écoles sur 186 ne sont pas raccordées au « chemin de l'eau », le réseau de distribution parallèle qui alimente les établissements prioritaires. Le savon est souvent absent dans les toilettes, alors même que l'Agence régionale de Santé recommande le lavage régulier des mains pour éviter la transmission des maladies et que de plus en plus d'élèves souffrent de maux de ventre et de maux de tête à cause des maladies hydriques liées au manque d'eau (épidémie de gastroentérite notamment).

Le CESE demande que de l'eau potable soit distribuée gratuitement aux élèves en cas d'interruption de service ainsi qu'au moins un litre d'eau avant les cours de sport.

Les faits de violences dans ou aux abords des établissements, sont courants. Les élèves ressentent de l'insécurité aux abords des établissements ou au cours des longs trajets dans les transports scolaires. A l'ouest de la Guyane, on constate une augmentation des faits de violences avec armes dans et devant certains établissements³⁴. Des agressions violentes ont eu lieu à Mana et Saint-Laurent du Maroni qui ont fait réagir les syndicats et les associations de parents d'élèves. Les phénomènes de bandes rivales dans les quartiers, le trafic d'armes et de drogues, conjugués à la précarité de nombreuses familles fragilisent la cohésion sociale. Le communiqué de la Fédération autonome des parents d'élèves et étudiants de Guyane (FAPEEG), qui a apporté son soutien à la communauté éducative, alerte sur la surpopulation scolaire, le manque de moyens humains formés et de matériels adéquats. A Mayotte, les incidents sur le réseau des transports scolaires sont nombreux, en particulier des caillassages de bus sont recensés chaque jour, des affrontements de bandes se déroulant aux arrêts ou à bord des bus. Les violences intrafamiliales doivent également être prises en compte et mieux détectées en milieu scolaire³⁵.

33 Voir l'avis sur La gestion de l'eau et de l'assainissement dans les Outre-mer, rapporté par Mme Michèle Chay et Mme Sarah Mouhoussoune, octobre 2022.

34 Catherine Lama, Vague de violence dans les établissements scolaires de Guyane : quel est le positionnement des associations de parents d'élèves ? Outre-mer la première, 21 octobre 2022

35 Les parlementaires rapporteurs Philippe Dunoyer, Karine Lebon et Olivier Serva ont relevé dans tous les territoires ultramarins des taux importants de violences physiques, psychiques ou sexuelles. Un des constats inquiétants est le niveau élevé des violences intrafamiliales dont les mineurs demeurent les victimes directes et collatérales.

Pour le CESE, le rétablissement de la sécurité dans et aux abords des écoles, collèges et lycées, ainsi que dans les lieux publics régulièrement fréquentés par les jeunes, est une priorité.

L'accès à la santé et à la prévention doit être développé dans le cadre scolaire, beaucoup d'enfants n'ayant pas accès aux soins dans leur milieu familial³⁶. Les dépistages obligatoires à 6 ans et 12 ans doivent être systématiquement réalisés à l'école et une orientation vers des personnels spécialisés proposée en cas de repérage de troubles du langage et de l'apprentissage. Les enseignements doivent davantage s'ouvrir à des dispositifs d'éducation aux compétences « psychosociales » : prévention du harcèlement, des conduites addictives

et de la délinquance ; égalité femmes-hommes, lutte contre les violences faites aux femmes ; prévention des grossesses précoces ou non-désirées³⁷, éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle ; « environnementales » : connaissance des milieux naturels, sensibilisation au changement climatique, protection de la biodiversité, objectifs de développement durable ; et « l'éducation à la citoyenneté », laïcité, respect de l'autre, promotion des valeurs de la République, développement de l'engagement citoyen.

Pour le CESE, l'amélioration de la coopération entre Rectorats et Collectivités territoriales est cruciale afin de résorber les difficultés constatées tant dans l'immobilier, que les transports et l'environnement social des établissements. Les collectivités doivent être étroitement associées au projet académique des Rectorats pour faire de l'éducation et de la vie des élèves, une véritable politique publique multi-partenariale et coordonnée. La réussite éducative doit être au centre des enjeux du territoire.

II/ Une adaptation nécessaire de l'école aux réalités des Outre-mer

Pour le CESE, une plus grande adaptation des politiques éducatives aux réalités des territoires et des populations est la clef d'une amélioration durable de la réussite de l'école et de la réussite à l'école. Il convient de mieux reconnaître, à l'école, le caractère multiculturel et plurilingue de la France en Outre-mer. L'enseignement en Outre-mer doit aussi être un métier attractif pour les jeunes ultramarins et les enseignants venus de l'hexagone, et donc mieux tenir compte de leurs contraintes et de leurs aspirations professionnelles.

³⁶ L'avis rapporté par Mme Michèle Chay et Mme Sarah Mouhoussoune sur L'accès aux services publics dans les Outre-mer, de janvier 2020, a montré que l'accès aux soins était très inégalement réparti dans les territoires ultramarins et qu'il existe des carences importantes dans l'offre de santé qui touchent particulièrement les enfants et les jeunes.

³⁷ L'association Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant (CNAPE) indique qu'en 2018, 10,2 % des naissances en Guyane sont précoces, soit avant 18 ans, 9,9 % à Mayotte, 5,6 % à La Réunion, 3,9 % en Martinique et 3,1 % en Guadeloupe pour 1,2 % au niveau national.

1/ Les langues régionales sont un atout à mobiliser pour la réussite des élèves

Le CESE appelle à renforcer l'enseignement « des » langues régionales et « en » langue régionale, pour faciliter l'apprentissage et l'intégration des élèves. Ce n'est que relativement récemment qu'a été mis en évidence par les scientifiques, qu'un multilinguisme précoce était non pas une source d'échec dans sa construction intellectuelle et identitaire, mais au contraire un atout pour son épanouissement intellectuel et émotionnel. Toutes les recherches en linguistique et en didactique des langues depuis une trentaine d'années montrent que l'on apprend mieux une langue si l'on maîtrise bien sa langue maternelle et si on l'apprend en lien avec celle-ci³⁸. C'est tout le sens de l'avis du CESE porté par Mme Isabelle Biaux-Altman, *Valorisons les langues des Outre-mer pour une meilleure cohésion sociale : « c'est en faisant de bons bilingues que l'on fait de bons francophones »*. Or, pour le CESE, les langues régionales des Outre-mer apparaissent encore trop souvent comme les « grandes oubliées » du système éducatif.

Le dispositif d'accueil à l'école maternelle par des « intervenants en langue maternelle » (ILM), qui existe en Guyane, pourrait être dupliqué dans d'autres académies, notamment à Mayotte, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française. Ce dispositif des intervenants en langue maternelle est né en 1998 d'une expérimentation menée en concertation par le Rectorat de

Guyane et l'Institut de recherche pour le développement (IRD). Les éducateurs faisaient le constat qu'un grand nombre d'enfants arrivaient à l'école sans aucune connaissance du français, que le corps enseignant n'était pas suffisamment préparé à la scolarisation de ces enfants, que les programmes n'étaient pas adaptés, et que cette situation produisait un échec scolaire très important. Il devenait indispensable de recruter des aides-éducateurs, médiateurs culturels bilingues, qui interviendraient en langue maternelle à l'intention des élèves allophones. Ainsi, les ILM n'assurent pas à proprement parler un enseignement mais plutôt des activités en langue maternelle à l'oral, prioritairement dirigées vers les classes de maternelle. Leur fonction est de favoriser le développement de la parole des élèves, d'être les représentants dans l'école de la culture des enfants et d'être les intermédiaires entre famille et école. **Pour le CESE, le dispositif des intervenants en langue maternelle (ILM) doit être déployé à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française où les besoins d'accompagnement des élèves allophones sont analogues.**

La scolarisation « en » langue régionale devrait être davantage perçue comme un facteur de réussite pour les élèves. Le plurilinguisme peut devenir un atout de réussite scolaire et aider à une meilleure insertion des jeunes, car les niveaux d'échecs constatés depuis des décennies doivent alerter sur l'ampleur du problème³⁹. L'accueil en langue régionale est présent dans les premières années de scolarisation et peut-être utilisé pour

38 Voir les travaux d'Isabelle Nocus, Jacques Vernaudon et Mirose Paia, *L'école plurilingue en Outre-mer : apprendre plusieurs langues, plusieurs langues pour apprendre*, Presses universitaires de Rennes, 2014. Cet ouvrage dresse un état des lieux de la recherche française sur le plurilinguisme précoce à l'école et sur la prise en compte des langues maternelles ou d'origine des élèves.

39 Selon les territoires, le nombre d'élèves scolarisés qui apprennent les langues régionales ne dépasse pas 10 à 15 % des effectifs.

faciliter la scolarisation des élèves allophones. Les enseignants sont encouragés à s'appuyer sur la langue d'origine des élèves pour favoriser leur apprentissage du français, en multipliant les contacts et interactions entre les deux langues. L'apprentissage en langue régionale doit être délivré par des enseignants locuteurs formés à la pédagogie adaptée dans ces langues. Le développement du plurilinguisme des enseignants permet ainsi de rapprocher l'école de la culture des élèves pour mieux les intégrer. **C'est pourquoi le CESE renouvelle sa préconisation que chaque enfant puisse avoir la possibilité d'apprendre à lire et à écrire dans sa langue maternelle, au même titre que dans la langue française. L'accueil des enfants à l'école élémentaire doit être systématiquement proposé en langue régionale, au même titre qu'en français, et pas seulement dans certains établissements.**

PRÉCONISATION #3

Le CESE appelle le ministère de l'Éducation nationale à prendre pleinement en compte les enjeux de la scolarisation en langue régionale : pour l'accueil des jeunes enfants et leur poursuite d'études en langue régionale, permettant la reconnaissance du fait linguistique multiculturel en Outre-mer et une transmission de ces langues aux côtés du français.

Cet enseignement doit être valorisé auprès des familles et des enseignants. En conséquence, le ministère doit créer des budgets fléchés, des postes d'enseignants, ainsi que des formations initiales et continues permettant de proposer systématiquement aux élèves un enseignement en langue régionale dans les Outre-mer.

2/ Les carrières des enseignants doivent être mieux valorisées en Outre-mer

Alors que les territoires sont inégalement attractifs, les conditions de vie doivent être facilitées pour les enseignants.

Certains enseignants ne sont pas en mesure de prendre leur poste sur leur lieu de mutation dans des zones isolées, peu desservies par les transports en commun, ou bien là où ils ne trouvent pas de logement adéquat. A Mayotte, à la rentrée 2023, dans le second degré, 330 nouveaux enseignants ont été recrutés mais 93 postes sont restés non pourvus. Dans le premier degré, ce sont 40 postes qui restent vacants. Les conditions de vie et d'exercice du métier peuvent être également difficiles en Outre-mer : importance du nombre d'établissements classés REP +, décalage de la formation par rapport aux nécessités de l'enseignement local, éloignement géographique, une grande partie des enseignants étant originaires de l'hexagone. Ces difficultés s'ajoutent à la cherté de la vie⁴⁰.

⁴⁰ Les prix sont de plus en plus élevés en Outre-mer et les écarts avec l'hexagone se sont accentués en 2022 par rapport à 2015 et 2010. L'enquête de comparaison spatiale des prix de l'INSEE permet de faire régulièrement le point. En 2022, les écarts de prix sont supérieurs de 16 % en Guadeloupe, 14 % en Martinique et en Guyane et 9 % à La Réunion, 10 % à Mayotte. A titre de comparaison, en 2022, les prix en région parisienne dépassent de 7 % ceux de la province (hors Corse). En Corse, les prix sont plus élevés de 7 % qu'en province (hors loyers).

Compte-tenu des difficultés de logement dans le parc privé, notamment dans les zones touristiques du littoral ou les villes-centre (disponibilité, coût, adéquation de l'offre à la demande...), **le CESE préconise aux Rectorats de conclure des conventions avec les bailleurs sociaux ou loueurs privés pour mettre à disposition des logements réservés à des enseignants, ou d'avoir recours à des constructions en propre spécifiques pour loger leurs personnels.**

Dans son rapport *Apprendre à vivre ensemble*, rendu public en juillet 2023, la médiatrice de l'Éducation nationale a proposé 13 pistes pour améliorer la mobilité des personnels entre les Outre-mer et l'hexagone⁴¹. Plusieurs élus des Outre-mer ont interpellé la médiatrice afin de lui demander de porter le sujet des mutations et affectations des personnels de l'Éducation nationale sur leurs territoires. Les saisines portant sur les mutations des enseignants du second degré ont en effet plus que doublé en deux ans. La médiatrice constate ainsi l'augmentation du nombre de saisines de stagiaires des Outre-mer qui n'ont pas pu être affectés dans leur académie d'origine, ainsi que la baisse des taux de satisfaction de demande de mutation des titulaires et des nouveaux titulaires, en particulier dans les académies à forte attractivité (Guadeloupe, Martinique, La Réunion, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie). Les académies moins attractives (Mayotte et Guyane) se caractérisent par une forte mobilité externe et interne, ce qui entraîne un recours important aux contractuels (30 % des postes). Pour endiguer ce phénomène, l'académie de Guyane a initié en 2022 l'organisation d'un concours

national à affectation locale pour les disciplines en tension (français, anglais, mathématiques). Le rectorat de Mayotte a également mis en place un recrutement local au niveau du CAPES ouvert aux titulaires d'une licence pour trois sessions (2021, 2022 et 2023).

Le CESE appelle à faciliter le recours à des enseignants locaux, mieux formés et encadrés, qui connaissent les besoins éducatifs particuliers des élèves. Le paradoxe est que, sur certains territoires déficitaires, des jeunes formés ou des lauréats de concours du secondaire souhaiteraient rester enseigner sur place mais qu'il n'y a pas de postes de titulaires disponibles (les remplacements de congés maternité étant assurés par des enseignants contractuels ou les rectorats privilégiant les mutations). De nombreux enseignants issus des territoires ultramarins souhaiteraient également revenir sur leur territoire d'origine ce qui présenterait un atout en termes de proximité culturelle avec les élèves. Le CESE propose donc de développer les affectations sur des postes à profil, qui nécessitent par exemple la maîtrise des langues régionales, un projet professionnel orienté vers la réussite d'élèves en difficulté avec des moyens pédagogiques adaptés, et de mieux valoriser le centre des intérêts matériels et moraux (CIMM) ainsi que le rapprochement familial pour les affectations dans le second degré sur les postes vacants. Il faut également accompagner les enseignants contractuels à passer les concours pour être titularisés sur place.

⁴¹ Voir la dépêche de l'AEF : Antonin Gouze, Les 13 pistes de la médiatrice de l'Éducation nationale pour améliorer la mobilité des personnels entre Outre-mer et métropole, AEF, dépêche n° 695779 publiée le 19 juillet 2023.

Le CESE propose d'orienter davantage de jeunes ultramarins, dès la licence, vers les métiers de l'enseignement, en lien avec les universités ultramarines, en ouvrant des masters mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, avec des stages sur place.

Le CESE demande d'assurer la formation continue des personnels en place, enseignants titulaires et contractuels, et personnels non-enseignants, et de les aider à monter en compétences en les accompagnant dans leurs projets professionnels ou dans leurs projets de reconversion.

En conclusion, pour la délégation aux Outre-mer du CESE, l'école doit être au fondement de la société, en Outre-mer comme partout sur le territoire national.

Sans « réussite de l'école », il n'y aura pas de développement durable et équilibré des territoires. L'élève et ses besoins doivent être mis au centre du système éducatif qui doit mieux s'adapter en particulier en Outre-mer, à son contexte social, linguistique et culturel, pour l'accompagner dans la réussite de son projet. Cette « réussite à l'école » ne peut se faire qu'« avec » et « pour » l'élève, et en aucun cas « sans » lui. L'école doit donner aux enfants l'envie de venir apprendre dans un cadre bienveillant pour nouer la confiance entre l'enseignant, l'élève et la famille. Le bien-être, qui fait souvent défaut dans les établissements, doit devenir une priorité partagée par la communauté éducative, mais également les Collectivités territoriales et les parents.

Pourtant, l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur restent sous-dotés en Outre-mer.

Le CESE souligne la nécessité de moyens supplémentaires, tant humains que budgétaires, notamment au regard des besoins sociaux, des enjeux de rattrapage, d'adaptation aux contextes locaux et aux besoins des élèves.

PRÉCONISATION N°4

Pour le CESE, il est nécessaire de confier davantage de compétences aux Recteurs pour mener une politique territorialisée. Le CESE propose de mettre en place des réseaux d'échanges interacadémiques entre territoires d'Outre-mer (par bassin : Antilles-Guyane ; océan Indien ; Pacifique), au niveau des Recteurs, afin de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques, et de permettre une meilleure adaptation des dispositifs nationaux. Le CESE invite également les académies à nouer des partenariats avec les acteurs locaux, Collectivités territoriales, associations, employeurs... afin de partager leurs objectifs et créer des synergies.

Pour le CESE, il convient de mettre en place des dispositifs de continuité entre l'enseignement scolaire et supérieur (juste avant et après le baccalauréat pour assurer la continuité du cycle « bac - 3 » à « bac + 3 ») afin d'offrir le maximum de choix et de possibilités de poursuite d'études sur place.

L'offre de formation doit être davantage développée en tenant compte des débouchés en emplois locaux et des besoins en compétences du territoire.

Un travail de fond doit être effectué avec les Collectivités territoriales, les chambres consulaires et les Rectorats pour proposer des filières de formation adéquates qui correspondent aux besoins locaux. Ceci d'autant plus que les besoins de compétences d'ingénierie sont très importants.

Pour les jeunes qui ont souhaité à un moment partir étudier dans l'hexagone ou à l'étranger, et qui souhaitent poursuivre leurs études en Outre-mer, des dispositifs d'aide au retour doivent être proposés comme :

l'aide à la recherche de stage, d'une place d'apprentissage en entreprise ou d'un premier emploi ; une prime à l'installation ou au retour pour les étudiants (ce dispositif existe en Martinique pour les jeunes actifs) ; une plateforme d'information et d'orientation pour les étudiants qui souhaitent revenir poursuivre leurs études sur leur territoire d'origine ; une aide à l'accès au logement étudiant... Il s'agira de mettre à disposition des jeunes étudiants des services leur permettant de faciliter leur retour et de poursuivre leurs études en lien avec le territoire.

4

Bibliographie

Loi n°59-1557 du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés

Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

Loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral

Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance

Loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République

Loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023

Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires

Circulaire n° 81-238 du 1^{er} juillet 1981 relative à la création des zones prioritaires

Circulaire du 5 juin 2014 portant refondation de l'éducation prioritaire

Azéma Ariane. « Les dessous des territoires », dans *Éducation et territoire : inégalités ou diversité ?*, Hélène Buisson-Fenet & Olivier Rey, ENS Éditions, 2020

Baudelot Christian, *L'élitisme républicain, L'école française à l'épreuve des comparaisons internationales*, Seuil, Paris, 2009

Ben Ayed Choukri, *Le Nouvel ordre éducatif, mixité disparités, luttes locales*, Presses Universitaires de France, 2009

Bourdieu Pierre & Passeron Jean-Claude, *Les Héritiers*, Ellipses, 1964

Brinbaum Yaël. Trajectoires scolaires des enfants d'immigrés jusqu'au baccalauréat. *Éducation & formations*, La réussite des élèves : contextes familiaux, sociaux et territoriaux, n° 100, 2019

Buisson Ferdinand, *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, seconde édition, 1911

Buisson-Fenet, Hélène, et Rey Olivier. « La nouvelle place du territoire au regard de l'éducation : une solution ou de nouvelles interpellations ? ». *Éducation et territoire : inégalités ou diversité ?*, édité par Hélène Buisson-Fenet et Olivier Rey, ENS Éditions, 2020

Chapoulie Jean-Michel, Mutations de l'institution « Éducation nationale » et inégalités à l'école : une perspective historique, *Les Temps Modernes*, 2006/3-4-5

Chauvel Louis, *La Spirale du déclassement, essai sur la société des illusions*, Seuil, Paris, 2016

Delahaye Jean-Paul, *Le collège unique pour quoi faire*, Editions Retz, 2006

Delahaye Jean-Paul, *L'école n'est pas faite pour les pauvres : pour une école républicaine et*

fraternelle, Editions Le bord de l'eau, 2022

Dubet François et Duru-Bellat Marie, *L'école peut-elle sauver la démocratie*, Editions Seuil, Paris, 2020

Duvoux Nicolas, *L'avenir confisqué, inégalités de temps vécu, classes sociales et patrimoines*, PUF, Paris, 2023.

Grand Marie-Aleth, *L'égale dignité des invisibles : quand les sans-voix parlent de l'école*, Broché, 2022

Lelièvre Claude, *L'école d'aujourd'hui à la lumière de l'histoire*, Editions Odile Jacob, Paris, 2021

Maurin Louis & Schmidt Nina (sous la direction), *Que faire contre les inégalités ? 30 experts s'engagent*, Edition de l'Observatoire des inégalités, 2016.

Merle Pierre, *La ségrégation scolaire*, coll. « Repères, La découverte, Paris, 2012

Morin Edgar, *Sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur*, Points, Paris, 1999

Peillon Vincent, *Refondons l'école*, Editions du Seuil, Paris, 2013

Pennac Daniel, *Chagrin d'école*, Gallimard, Paris, 2008

Peugny Camille, *Le destin au berceau, inégalités et reproduction sociale*, Seuil, Paris, 2013

Pezeu Geneviève, *Des filles chez les garçons, l'apprentissage de la mixité*, Vendémiaire, 2020

Roynette Odile, *La mixité : une révolution en danger ?*, *L'Histoire*, 455, janvier 2019

Tiercelin Arnaud, "Dis-moi où tu habites...", la question scolaire au défi de la ségrégation socio-spatiale par le logement, *Après-demain*, n° 11, NF, 2009/3

Académie de médecine, rapport sur la médecine scolaire en France, rapporteur : Pierre Bégué, octobre 2017

Assemblée nationale, *Rapport de la commission d'enquête sur l'inclusion des élèves handicapés dans l'école et l'université de la République, quatorze ans après la loi du 11 février 2005*, rapporteur : Sébastien Jumel, mars 2019

Assemblée nationale, *Rapport d'information sur les modalités de gestion des AESH pour une école inclusive*, rapporteur : Cédric Vial, mai 2023

Assemblée nationale, *Rapport d'information en conclusion des travaux de la mission d'information chargée de dresser un panorama et un bilan de l'éducation prioritaire*, rapporteure : Agnès Carel, juillet 2023

Assemblée nationale, *Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire sur le projet de loi de finances pour 2024 (n° 1680), annexe 24 enseignement scolaire*, rapporteur : Robin Reda

Assemblée nationale, *Rapport d'information relatif au financement public de l'enseignement privé sous contrat*, rapporteurs : Paul Vannier et Christopher Weissberg, avril 2024

CEREPQ, *Origine sociale, diplôme et insertion professionnelle : la force des liens*, Bref n°452, mai 2024.

CNESCO, *Conférence de consensus, Différenciation pédagogique, Comment adapter l'enseignement pour la réussite de tous les élèves ?*, dossier de synthèse, remise des recommandations du jury, mars 2017

CNESCO, Blanchard-Schneider Amandine, Botton Hugo, Miletto Virgile, Caro Patrice, *Éducation et territoires, éclairage sur certaines des inégalités scolaires d'origine territoriale en France*, rapport de recherche, 2018.

CNESCO, *Conférence de comparaisons internationales « Bien être à l'école »*, dossier de synthèse du Cnesco, novembre 2023

Conseil scientifique de l'éducation nationale, Grenet Julien & Huillery Elise, *Mixité sociale au collège : premiers résultats des expérimentations menées en France*, note du CSEN, 9, avril 2023

Cour des comptes, *Rapport d'évaluation sur l'éducation prioritaire*, octobre 2018

Cour des comptes, *Les médecins et les personnels de santé scolaire*, rapport, mai 2020

Cour des comptes, *Mobiliser la communauté éducative autour du projet d'établissement*, rapport public thématique, janvier 2023

Cour des comptes, *La construction, la rénovation et l'entretien des collèges : mieux articuler les actions de l'Éducation nationale et des départements*, rapport public, mars 2023

Cour des Comptes, *L'enseignement privé sous contrat*, rapport, juin 2023

Cour des comptes, *Analyse de l'exécution budgétaire 2023. Mission interministérielle « Enseignement scolaire »*, avril 2024

DEPP, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2021-2022*, DEPP, septembre

DEPP, *L'éducation prioritaire, Synthèse*, n° 6, Juillet 2022

DEPP, *L'Europe de l'éducation en chiffres*, 2022

DEPP, *Climat scolaire et violences : le ressenti des collégiens en 2021 et 2022*, note, mars 2023

DEPP, *L'indice de position sociale (IPS) : un outil statistique pour décrire les inégalités sociales entre établissements. Focus sur les collèges*, mars 2023.

DEPP, *L'Europe de l'éducation en chiffre 2022*, décembre 2023

Fondation Jean Jaurès, Racon Bouzon Cathy & Ghezali Tarik, *Pour une école du « nous », Vivre l'altérité à l'école, le pari gagnant d'une Nation*, Fondation Jean Jaurès, septembre 2023

France Stratégie, Son Thierry-Ly, *Quelle finalité pour quelle École ?*, Rapport, 2016

France Stratégie, Dherbécourt Clément & Flamand Jean, *Inégalités des chances, ce qui compte le plus*, note d'analyse n°120, avril 2023

France Stratégie, Johanna Barasz, Peggy Furic & Bénédicte Galtier, *Poids des héritages et parcours scolaires*, étude, septembre 2023

HCFEA, *Les temps et les lieux tiers des enfants et des adolescents hors maison et hors scolarité*, rapport, février 2018

IGEN, Moisan Catherine & Simon Jacky, *Les Déterminants de la réussite scolaire en zone d'éducation prioritaire*, septembre 1997

IGEN, *Articulation des compétences des collectivités territoriales et de l'État, dans les politiques nationales et territoriales de l'enfance, de l'éducation et de la jeunesse*, rapport, mars 2022

IGEN, *L'enseignement de la production d'écrits : état des lieux et besoins*, Rapport n°22-23 277, juillet 2023,

INJEP, *Les enjeux de la mixité sociale en France*, Fiches repère, mars 2019

INSEE, *Revenus et patrimoine des ménages*, 2021.

Institut des politiques publiques, Charoussat Pauline & Grenet Julien, *La réforme d'Affelnet-lycée à Paris : une mixité sociale et scolaire en forte progression dans les lycées publics*, 2023

Institut des politiques publiques, Charoussat Pauline & Grenet Julien, *Peut-on concilier ouverture sociale et excellence scolaire ? Un premier bilan de l'intégration des lycées Henri-IV et Louis-le-Grand à la procédure Affelnet*, 2023

Ministère de l'Éducation nationale, Jean-Paul Delahaye, *Grande pauvreté et réussite scolaire. Le choix de la solidarité pour la réussite de tous*, rapport pour la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, mai 2015

Ministère de l'Éducation nationale, *Quinze propositions pour consolider la relation entre l'école et le monde économique*, rapport adressé au ministre de l'Éducation nationale, rapport, mars 2023

OCDE, *Regards sur l'éducation 2023 : Les indicateurs de l'OCDE*, Note, septembre 2023

Observatoire des inégalités, Rapport, Édition 2023.

Premier ministre, Jean-Louis Borloo, *Vivre ensemble, vivre en grand : pour une réconciliation nationale*, Rapport remis au Premier ministre, avril 2018
Revue Pour, n°256, avril 2024

Santé publique France, *Prévalence des pensées suicidaires et tentatives de suicide chez les 18-85 ans en France : résultats du Baromètre santé 2021*, février 2024

Santé publique France, *Santé mentale : premiers résultats de l'étude Enabee, chez les enfants de 6 à 11 ans scolarisés du CP au CM2*, juin 2023

Sénat, *Rapport d'information sur le signalement et le traitement des pressions, menaces et agressions dont les enseignants sont victimes*, rapporteurs : François-Noël Buffet et Laurent Lafon, mars 2024

Sénat, *Rapport d'information sur la comparaison européenne des conditions de travail et de rémunération des enseignants*, rapporteur : Gérard Longuet, 8 juin 2022

Sénat, *Rapport d'information sur la transition écologique du bâti scolaire : mieux accompagner les élus locaux*, rapporteure : Nadège Havet, 28 juin 2023

SITOGRAFIE :

www.assemblee-nationale.gouv.fr

www.education.gouv.fr

www.inegalites.fr

www.info.gouv.fr

www.oecd.org

www.senat.fr

www.viepublique.fr

PUBLICATIONS DU CESE :

Favoriser la réussite scolaire, avis du CESE, rapporteure : Claude Azéma, avis du CESE adopté en 2002

L'éducation à l'environnement et au développement durable tout au long de la vie, pour la transition écologique, rapporteurs : Antoine Dulin et Allain Bougrain-Dubourg, avis du CESE adopté en 2013

Une école de la réussite pour tous, rapporteure : Marie-Aleth Gard, avis du CESE adopté en 2015

La place des jeunes dans les territoires ruraux, rapporteurs : Danielle Even et Bertrand Coly, avis du CESE adopté en janvier 2017

L'orientation des jeunes, rapporteurs : Laure Delair et Albert Rithzenthaler, avis du CESE adopté en 2018

Pour des élèves en meilleure santé, rapporteurs : Jean-François Naton et Fatma Bouvet de la Maisonneuve, avis du CESE adopté en 2018

L'éducation populaire, une exigence du XXI^e siècle, rapporteurs : MM. Christian Chevallier et Jean-Karl Deschamps, avis du CESE adopté en 2019

L'agriculture urbaine : un outil déterminant pour des villes durables, rapporteurs : Pascal Mayol et Étienne Gangneron, avis du CESE adopté en 2019

Fractures et transitions : réconcilier la France, rapporteurs : Michel Badré et Dominique Gillier, avis du CESE adopté en 2019

Favoriser l'engagement civique et la participation citoyenne au service du développement durable, rapporteur : Thierry Cadart, avis du CESE adopté en 2020

Renforcement de la participation aux élections des instances à gouvernance démocratique, rapporteur : Thierry Cadart, avis du CESE adopté en 2021

Orientations stratégiques du CESE, mandature 2021-2026, 26 octobre 2021.

Pour une politique publique nationale de santé environnement au cœur des territoires, avis du CESE, rapporteuses : Mmes Isabelle Dorese et Agnès Popelin-Desplanches, avis du CESE adopté en 2022

Les métiers de la cohésion sociale, rapporteur : M. Evanne Jeanne Rose, avis avec rapport du CESE adopté en 2022

5

Table des sigles

AESH	Accompagnement des élèves en situation de handicap
ADF	Association des départements de France
AED	Aide éducative à domicile
ASE	Aide sociale à l'enfance
ASS	Assistant du service social
ATSEM	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles
CAPEPS	Certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive
CAPES	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré
CAPET	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique
CAPLP	Concours d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel
CAVL	Conseil académique de la vie lycéenne
CE1	Cours élémentaire première année
CEREQ	Centre d'études et de recherche sur les qualifications
CECSC	Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté
CES	Collège d'enseignement secondaire
CET	Collège d'enseignement technique
CHAM	Classe à horaires aménagés musique
CHAT	Classes à horaires aménagés théâtre
CITE	Classification internationale type de l'éducation
CLEE	Comité local école entreprise
CM2	Cours moyen deuxième année
CNESCO	Centre national d'études des systèmes scolaires
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CP	Cours préparatoire
CPE	Conseiller principal d'éducation
CPGE	Classes préparatoires aux grandes écoles
CRPE	Concours de recrutement des professeurs des écoles
CSP	Conseil supérieur des programmes
CVC	Conseil de la voie collégienne
CVL	Conseil de la vie lycéenne
DASEN	Directeur académique des services de l'éducation
DEEP	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
DIE	Dépense intérieure d'éducation
DREES	Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques
DUT	Diplôme universitaire de technologie
ECC	Education, culture et communication
ECLAIR	École, collège, lycée, ambition, innovation, réussite
ENS	École normale supérieure
ESPE	École supérieure du professorat et de l'éducation
EPL	Etablissement public local d'enseignement

EVARS	Education à la vie affective, relationnelle et sexuelle
FOQUALE	Réseaux formation qualification emploi
GPDS	Groupe de prévention du décrochage scolaire
IGESR	Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche
IGEN	Inspection générale de l'éducation nationale
IGAENR	Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres
IPS	Indice de position sociale
IPP	Institut des politiques publiques
LLG	Louis le Grand
LEGT	Lycée d'enseignements généraux et technologiques
MAD	Mis à disposition
MLDS	Mission de lutte contre le décrochage scolaire
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OZP	Observatoire des zones prioritaires
PIRLS	Cycle des évaluations disciplinaires réalisés sur échantillon
PISA	Programme international pour le suivi des acquis des élèves
PEDT	Projet éducatif de territoire
PMI	Protection maternelle et infantile
PPA	Parité de pouvoir d'achat
PSAD	Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs
PSL	Paris Sciences & Lettres
PsyEN	Psychologue de l'éducation nationale
QPV	Quartiers prioritaires de la ville
REP	Réseaux d'éducation prioritaire
RAR	Réseaux ambition réussite
RRS	Réseaux de réussite scolaire
SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel adapté
SGEC	Secrétariat général de l'enseignement catholique
TAP	Temps d'activité périscolaire
TER	Territoires éducatifs ruraux
TOS	Techniques, ouvriers et de service
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
ZEP	Zones d'éducation prioritaire



Dernières publications du Conseil économique, social et environnemental



Retrouvez l'intégralité des travaux du CESE sur le site

ceese.fr

Retrouvez le CESE sur les réseaux sociaux



Imprimé par la Direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris 15^e, d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental • N° 411240011-000624 - Dépôt légal : juin 2024 • Crédit photo : Dicom

lecese.fr

9, place d'Éléna
75 775 Paris Cedex 16
01 44 43 60 00



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative



Les éditions des
Journaux officiels

N° 41124-0011

ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-167415-8



9 782111 674158